CIHEAM

International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

Thèse / *Thesis*

requise pour l'obtention du titre

submitted for the degree of

Master of Science

L'aviculture algérienne, dynamique de transformation et comportement des acteurs

Rabah HARBI

collection "Master of Science" n°41
1997

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

Série Thèses et Masters

Ce Master est le 41e numéro de la série Thèses et Masters de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (voir liste en fin de volume).

Cette collection réunit les thèses Master of Science du CIHEAM-IAMM ayant obtenu la mention "Publication", ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants-chercheurs.

La thèse Master of Science du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes :

L'aviculture algérienne, dynamique de transformation et comportement des acteurs.

a été soutenue par **Rabah HARBI** en mars 1996 devant le jury suivant :

M. J.L.. RASTOIN,	Professeur, ENSA, Montpellier,	Président
M. R. PEREZ,	Professeur, Université Montpellier I,	Membre
M. M. TOUNSI,	Chercheur associé, CIHEAM/IAMM, Montpellier,	Membre
Mme. J.P. BOUTONNET,	Chargé de recherche INRA, Montpellier	Membre

Le travail de recherche a été encadré par M. R. PEREZ

Le texte a été mis en forme pour cette publication par Mme M.C. TIGOULET pour le Bureau des Publications de l'Institut de Montpellier.

CIHEAM
Institut Agronomique Méditerranéen
de Montpellier

Directeur : Gérard GHERSI

3191, route de Mende - B.P. 5056
34033 Montpellier Cédex 1 - France
Tél. 04 67 04 60 00
Fax : 04 67.54.25.27

L'aviculture algérienne, dynamique de transformation et comportement des acteurs

Master of Science du CIHEAM-IAMM, n°41

Rabah HARBI

1997

L'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse.

Ces opinions n'engagent que leur auteur.

HARBI (Rabah) - L'aviculture algérienne, dynamique de transformation et comportement des acteurs - Montpellier : CIHEAM/IAMM, 1997 - 125 p - (Thèse Master of Science, IAMM, 1997, Collection *Thèses & Masters*, n°41).

Remerciements

Au terme de ce travail, je suis particulièrement heureux de pouvoir remercier :

Le Professeur Roland PEREZ, directeur de notre thèse, pour les précieux enseignements prodigués, les orientations théoriques et pratiques et l'intérêt porté à notre travail.

Monsieur Mohammed TOUNSI, pour les conseils et corrections apportés à notre travail de recherche. Nous avons apprécié la patience et la disponibilité dont il a fait preuve.

Le Professeur Jean-Louis RASTOUIN, dont nous sommes reconnaissant d'avoir bien voulu présider le jury de notre thèse.

Monsieur Jean-Pierre BOUTONNET pour l'évaluation de notre travail et sa participation à la soutenance.

Sommaire

Introduction 1
Problématique 3
Méthodologie 7

Première partie :
La dynamique de transformation de la filière avicole et ses déterminants 13

Chapitre I – L'aviculture dans les apports protéiques et processus de substitution aux importations 15

Section I. L'aviculture dans la politique alimentaire 15

1. La politique alimentaire 15
2. Le rôle de l'aviculture dans la satisfaction des besoins 17

Section II. Le processus de substitution aux importations et son évolution 24

1. Sous-filière chair 25
2. Sous-filière ponte 27
3. La formation et l'apprentissage 31

Conclusion du chapitre II 31

Chapitre II – La structuration de la filière avicole 33

Section I. Déterminants structurels : rôle des industries d'amont et d'aval 33

1. Le rôle des industries des aliments du bétail : les industries d'amont 33
2. Le rôle des industries d'aval 42
3. Evolution du processus de structuration 46
4. Autres déterminants structurels 51

Section II. La filière avicole : niveau d'intégration et politiques incitatives des pouvoirs publics 54

1. Schéma d'obtention du produit commercial 55
2. Niveau d'intégration de la filière avicole algérienne 57
3. Les différents segments de la filière 58
4. Les politiques incitatives des pouvoirs publics 60

Conclusion du chapitre II 62

Deuxième partie :
La transition vers l'économie de marché et comportements des acteurs : aspects stratégiques 65

Chapitre I – Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marche 67

Section I. Domination par l'amont et mécanismes de fonctionnement avant 1990 67

1. Domination de l'amont par l'ONAB (1970-1981) 67
2. La domination de l'amont par les offices régionaux de l'aviculture (1981-1990) 73
3. la restructuration et ses effets 78

Section II. La transition vers l'économie de marché 81

1. Les raisons de ces réformes : quelques indicateurs 82
2. Les réformes économiques 83

Conclusion du Chapitre I 87

Chapitre II – Les réformes économiques : bipolarisation et comportements des acteurs 89

Section I. L'année de transition et bipolarisation de la filière (1990) 89

1. La sous-filière chair 90
2. La sous-filière Ponte 91
3. Les aliments pour volailles 92
4. Taux d'utilisation des capacités 92

Section II. Comportements des acteurs : aspects stratégiques 94

1. Les nouveaux entrants 94
2. Les anciens acteurs 99

Conclusion Chapitre II 112

Conclusion générale 113

Introduction

Le développement de la production avicole, engagé d'une manière lente au cours de la décennie 1970, a connu une progression plus importante à partir de 1980. L'émergence de cette aviculture nationale intensive, tout en améliorant les disponibilités locales, contribue progressivement à la réduction des introductions en produits finis ou en facteurs de production du marché extérieur. Cela est le résultat de la mise en place d'une politique de développement de substitution d'importations induisant une dynamique de transformation de l'aviculture nationale ainsi que son intégration dans le marché mondial.

L'augmentation des produits carnés résultant du boom de la production avicole – dont les disponibilités sont passées de 4,5 kg pour l'année 1979 à environ 10 kg par habitant et par an à la fin de la décennie 1980 – assure plus de 45% du total des viandes consommées. Pour la même période, la consommation passe de 40 œufs à 126 œufs par habitant et par an. Avec cet accroissement des disponibilités, la viande blanche a pris l'ascendant sur les viandes rouges (bovins et ovins) dont le développement n'a pu se réaliser au rythme escompté compte tenu des contraintes agro-climatiques du pays.

Cette augmentation de la production en viande blanche a été possible par la mise en place progressive d'une filière avicole nationale. Son analyse va nous permettre de mieux saisir son évolution, sa dynamique de transformation et différents comportements des acteurs activants en son sein.

Sans préciser cette notion de filière que nous verrons ultérieurement, le rôle joué par l'aviculture algérienne justifie, à notre avis, son choix comme objet d'étude.

- Du point de vue **pratique**, c'est une activité que nous connaissons bien pour avoir été observateurs et acteurs de son développement.

- Du point de vue **scientifique**, l'aviculture algérienne a connu une progression importante, ainsi que de profondes mutations liées aux différentes restructurations de l'économie nationale.

Notre problématique de travail et notre méthode d'approche seront construites sur la base de ces données fondamentales.

Problématique

Au cours de la période 1974-1995, une nette amélioration des disponibilités locales en viandes blanches et en œufs de consommation a été constatée. Cette amélioration lente entre 1974 et 1980 a connu une nette accélération pendant la décennie 1980 et un ralentissement durant la première partie de la décennie 1990. Ces disponibilités étaient assurées soit par l'importation de facteurs de production, soit par l'importation du produit final et relayées par la production nationale. Ce développement rapide de l'aviculture nationale a entraîné des besoins permanents en facteurs de production.

Pour répondre à cette demande sans cesse croissante, une dynamique de transformation de l'aviculture nationale a été entreprise par le développement de la production permettant d'accroître l'offre en facteurs de production pour satisfaire la demande du marché.

La croissance de l'aviculture nationale, et plus particulièrement la production de viande de volaille, est en adéquation avec la croissance de la production internationale. En effet, la production mondiale de viande de volaille est passée de 29,8 millions de tonnes (carcasse prête à cuire) en 1982[1] à 40,054 millions de tonnes en 1990[2] et pour atteindre 54,853 millions tonnes en 1995[2], soit un taux d'accroissement de 84% entre 1982 et 1995, alors que la production algérienne est passée de 95 800 tonnes en 1980 à 250 000 tonnes en 1994, soit un taux d'accroissement de la production de 161%.

Nous constatons donc une plus forte intensité dans la croissance de la production algérienne, compte tenu du niveau de production en viande blanche d'une part et des déficits en production d'origine animale d'autre part.

Le développement accéléré de la production de viande blanche a été entrepris pour plusieurs raisons dont les principales sont :

– une demande de consommation soutenue par une forte croissance démographique ;

– une population en voie d'urbanisation rapide avec une amélioration du pouvoir d'achat liée à la politique d'industrialisation ;

– le souci d'améliorer la ration alimentaire en augmentant la proportion de protéines d'origine animale, sachant que les viandes rouges n'ont pas atteint les performances attendues du fait des facteurs limitants agro-climatiques d'une part et du prix de revient de la viande blanche inférieur à celui des viandes rouges, poussant ainsi à sa consommation d'autre part.

1. Marchés mondiaux, Cyclope, 1986/87, p. 117
2. Marchés mondiaux, Cyclope, 1996, p. 293.

Néanmoins, durant cette période de développement de la production avicole, on peut distinguer deux phases relatives à son essor.

❑ Une première phase se rapportant à la dynamique de transformation et à la possibilité de structuration (politique d'intégration par la remontée de filière) de la filière. Cette première phase a été assurée par les organismes publics en position de monopole sur le commerce extérieur (1970-1990).

❑ Une deuxième phase (1990-1995), suite aux réformes économiques ayant conduit à la suppression de la barrière d'entrée par la levée du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (1990) et à l'arrivée du secteur privé (nouveaux entrants) sur le marché international ainsi qu'au passage à l'autonomie des offices avicoles (anciens acteurs).

Ces réformes économiques visent la mise en place des mécanismes institutionnels de l'économie de marché dans lequel les acteurs de la filière doivent évoluer en ayant comme instrument de régulation central de l'économie, la concurrence. De ce fait, les nouveaux entrants, suite à leur insertion dans le marché international, évoluent et passent de la simple relation fournisseur-client avec les entreprises publiques, sans pouvoir de négociation, à un rôle d'acteur potentiel dans la dynamique avicole nationale induisant **une bipolarisation** de la filière. Cette bipolarisation de la filière avicole peut être une source d'émulation entre acteurs anciens et nouveaux, dont la finalité sera l'amélioration des performances ou bien au contraire une source de dysfonctionnement résultant de la lutte pour s'accaparer des parts de marché en s'adaptant à cette nouvelle conjoncture.

De plus, les entreprises publiques (offices avicoles) anciennement administrées, sont astreintes à être financièrement rentables, après leur passage à l'autonomie et doivent changer de comportement. Elles ne sont plus contraintes à approvisionner en facteurs de production les producteurs privés se positionnant sur les mêmes segments.

Au vu de ces évolutions et changements, plusieurs questions se posent à nous.

a] Cette dynamique de transformation de l'aviculture algérienne :

– a-t-elle permis de structurer une filière avicole, de réduire les importations de facteurs de production (œufs à couver et poulettes démarrées) et d'arrêter celle du produit final (œuf de consommation) ?

– a-t-elle contribué efficacement à l'amélioration des apports protéiques d'origine animale dans la ration alimentaire ?

b] Les acteurs et leurs comportements

Les différents comportements des **anciens acteurs**, les opportunités saisies par les **nouveaux entrants** en s'adaptant à cette nouvelle conjoncture, ne sont-ils pas à l'origine de perturbations qui ont accentué le dysfonctionnement de la filière ?

Pour répondre à ces questions, nous proposons deux hypothèses de travail.

❑ **Première hypothèse :**

La politique de développement de la filière avicole, en se substituant aux importations, a mis fin aux introductions de produit final (œufs de consommation), réduit celles de facteurs de production, tout en améliorant nettement la consommation en protéines d'origine animale. Elle a également permis la structuration de la filière avicole par les entreprises publiques en position de monopole sur le commerce extérieur.

Cette structuration a été favorisée par la nécessité d'internalisation de la production sous les effets de déterminants structurels.

Elle a permis également son intégration dans la filière avicole mondiale compte tenu du niveau de consommation de matières premières alimentaires, du matériel génétique, de la technologie, qui demeurent acquis sur le marché international, pour ne citer que les principaux produits.

❑ **Seconde hypothèse :**

Après la libéralisation de l'économie, l'autonomie des entreprises publiques et leur entrée dans l'économie de marché, les deux secteurs étant dans le même contexte économique sont devenus des acteurs potentiels de la filière avicole, astreints à être rentables.

Cela a induit des comportements, des stratégies et des opportunités, afin de s'adapter à cette nouvelle conjoncture. Ces adaptations, faites dans la dynamique de développement de la filière avicole, sont à l'origine de perturbations accentuant le dysfonctionnement de la filière.

Les réformes économiques ont eu des effets négatifs sur les niveaux de consommation suite à la baisse du pouvoir d'achat dont les conséquences ont accentué la perturbation de la filière.

Approche Méthodologique et Théorique

1. Approche méthodologique

Au niveau méthodologique, notre travail de recherche a été subdivisé en trois étapes :
– Première étape : travail bibliographique ;
– Deuxième étape : collecte de données en Algérie ;
– Troisième étape : établissement d'un questionnaire pour la collecte d'informations complémentaires à la seconde étape.

❑ Recherche bibliographique

Compte tenu de notre recherche, notre bibliographie a été orientée sur les différentes théories et travaux relatifs au concept de filière, ainsi qu'aux théories d'analyses des comportements et stratégies des acteurs de la filière.

Nous avons également procédé à la recherche d'informations statistiques, éléments très difficiles à trouver pour la filière, et quand ils sont disponibles leur fiabilité reste très discutable.

❑ Collecte de données en Algérie

Ce travail de collecte de données fait suite à un premier passage sur le terrain. Durant ce passage, nous avons également pris des contacts avec différents acteurs de la filière, ainsi qu'avec des membres du CNIFA*. Sur la base de ces premières informations, leur analyse nous a laissé entrevoir quelques mécanismes du fonctionnement, ainsi que différents comportements des acteurs de la filière. C'est sur la base de ces premières données qu'un questionnaire a été élaboré.

❑ Elaboration d'un questionnaire

Ce questionnaire a été conçu de manière à recueillir la maximum d'informations statistiques relatives aux facteurs de production (amont de la filière) et comprend deux parties.

* Conseil National Interprofessionnel de la Filière Avicole.

. Première partie

Les différents tableaux composant cette partie du questionnaire nous permettent, une fois analysés, de constater l'évolution des importations et de la production nationale, afin d'apprécier la dynamique de la filière.

. Deuxième partie

Cette deuxième série de données concerne surtout les anciens acteurs de la filière et, plus particulièrement, les trois offices régionaux de l'aviculture (ORAVIE, ORAC, ORAVIO).

L'élaboration de ces données va nous permettre la mise en évidence des flux physiques inter-régionaux pour les facteurs de production, ainsi que la production globale de chacun des offices.

L'analyse de ces données devant nous permettre d'identifier les segments de la filière qui sont concernés, ainsi que la possibilité d'analyser les politiques menées par ces acteurs, suite à leur passage à l'autonomie. Cette autonomie, qui donne la possibilité aux anciens acteurs d'intervenir à l'échelle nationale, a développé des comportement et des stratégies.

Notre séjour sur le terrain nous a également permis de prendre de nouveaux contacts avec les professionnels de la filière, afin d'avoir des informations complémentaires relatives à leurs comportements et stratégies.

De plus, nous nous sommes intéressés à la principale activité d'amont, en l'occurrence celle de la production des aliments du bétail. Plusieurs visites et interviews avec les responsables de l'ONAB ont été effectuées afin de recueillir des informations concernant cette industrie d'amont.

La même procédure a été suivie avec les groupements privés dont les informations ne sont pas faciles à collecter. Notons que ceux-ci ont des difficultés à maîtriser les informations compte tenu de leur faible niveau d'organisation.

Ces différentes prises de contact étaient nécessaires, afin de nous permettre de procéder à des recoupements de ces informations, de manière à leur donner une meilleure cohérence.

Ces recoupements sont indispensables car il n'existe pas de statistiques fiables relatives à la filière avicole. Les publications de l'ONS font mention d'informations relativement succinctes concernant cette activité (informations relatives à la consommation).

2. Approche théorique

Notre travail de recherche porte sur l'aviculture algérienne, l'analyse de sa dynamique, ainsi que l'étude des comportements des acteurs qui évoluent dans cet espace avicole pour la mise à disposition des consommateurs du produit final.

En effet, en aviculture, l'obtention du produit final (poulet de chair ou œuf de consommation) passe par plusieurs étapes hiérarchiquement ordonnées par le processus biologique de production. Chacune de ces étapes assure la production d'un bien indispensable à l'étape suivante. Pour une analyse sous différents aspects de l'aviculture algérienne (produits, comportements et aspects stratégiques, ...) l'approche en terme de filière nous semble la plus appropriée.

Le concept de filière a fait son apparition dans un ouvrage de GOLDERG publié en 1968, intitulé *"Agribusiness coordination: a system approach to the wheat, soybean and Florida orange economics"*. Selon l'auteur, *"Cette approche englobe tous les participants impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation d'un produit agricole. Elle inclut les fournisseurs de l'agriculture, les agriculteurs, les entrepreneurs de stockage, les transformateurs, les grossistes et détaillants permettant au produit de passer de la production à la consommation"* [1]. Toutefois, quand on sort de la généralité et que l'on essaie de mieux définir ce concept, on se rend compte de la diversité d'interprétation.

D'après Y. MORVAN[2], la filière est perçue comme un enchaînement d'activités qui aboutissent à la mise à la disposition d'un bien au consommateur final situé à la fin du processus.

J.C. MONTIGAUD définit la filière comme un ensemble d'activités étroitement imbriquées, liées verticalement par l'appartenance à un même produit (ou produits voisins) et dont la finalité consiste à satisfaire le consommateur. Ces filières sont composées de niveaux ou de fonctions reliées entre eux par des mécanismes et des institutions qui ont pour tâche de gérer et de coordonner l'ensemble.

Pour M. RAINELLI[3], il peut y avoir différentes interprétations de la filière, les saisies plus fines de concept sont nombreuses, il est possible de les regrouper autour de cinq grandes conceptions :

– La première met l'accent sur la dimension technique de la suite d'opérations conduisant d'une matière première à un produit fini.

1. Cité par J.C. MONTIGAUD : L'analyse des filières agro-alimentaires, juin 1992.
2. Y. MORVAN : Les fondements de l'économie industrielle, 1991.
3. M. RAINELLI : Les filières de production, 1988.

– La deuxième insiste sur les stratégies des agents économiques : par l'intermédiaire des capitaux mais aussi grâce à d'autres actifs, des firmes peuvent exercer une domination sur un ensemble de stades de production. La filière sert alors de référence pour analyser les stratégies d'entreprises ; il est ainsi possible de relier la diversification au concept de filière.

– La troisième est en fait une construction ad-hoc qui trouve sa justification dans des objectifs de politique industrielle. Dans ce contexte, la filière n'est pas bornée de manière rigoureuse : l'accent est simplement mis sur la recherche de la cohérence du système productif.

– La quatrième saisie de la filière est celle de l'approche monographique correspondant à la filière produit. Il va s'agir d'étudier les relations entre les divers stades de production, afin de localiser *"les segments les plus exposés à la stratégie des décideurs"* et *"les acteurs qui contrôlent le mieux le marché final"*. De même, dans tous les cas, l'analyse conduira à mettre en évidence les effets de domination , et plus particulièrement le sens (amont-aval ou aval-amont) dans lequel s'effectue cette domination.

– La cinquième fait de la filière une modalité de découpage du système productif.

D'après J. DE BANDT[1], parmi les diverses conceptions qui ont été développées de la notion de filière, il s'agit de préciser celles qui, en utilisant ce terme de filière, se réfèrent en fait à l'existence d'un meso-système productif. Ce méso-système productif est défini comme étant essentiellement un sous-système productif concret, c'est-à-dire un ensemble d'agents ou d'unités qui existent concrètement dans un espace d'activité spécifique.

Par opposition, donc, à la notion de filière conçue comme une succession de stades de fabrication reliés par des flux d'échanges – des échanges marchands de fournisseur à client ou, en cas d'intégration, de cession de produits – la notion de méso-système met davantage l'accent d'une part sur les modalités d'organisation de l'ensemble des relations marchandes et non marchandes entre les agents et sur le fait que le méso-système est l'espace stratégique dans lequel s'affirment et se confrontent les stratégies des acteurs.

La filière est donc avant tout un système organisé de relations défini par référence aux champs d'actions stratégiques des agents.

R. PEREZ[2] définit la filière comme un ensemble structuré d'organisations – les firmes-les marchés – dont l'étude du fonctionnement implique la référence aux stratégies des acteurs.

1. J. DE BANDT : Les filières de production, 1988.
2. R. PEREZ : Introduction méthodologique sur l'articulation "filières-stratégies", *Economica*, 1983, p. 73. R. PEREZ entend par "acteurs" ceux qui élaborent, formulent et mettent en œuvre les stratégies.

Le dynamisme des filières est à relier à la fois aux facteurs a priori exogènes qui sous-tendent leur évolution (progrès de la connaissance, changements dans le mode de consommation, nouvelles conditions géo-politiques, ...) et aux organisations concernées. Ces dernières enregistrent les changements relatifs à ces différents facteurs et tentent souvent de les endogénéiser afin de réduire l'incertitude de leurs anticipations et, ainsi, mieux maîtriser leurs stratégies, mais il ne faut pas confondre la référence aux filières dans l'analyse stratégique avec une stratégie d'intégration le long de la filière, c'est-à-dire l'expression rajeunie des opérations de concentration verticale d'autrefois.

Outre ces différentes définitions, la filière permet de mettre en évidence au delà des relations marchandes fournisseurs-clients ou cession de produit en cas d'intégration, des segments stratégiques dont la maîtrise assure soit une domination, soit de grandes possibilités d'accumulation.

Pour la filière avicole algérienne, chaque segment peut constituer un métier et devenir un espace où se déroulent des comportements et des stratégies, compte tenu de son niveau d'organisation.

Le suivi d'un facteur de production le long des différents segments jusqu'à l'obtention d'un produit et sa consommation permet d'appréhender les structures concrètes, supports de la filière. En fonction de sa dynamique de transformation, on peut ainsi identifier les agents qui interviennent dans cette filière.

Nous procéderons donc à une présentation générale, sa structuration, et à une caractérisation des différents segments de la filière, découpée selon le produit quand cela est nécessaire.

Pour ce qui est des aspects stratégiques au sein d'une filière en pleine transformation où des enjeux concurrentiels se développent, l'approche de PORTER[1] relative aux techniques d'analyse, et en l'occurrence les cinq forces de la concurrence nous semblent les plus appropriées. En effet, l'analyse structurelle nous offre la possibilité de jeter un regard sur les différentes forces de la concurrence à l'œuvre au sein de la filière. En même temps, elle permet de saisir leur importance pour le développement d'une stratégie face aux concurrents. C'est une approche à vocation universelle couvrant tous les produits et services.

Sur la base du schéma classique de PORTER, les cinq forces qui commandent la concurrence au sein d'un secteur sont les suivantes :

– le pouvoir de négociation des fournisseurs ;

– le pouvoir de négociation des clients ;

1. M. PORTER : *Choix stratégiques et concurrence*, 1990.

– la menace des nouveaux entrants ;

– la menace des produits de substitution ;

– la rivalité entre les firmes existantes.

Cette approche sera complétée par les trois stratégies de base développées par l'auteur que sont la domination par les coûts, la différenciation et la concentration, du même auteur[1].

En rapport avec notre problématique et nos hypothèses de travail formulées dans notre programme de recherche, la thèse a été subdivisée en deux parties.

Dans la première partie, intitulée dynamique de transformation de la filière avicole et ses déterminants, nous traiterons du rôle joué par l'aviculture dans la politique alimentaire et du processus de substitution aux importations (chapitre I), nous aborderons la structuration de la filière et nous nous attacherons à démontrer son intégration dans le système avicole mondial (chapitre II).

Dans la seconde partie, nous évoquerons les réformes économiques et la libéralisation du commerce extérieur ; nous exposerons les effets induits par une transition régulée par les lois du marché (chapitre I), nous aborderons également la bipolarisation de la filière ainsi que les aspects stratégiques et comportements des acteurs (chapitre II).

1. M. PORTER : *L'avantage concurrentiel,* 1986.

Première partie

Dynamique de transformation de la filière avicole et ses déterminants

Chapitre I – L'aviculture dans les apports protéiques et processus de substitution aux importations

Le développement d'une aviculture nationale intensive a été imposé par une demande en viande en accroissement constant à laquelle l'offre en viande rouge ou la production avicole fermière ne pouvait répondre. Dans le souci d'améliorer la ration alimentaire par l'augmentation de l'offre, les pouvoirs publics ont décidé la mise en place d'une production hors-sol qui rentabilise au mieux les matières premières importées : l'aviculture. Cela a été fait dans le but de produire des protéines animales au meilleur prix, un des objectifs de la politique alimentaire.

Dans ce chapitre, nous présenterons dans la première section le rôle joué par l'aviculture dans les apports protéiques, et dans la deuxième section, nous traiterons du processus de substitution aux importations dans le cadre du développement de cette filière.

Section I. L'aviculture dans la politique alimentaire

Nous aborderons dans cette section l'aviculture dans la politique alimentaire du pays, nous traiterons des moyens de cette politique (1) et de la contribution de cette activité dans l'amélioration des besoins (2).

1. Politique alimentaire

La politique alimentaire est une notion qui englobe l'ensemble des objectifs, des moyens et des mesures mis en place par les pouvoirs publics afin de réguler et contrôler le système dans toutes ses composantes.

D'après Louis MALASSIS, *"Le système alimentaire est composé par six secteurs principaux représentant les activités alimentaires et qui sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, la distribution agricole et alimentaire, la restauration et les unités socio-économiques de consommation (USEC) tels que les ménages et les collectivités privées et publiques"*[1].

Cette politique alimentaire, dont le but est l'amélioration du niveau de consommation, devait être le résultat de deux politiques complémentaires : les politiques explicites et les politiques de régulation par les prix que nous exposerons d'une manière succincte.

1. Louis MALASSIS : *Nourrir les hommes*, 1994.

A. Les politiques explicites

Les politiques agricoles conçues à travers les différents plans de développement se sont caractérisés dans leur mise en œuvre par un manque de cohérence avec les objectifs fixés par la politique économique globale, une faiblesse des niveaux d'intégration entre les différents programmes sectoriels et une absence de continuité dans les orientations agricoles.

La décennie 70 a été celle d'une intervention institutionnelle lourde de l'Etat dans le secteur agricole, portant assistance aux producteurs sans toutefois assurer les conditions d'un accroissement de la productivité du travail.

La décennie 80 a été celle d'une transition vers l'économie de marché, avec un retrait de l'Etat dans l'organisation et le fonctionnement du système agricole. Les principales orientations fixées à l'agriculture à travers les différents plans de développement étaient la satisfaction des besoins alimentaires en assurant une amélioration qualitative de la ration journalière. Néanmoins, compte tenu des potentialités agro-climatiques limitées, le recours aux importations était inéluctable. De plus, une demande sans cesse croissante, dont les principaux facteurs sont la poussée démographique, l'urbanisation et l'amélioration du pouvoir d'achat, ont induit une évolution de la consommation. Dans le cadre de cette politique, il a été décidé de mettre sur le marché une plus grande quantité de produits alimentaires.

Pour assurer cette mise à disposition du consommateur des denrées alimentaires afin d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande, et compte tenu de la faiblesse de la production nationale, le recours aux importations a été la solution. Les introductions dont l'objectif est de satisfaire les besoins alimentaires des couches de population les plus défavorisées ont été accompagnées de subventions accordées aux produits de large consommation (lait, huiles, sucre, céréales).

B. La politique de régulation par les prix

Le système des prix a évolué au fur et à mesure des différents plans de développement.

Entre 1967 et 1978, le système était fondé sur la stabilité des prix intérieurs.

Dans le cadre du premier plan quadriennal, trois régimes de prix ont été retenus :
– *Les prix fixés* pour les produits agro-alimentaires et qui n'étaient pas sujets à des variations importantes.
– *Les prix spéciaux*, liés à la valorisation des produits agricoles.
– *Les prix planchers*, relatifs aux produits agricoles sujets aux variations saisonnières.

Pour le deuxième plan quadriennal, le régime des prix a concerné surtout les produits de consommation de première nécessité, surtout en prévoyant une révision régulière de leur

niveau en fonction de l'évolution réelle des revenus. L'Etat a assuré la prise en charge des écarts entre les prix intérieurs et extérieurs, en fonction des capacités de son budget.

En ce qui concerne les productions agricoles, l'essentiel de l'effort devait être axé sur la protection des revenus des producteurs et une orientation de la production à travers le prix de campagne.

A partir de 1982, de nouvelles mesures ont été prises en instituant deux régimes de prix.

• *Les prix réglementés* qui concernent les biens et services dont la production nécessite de façon particulière soit une stimulation, soit une protection. Ce régime est mis en œuvre à travers :
– la garantie des prix à la production pour les produits stratégiques au regard de leur importance dans la ration (céréales, ...) ;
– le plafonnement des prix et/ou des marges, qui s'applique aux biens et services qui font l'objet d'une préférence par l'Etat pour protéger des activités économiques ou des catégories sociales déterminées.

• *Les prix déclarés :* C'est en fait un régime des prix totalement libre, bien qu'il soit prévu un contrôle à posteriori par les services spécialisés après dépôt de dossier de prix chaque trois mois.

Derrière toute politique alimentaire se profile donc la recherche d'une cohérence dont l'objectif principal est représenté par une certaine équité conciliant les intérêts des producteurs en leur assurant un prix rémunérateur et les consommateurs en leur assurant un prix abordable.

Sans transformer pour autant le MCA, qui reste à base de céréales, cette politique avait comme objectif également l'amélioration de la ration par l'augmentation des apports protéiques d'origine animale. L'aviculture a eu un rôle prépondérant dans cet accroissement de la consommation de protéines animales.

2. Le rôle de l'aviculture dans la satisfaction des besoins

Les facteurs limitants agro-climatiques n'ayant pas permis une amélioration notable dans la production des viandes rouges, c'est vers la production avicole que s'est orienté le choix des pouvoirs publics afin de satisfaire la demande du consommateur.

Cette politique de développement de la filière avicole a été programmée au cours du plan 1970-1973, mais de manière très timide, afin de vulgariser les nouvelles techniques de production. Ces nouvelles réalisation n'ont commencé à produire qu'en fin 1975 à cause de retards dans leur réalisation, et avec des performances assez faibles liées au bas niveau de technicité et de management des gestionnaires.

Avec l'évolution de la production et l'amélioration des performances, la consommation est passée de 1,32 kg par habitant et par an en 1974 à 3,046 kg en 1975 pour atteindre les 10 kg en 1988. Cette élévation du niveau de consommation de la viande de volailles est mondiale, comme nous pouvons le constater dans le tableau n° 1 ci-après.

Tableau 1 : Consommation de volailles dans quelques pays (1988-1994)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993 (E)	1994 (P)
Egypte	3	2,2	2,1				
Tunisie	5,9	6,3	6,9	6,8	7,2	-	-
CE	17,6	17,9	18,4	18,6	19	-	-
Etats-Unis	36,3	38,5	40,2	41	43,3	44,3	-
Brésil	11,8	12,4	14,2	15	16,8	-	-
Afrique du Sud	17,2	18,5	19,3	19,6	19,6	19,6	19,7

E = Estimations, P = Prévisions
Source : GATT, Les marchés internationaux de viandes, pp. 109-110.

La production mondiale de viande de volaille a continué de se rapprocher de la production de viandes bovine et porcine. En 1993, selon les estimations de la FAO, elle a augmenté de près de 4% tandis que la production mondiale bovine a diminué de 1%[1]. En 1993, avec une production de 244 000 tonnes, l'Algérie ne représentait que 0,52% de la production mondiale qui était de l'ordre de 46,3 millions de tonnes.

Le recours au développement de la filière avicole a eu un rôle prépondérant dans l'accroissement des disponibilités en protéines d'origine animale, conséquence de l'augmentation de la production de la viande blanche (poulet) comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous.

Graphique 1 : Evolution de la consommation (1979-1995)

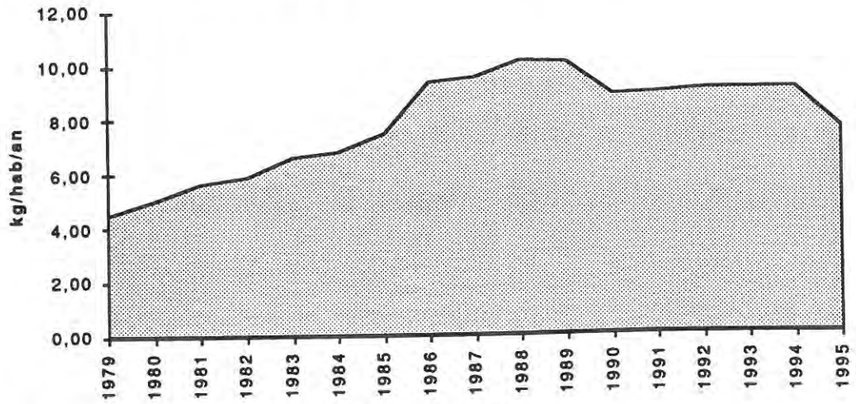

Source : Elaboré à partir des données du tableau n° 2.

1. *GATT : Les marchés internationaux de viande,* 1993-1994, p. 61.

Tableau 2 : Evolution du niveau de consommation en viande blanche (poulet) et taux de croissance (1979-1995) (en kg)

Année	Consommation	Taux de croissance (%)
1979	4,50	-
1980	5,02	11,55
1981	5,68	13,14
1982	5,88	3,52
1983	6,65	13,09
1984	6,80	2,25
1985	7,50	10,29
1986	9,38	25,06
1987	9,55	1,81
1988	10,14	6,17
1989	10,11	-0,29
1990	8,90	-11,96
1991	8,97	0,78
1992	9,04	0,78
1993	9,06	0,22
1994	9,06	
1995	7,63	-19,78

Source : Elaboré sur la base des données EPE avicoles.

A l'observation du tableau ci-dessus, nous constatons des taux de croissance positifs entre 1979 et 1988 avec un pic de 25,06% entre 1985 et 1986, résultat de la libération des importations des équipements avicoles, dont l'incubation qui intéressait plus particulièrement le secteur privé. Cette augmentation des capacités d'incubation a permis de mettre à la disposition des éleveurs beaucoup plus de poussins d'un jour chair.

La première chute du taux de croissance a été observée en 1989 et 1990. Elle est liée aux premières réformes économiques à l'arrivée des nouveaux entrants et aux difficultés d'arbitrage quant aux moyens de paiement extérieurs ayant conduit à un dysfonctionnement du marché du facteur de production poussin d'un jour chair.

Après une mise au clair du rôle que doivent jouer les acteurs de la filière (anciens acteurs et nouveaux entrants), on constate une légère reprise du taux de croissance variant entre 0,78% pour l'année 1991 et 0,22% pour 1993. Cette reprise de courte durée a été suivie d'une baisse importante en 1995, évaluée à 15,78%. Cette baisse de la consommation est le fait de dysfonctionnements de la filière, résultats des différents comportements et stratégies des acteurs évoluant au niveau des différents segments de la sous-filière chair, comportements et stratégies que nous développerons dans notre deuxième partie relative aux aspects stratégiques.

Toutefois, dans la consommation totale des viandes, nous observons une évolution significative des viandes blanches (poulet) par rapport aux viandes rouges (ovins-

bovins) et donc un déclin relatif de ces dernières dans la satisfaction des besoins comme nous le montre le tableau ci-après.

Tableau 3 : Part de la viande blanche dans la consommation totale de viande (1980-1992) (en tonnes)

	Viande rouge		Viande blanche	Total (tonnes)	Taux assuré par la viande blanche
	Bovins (t)	Ovins (t)	(t)	(équivalent carcasse)	(%)
1980	50 917	70 227	95 800	216 944	44,16
1982	65 100	57 800	118 000	240 900	48,98
1984	78 500	62 000	144 000	284 500	50,61
1986	63 960	78 700	210 000	352 660	59,54
1988	81 391	113 547	240 000	434 938	55,18
1990	89 500	134 000	246 000	469 500	52,39
1992	108 000	155 000	223 000	486 000	45,88

Source : Elaboré sur la base des données de l'ONS et des EPE avicoles.

A. Le niveau de consommation

Comme le montre le tableau n°2, le niveau de consommation a été évalué, en 1979, à 4,5 kg par habitant et par an, en 1988 à 10,14 kg et en 1995 à 7,63 kg. Compte tenu de la difficulté d'obtenir des statistiques fiables, ces évaluations ne sont donc pas indiscutables. Nous observons donc une évolution dans la consommation de viande blanche, en hausse jusqu'en 1988, puis en baisse jusqu'en 1995.

Ces niveaux de consommation sont variables suivant les CSP. L'enquête sur la consommation (ONS 1988) montre que la viande blanche ne bénéficie pas uniquement aux catégories ayant des bas salaires, mais beaucoup plus à celles qui sont mieux loties (cadre supérieur, cadre moyen...) (cf. tableau n°4).

Tableau 4 : Niveau de consommation en viande suivant les CSP

Viande / CSP	Bovins (kg)	Ovins (kg)	Volailles (poulet) (kg)
Employeur	1,515	14,656	15,174
Indépendant	0,685	10,617	10,392
Cadre supérieur	4,620	16,069	19,122
Cadre moyen	3,113	13,312	14,949
Ouvrier	1,080	8,786	11,410
Manœuvre	0,841	7,297	9,710

Source : ONS, enquête Consommation 1988.

L'analyse du tableau n°4 laisse apparaître des écarts de consommation plus faibles pour la viande blanche que pour la viande rouge (mouton). C'est ainsi que la consommation du manœuvre représente 47,72% de celle du cadre supérieur pour la viande de mouton, alors qu'elle est de 50,77% pour la viande blanche.

Dans le même ordre d'idée et pour l'ouvrier par rapport au cadre supérieur, elle est de 54% pour la viande de mouton alors que pour la viande blanche elle est de 59,36%.

Il apparaît donc que ces écarts entre les différentes CSP sont plus faibles pour la viande blanche (poulet) que pour la viande rouge (mouton).

Pour mieux illustrer cela, nous avons procédé au calcul de l'élasticité-revenu sur la base des données de l'enquête consommation 1988 de l'ONS.

Données prise en compte

	Revenu (DA courants)	Consommation de poulet (kg)
Cadre	6 359	19,122
Maîtrise	4 499	14,949
Exécution	2 757	11,410

Source : ONS.

$C = f(R)$ $\qquad e_R = \dfrac{\frac{dX}{X}}{\frac{dR}{R}} = \dfrac{dX}{dR} \cdot \dfrac{R}{X}$

La variation du revenu entre Cadre et Maîtrise nous donne une élasticité $e_2 = 0,675$.

La variation du revenu entre Maîtrise et Exécution nous donne une élasticité de $e_2 = 0,594$.

Nous constatons donc que $1 > e_R > 0$ pour les CSP prises en compte et que la viande de poulet est un bien normal.

Néanmoins, cette augmentation de la production de la viande blanche et par là même sa consommation, tout en améliorant la ration alimentaire protéique globale, n'a pas empêché un accroissement dans la ration des viandes rouges (mouton et bœuf comme le montre le tableau n°5).

Tableau 5 : Evolution de la consommation des différentes viandes (1980-1992) (en kg)

	1980	1982	1984	1986	1988	1990	1992	Taux 92/80
Poulet	5,02	5,88	6,80	9,38	10,14	10,11	8,90	77,29
Mouton	3,72	2,88	2,92	3,51	4,79	5,36	5,90	58,81
Bœuf	2,69	3,24	3,70	2,85	3,43	3,57	4,11	52,78

Source : élaboré sur la base de données ONS et EPE avicoles.

Pour corroborer ce que nous avons écrit ci-dessus, le calcul de l'élasticité croisée entre viande de volaille et celle du mouton sur la base des informations du tableau n°4 (niveau de consommation) et des prix suivants (DA courants, source ONS) :

	Mouton (DA)	Poulet (DA)
1986	106,22	26,31
1988	100,69	29,81
1990	142,15	43,34

$$e_{cx} = \frac{\frac{dX}{X}}{\frac{dPy}{Py}} = \frac{dX}{dPy} \cdot \frac{Py}{X}$$

X = quantité de poulet
Py = prix du mouton

$e_{cx} = -1,55$
donc $e_{cx} < 0$

La viande de volaille (poulet) est un bien complémentaire de la viande de mouton entre 1986 et 1988. Elle est également bien complémentaire pour la période comprise entre 1988 et 1990.

Nous constatons donc que, malgré le déclin relatif des viandes rouges dans la ration alimentaire, le MCA algérien et son adaptation à cette nouvelle viande fait que les deux viandes les plus consommées (poulet et mouton) sont complémentaires et non pas substituables.

En tenant compte de tout ce qui a été dit précédemment, toute interprétation qui faisait du poulet la viande par excellence des classes défavorisées n'est plus à prendre en considération, étant donné le niveau de consommation des différentes CSP. Néanmoins, elle a contribué à réduire les inégalités dans la consommation totale des viandes, vue sa diffusion entre ces différentes CSP.

B. La diffusion des produits avicoles

Nous constatons que les gros acheteurs de viandes blanches se trouvent parmi les cadres supérieurs employeurs et cadres moyens, exactement comme pour la viande rouge (mouton). Cette tendance est également valable pour les œufs de consommation comme nous le voyons sur le tableau n°6 suivant.

Tableau 6 : Niveau de consommation d'œufs par CSP

	Quantité (unité)
Employeur	49,619
Indépendant	43,456
Cadre supérieur	115,424
Cadre moyen	91,321
Ouvrier	66,168
Manœuvre	49,284

Source : ONS, enquête Consommation 1988.

En considérant la réduction des écarts de consommation entre les différentes CSP pour les viandes blanches par rapport aux viandes rouges d'une part, la proportion des viandes blanches dans la ration totale de viande d'autre part, on peut dire que la politique de développement de la filière avicole a eu la portée attendue quant à l'amélioration de la ration protéique d'origine animale pour toutes les CSP.

C'est ainsi que l'accroissement des achats de viande blanche (poulet) a donc été le support principal de la diminution des écarts de consommation et par là même, la diminution des inégalités dans la consommation totale des viandes. Cet accroissement des achats de viande de poulet s'est fait sans concurrence avec les autres viandes (mouton et bœuf), comme nous l'avons vu dans le tableau n°5, où nous voyons une augmentation de la consommation pour les trois catégories de viande.

En outre, les rapports de prix de un à trois en faveur de la viande blanche sont en corrélation directe avec les capacités de conversion des calories d'origine végétale. Il faut environ 11 calories d'origine végétale pour produire 1 calorie de bœuf ou de mouton, et seulement 4 pour produire 1 calorie de volaille ou d'œuf.

Malgré une chute de la consommation de viande de poulet suite aux perturbations du marché, et à la déréglementation, nous pensons que la filière avicole (viande et œufs) n'a pas de freins quant à sa diffusion. Car, même si elle reste au stade actuel, une progression de la production est nécessaire afin de satisfaire la demande complémentaire imposée par la croissance démographique. La filière avicole ne se résume pas uniquement au poulet de chair, elle comprend également la production d'œufs, dont l'évolution de la consommation a été très importante.

Tableau 7 : Evolution de la consommation en œufs par habitant et par an (1990-1994)

	1980	1982	1984	1986	1988	1990	1992	1994	Variaton (%) 90/80	94/90
Nombre d'œufs/ habitant/an	52	81	88	98	118	126	88	84	142	-33

Source : Elaboré sur la base des données des EPE avicoles et CNIFA

Graphique 2 : Représentation de la consommation en œufs

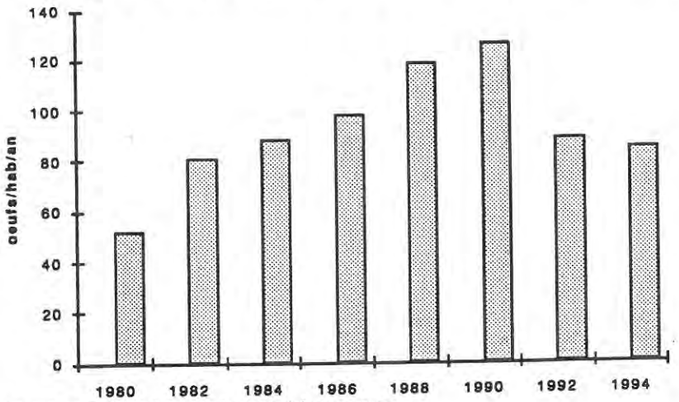

Source : Elaboré à partir du tableau n° 7.

Il apparaît, au vu du tableau n°7, que la consommation des œufs suit la même évolution que celle de la viande de poulet. Néanmoins, il est à signaler que ces disponibilités ne sont pas le fait uniquement de la production interne, mais également celles des importations contre laquelle un processus de substitution a été engagé en développant la production interne.

Section II. Le processus de substitution aux importations et son évolution

Le très faible niveau de développement de l'aviculture algérienne fermière d'une part, ou industrielle, à l'état embryonnaire, d'autre part, ont automatiquement imposé une politique d'importations de facteurs de production (œufs à couver et poulettes démarrées), ou bien du produit final (œufs de consommation), afin de satisfaire la demande.

La genèse de cette demande en facteurs de production s'explique par le fait de l'industrialisation de la filière avicole afin de combler les besoins des consommateurs en produits finaux.

Les écarts entre la production nationale et les importations expliquent à la fois une volonté de développement et d'industrialisation de la filière avicole dans une optique d'indépendance vis-à-vis des facteurs de production, ou du produit final dont les niveaux d'importation atteint plaçaient l'Algérie aux premiers rangs des importateurs parmi les PED.

Le retard accusé dans le domaine de la production de facteurs de production ne pouvait se rattraper sans difficultés. Cela est lié à une demande en forte croissance d'une part, et la multitude de projets en cours de réalisation dans tous les domaines de l'industrie et de l'agriculture qui ont entraîné une saturation des capacités de réalisation, impliquant des retards importants dans la mise en production de ces projets d'autre part.

Cette situation entraînant des retards dans la mise en production des projets (futures unités) engageait ainsi une course-poursuite entre les besoins et les capacités de production destinées à les satisfaire.

Ce décalage entre les besoins et les capacités de production était lié également aux faibles investissements consentis à la filière avicole pour la période antérieure à 1980 ce qui a conduit au déséquilibre grandissant entre l'offre nationale et la demande. Face aux exigences nouvelles liées à une demande sans cesse croissante quant aux facteurs de production, l'importation pour la couverture de ces besoins naissants était la solution.

Néanmoins, en même temps, une série de projets étaient en cours de réalisation afin que la production interne se substitue progressivement aux importations dont nous allons analyser le processus de mise en place pour chacune des deux sous-filières "chair" et "ponte" et pour chacun des produits concernés. Nous analyserons également les mesures d'accompagnement nécessaires à un bon développement, en l'occurrence la formation et l'apprentissage.

1. La sous-filière "chair" et son processus de mise en place

Pour satisfaire une demande en forte croissance en viande blanche, il est impératif de mettre à la disposition des éleveurs des poussins d'un jour chair obtenus en incubant les œufs à couver.

Le tableau suivant situe les besoins en œufs à couver, l'évolution de la production interne, ainsi que les différents acteurs qui participent à la satisfaction de ces besoins.

Tableau 8 : Evolution des disponibilités en œufs à couver chair (1970-1995) (10^3)

Années	(A) Production			(B) Importations			Total	Taux de couverture
	Anciens acteurs	Nouveaux entrants	Total (A, 1)	Anciens acteurs	Nouveaux entrants	Total (B, 2)	A+B (3)	1 / 3 (%)
1979	13 050	-	13 050	75 900	-	75 900	88 950	14,76
1980	15 119	-	15 110	66 207	-	66 207	81 317	18,59
1981	25 000	-	25 000	114 000	-	114 000	139 000	17,98
1982	41 250	-	41 250	91 843	-	91 843	133 093	30,99
1983	56 022	-	56 022	95 025	-	95 025	151 047	37,08
1984	73 018	-	73 018	79 614	-	79 614	152 632	47,83
1985	83 038	-	83 038	95 379	-	95 379	178 417	46,54
1986	75 018	-	75 018	144 551	-	144 551	219 569	34,08
1987	102 000	-	102 000	128 000	-	128 000	230 000	44,34
1988	150 000	-	150 000	100 000	-	100 000	250 000	60,00
1989	197 200	-	197 200	45 900	-	45 900	243 100	81,11
1990	152 300	16 000	168 300	52 500	25 080	77 580	245 880	68,44
1991	170 700	21 000	191 700	62 000	10 500	72 500	264 200	72,55
1992	164 000	65 500	229 500	14 000	10 500	24 500	254 000	90,35
1993	166 000	104 000	270 000	2 200	-	2 200	272 200	99,19
1994	169 000	101 000	270 000	5 400	690	6 090	276 090	97,79
1995	157 000	111 000	268 000	-	2 900	2 900	270 900	98,92

Source : Elaboré sur la base des informations des EPE avicoles et du CNIFA.

Les résultats du tableau ci-dessus nous montrent le mécanisme de substitution aux importations des œufs à couver, ainsi que les différents acteurs qui y participent.

Le taux de couverture assuré par la production nationale est passé de 14,76% en 1979 à 47,83% en 1984 et à 99,19% en 1993.

A partir de 1993, les importations sont conjoncturelles, elles peuvent être liées soit à une mauvaise performance du cheptel en place, soit à une mauvaise planification entraînant des vides dans la production locale, mais le plus souvent à l'impossibilité de trouver sur le marché international du cheptel reproducteur disponible au moment de la demande. Cela nous montre combien l'aviculture nationale, qui, tout en assurant une quasi-indépendance pour ce facteur OAC, est intégrée dans la filière avicole mondiale.

Nous observons également à l'analyse de ce tableau que les "nouveaux entrants" ont développé une production interne qui est passée de 9,5% de la production nationale pour 1990 à 41,41% pour l'année 1995. Pour la même période, leurs importations sont passées de 10,20% du total des disponibilités en œufs à couver à 1,08%. Celles des anciens acteurs sont passées de 21,35% à 0% en 1995.

Ce mécanisme de substitution, tout en réduisant de manière très importante les introductions du facteur œufs à couver chair, a entraîné une dépendance permanente en amont qui est celle du matériel génétique, en l'occurrence le cheptel de reproducteurs chair, intégrant ainsi la filière avicole algérienne dans le système avicole mondial, avec tout le paquet technologique y afférant.

Pour mieux étayer cela, il est nécessaire de voir l'évolution de la dépendance en cheptel reproducteur chair suite à la politique entreprise concernant la réduction des introductions en œufs à couver, comme indiqué par les données suivantes :

Tableau 9 : Evolution des importations en cheptel reproducteur chair (1980-1995)

Année	Anciens acteurs	Nouveaux entrants	Total
1980	116 300		116 300
1981	200 000		200 000
1982	320 000		320 000
1984	561 000		561 000
1985	650 000		650 000
1987	784 000		784 000
1988	1 190 000		1 190 000
1989	1 658 000		1 658 000
1990	1 419 000	-	1 419 000
1991	1 611 000	-	1 611 000
1992	1 819 000	108 000	1 927 000
1993	1 885 000	390 000	2 275 000
1994	1 836 000	362 000	2 198 000
1995	1 697 000	560 000	2 257 000

Source : Elaboré sur la base des statistiques des EPE avicoles et CNIFA.

La croissance des capacités d'élevage et de production, entre 1980 et 1995, a été de l'ordre de 1840%, soit une croissance moyenne annuelle de 141%.

Entre 1992 et 1995, la part des nouveaux entrants dans les importations totales de reproducteurs chair à l'âge d'un jour est passée de 5,6% à 24,81%.

Cela nous permet de dire que les nouveaux entrants se sont intégrés dans la politique globale de développement de la filière avicole en investissant dans des capacités d'élevage et de production, néanmoins ces capacités d'élevage restent en-deçà de leurs besoins.

2. Le processus de mise en place de la sous-filière "ponte"

Si, pour le développement des disponibilités en viande blanche, il y a eu recours à l'importation de facteurs de production permettant l'obtention d'un poulet après 56 jours d'engraissement à partir du poussin d'un jour chair, cela n'a pas été le cas pour la sous-filière ponte. En effet, vu la faiblesse de la production fermière estimée à 200 millions d'unités, le recours à l'importation directe d'œufs de consommation pour la satisfaction d'une demande en forte croissance, a été la solution de départ.

De plus, vu le montant du capital immobilisé et la lenteur de sa rotation par rapport à l'élevage du poulet de chair, ces deux points ont été des déterminants importants quant au retard pour le développement d'une production locale comme nous le matérialisent les données suivantes.

Tableau 10 : Evolution des disponibilités en œufs de consommation (1979-1995) (U=10^6)

Année	Production			Importations	Total des disponibilités	Taux de couverture (%)
	Fermière	Intensive	Total			
1979	200	474	674	527	1 201	56,11
1980	-	308	308	690	998	30,86
1981	-	407	407	900	1 307	31,14
1982	-	413	413	1 220	1 633	25,29
1983	-	680	680	1 090	1 770	38,41
1984	-	981	981	900	1 881	52,15
1985	-	1 730	1 730	450	2 180	79,35
1986	-	2 200	2 200	-	2 200	100,00
1987	-	2 600	2 600	-	2 600	100,00
1988	-	2 800	2 800	-	2 800	100,00
1989	-	3 266	3 266	-	3 266	100,00
1990	-	3 298	3 298	-	3 298	100,00
1991	-	3 167	3 167	-	3 167	100,00
1992	-	2 334	2 334	-	2 334	100,00
1993	-	2 248	2 248	-	2 248	100,00
1994	-	2 400	2 400	-	2 400	100,00
1995	-	2 592	2 592	-	2 592	100,00

Source : Elaboré sur la base des données EPE avicoles et du CNIFA.

A la lecture du tableau n° 10, nous observons une marginalisation de la production fermière suite au développement de la production intensive d'œufs de consommation.

Nous remarquons également, et ce malgré un retard dans le développement de cette sous-filière, que le taux d'auto-approvisionnement est passé de 25,29% en 1982 à 79,35% en 1985 et à 100% à partir de 1986, la production locale s'étant substituée aux importations. La production intensive a réellement débuté an 1977 avec l'entrée du produit provenant des unités industrielles du secteur public (ONAB) pour une quantité de l'ordre de 100 millions d'œufs.

La levée de certaines contraintes pour le secteur privé, l'obligation faite aux domaines socialistes de développer cette production, l'importation de matériel (batterie de ponte) ont accéléré le développement de cette sous-filière. Ces investissements de production ont développé une demande importante en facteur de production et, en l'occurrence, la poulette démarrée ou bien du poussin d'un jour ponte.

Le tableau n°11 suivant nous donne l'évolution de la production nationale en poulettes démarrées ainsi que l'évolution des importations, de même que le taux de couverture des besoins par la production nationale.

Tableau 11 : Evolution de la production et des importations en poulettes démarrées (1979-1995) (U=10^3)

Année	Production	Taux de croissance	Importations	Taux de croissance	Total	Taux de couverture
1979	234	-	2 240	-	2 474	9,45
1980	268	14,52	1 274	-43,12	1 542	17,38
1981	704	162,68	914	-28,25	1 618	43,51
1982	738	4,82	1 720	88,18	2 458	30,02
1983	752	1,89	1 837	6,80	2 589	29,04
1984	2 277	202,79	4 398	139,41	6 675	34,11
1985	2 629	15,45	7 135	62,23	9 764	26,92
1986	5 307	101,86	6 169	-13,53	11 476	46,24
1987	6 500	24,47	7 000	13,47	13 500	48,14
1988	8 000	23,07	6 000	-14,28	14 000	57,14
1989	8 626	7,82	4 984	-16,93	13 610	63,17
1990	9 716	12,63	4 027	-19,20	13 743	72,11
1991	12 614	29,82	582	-85,54	13 196	95,58
1992	9 725	-22,90	-	-	9 725	100,00
1993	9 368	-3,67	-	-	9 368	100,00
1994	10 198	8,85	-	-	10 198	100,00
1995	10 527	3,22	-	-	10 527	100,00

Source : Elaboré à partir des données des EPE avicoles.

La lecture du tableau n°11 nous permet de tirer plusieurs enseignements.

L'évolution du taux de couverture de la demande en poulettes démarrées a été de 9,45% en 1979, 57,14% en 1988 et atteint les 100% en 1992.

Le taux de croissance des importations a été de 62,23% entre 1984 et 1985, représentant des introductions supplémentaires de 2 737 000 poulettes alors que, pour la

même période, celui de la production nationale n'a été que de 15,45%, soit une production additionnelle de 352 000 poulettes, pour ne citer que cette période.

Cette distorsion entre la demande et la production interne de poulettes est le résultat d'une politique volontariste de développement de la production d'œufs de consommation afin de mettre fin aux importations de ce produit.

Cela a été possible par la possibilité d'acquérir des batteries pour pondeuses, manuelles ou automatiques, par les producteurs. L'apport de cette technologie a permis de remplacer les élevages au sol d'une part, et d'encourager la réalisation de nouveaux bâtiments spécialement conçus d'autre part. Les choix arrêtés concernant ces batteries pour pondeuses ont permis une meilleure répartition à travers toutes les zones potentielles de production.

C'est ainsi que la reconversion des bâtiments existants et les nouvelles réalisations ont été un facteur important quant à la dynamique de transformation de l'espace de production d'œufs de consommation et l'accroissement rapide des capacités de production. Le facteur technologique (batteries pour pondeuses) a donc beaucoup joué dans cet accroissement rapide des capacités et ce dans des délais réduits.

Cette croissance rapide de la demande a induit des programmes de développement de la production interne de poulettes par la mise en place de nouvelles unités. Leur entrée en production a permis d'inverser la tendance, la production nationale assurant une part plus importante des besoins que celle assurée par l'importation. C'est en 1988 que cette inversion a été concrétisée, avec un taux de couverture par la production nationale de 57,14% de la demande. Compte tenu des difficultés de réalisation des nouvelles unités, et pour assurer un meilleur taux de couverture par la production nationale de poulettes, il a été décidé des extensions de capacités des unités existantes.

Néanmoins, pour les nouveaux bâtiments ou bien pour les anciens dans lesquels on pratiquait l'élevage au sol, il a été décidé de mettre des équipements modernes de production. C'est ainsi que, de la même manière que pour la pondeuse, il a été pris en considération le facteur technologique du moment permettant de mieux rentabiliser les surfaces couvertes et de multiplier la production par quatre dans le meilleur des cas. Le passage de l'élevage au sol à l'élevage en batteries trois étages, accompagnées de toute la technologie nécessaire (chauffage d'ambiance, ventilation, refroidissement...), a beaucoup influé sur l'accroissement des capacités de production dans des délais assez courts.

C'est ainsi qu'entre 1990 et 1991, la production totale a progressé de 2 614 000, mettant fin aux importations de ce facteur de production, objectif du programme de développement de substitutions aux importations.

Ces extensions de capacité ont permis aux différentes EPE avicoles d'avoir de grandes capacités de production et même d'être en surcapacité, et ce dans le souci de rentabiliser au mieux les bâtiments existants. Elles ont été réalisées sur la base de la demande du moment et future, compte tenu de la progression constante au moment de l'étude (1986-1987). Mais, avec la nouvelle conjoncture, suite à l'application des réformes économiques, la demande du marché n'a pas progressé, mais au contraire elle a connu une baisse importante, passant d'une demande de 13 196 000 en 1991 à 9 725 000 en 1992, soit 26,30%.

Cet accroissement de la production nationale entraînant le déclin des importations par rapport à la production nationale, a comme conséquence attendue l'accroissement des importations de manière substantielle du poussin d'un jour ponte.

Pour répondre à cette demande élevée et pour rester dans la continuité de la politique de développement, il a été programmé par les offices agricoles la réalisation de centres de "reproducteurs ponte", afin de produire localement le poussin d'un jour ponte destiné aux centres de production de poulettes futures pondeuses.

La réalisation d'un réseau de trois centres implantés dans les trois régions (Est, Centre et Ouest), devrait mettre fin aux introductions du poussin d'un jour ponte, et ce dès la pleine capacité de production de ces centres composant le réseau, soit à la fin du premier semestre 1996.

L'entrée en production de ces centres a induit l'importation du matériel génétique indispensable à leur fonctionnement et en l'occurrence le cheptel reproducteur ponte, comme nous l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Evolution des importations des reproducteurs ponte (1992-1995)

Année	Anciens acteurs	Nouveaux entrants	Total
1992	50 000	-	50 000
1993	176 000	-	176 000
1994	175 000	-	175 000
1995	93 000	-	93 000

Source : Elaboré sur la base de données EPE avicoles.

Les réalisations faites dans le cadre de la politique de développement de substitutions d'importations n'ont pas atteint les objectifs qui leur étaient assignés dès l'entrée en pleine capacité de production.

Pour assurer une bonne efficacité de ces investissements, il fallait en même temps assurer une formation pour le personnel qui leur était destiné.

3. La formation et l'apprentissage

L'insuffisance apparente d'expérience dans le domaine du management de ce type d'unité a conduit à un apprentissage sur le terrain, nécessaire pour l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre. Cette productivité se matérialise par un accroissement de la production du cheptel (nombre d'œufs, poids de carcasses, indice de conversion...), une fois que la main-d'œuvre ainsi que les managers acquièrent une maîtrise des technologies mises à leur disposition, permettant ainsi leur bon usage.

Dans l'aviculture, l'accroissement de l'efficacité des travailleurs manuels n'est pas liée à la simple répétition d'un travail, mais beaucoup plus à l'importance des différentes tâches à l'intérieur des bâtiments de production et au respect des normes d'élevage et sanitaires. C'est le respect de l'ensemble de ces éléments par le travailleur qui ont une incidence sur la performance du cheptel exploité. Ces performances sont dépendantes également de facteurs exogènes, et plus particulièrement de la qualité des aliments livrés par les fabricants.

Cette politique, tout en réduisant les importations dans les disponibilités nationales, a permis, au rythme des réalisations, d'assurer un apprentissage du personnel évoluant dans les unités qui composent les différents segments de la filière.

En même temps, compte tenu de l'importance de la production avicole dans la sphère des productions animales, il a été introduit, au niveau des programmes des institutions de formation, un module relatif aux techniques de conduite des élevages avicoles. Les offices avicoles ont également entrepris des stages de formation et de vulgarisation des aviculteurs.

Conclusion du chapitre I

Du point de vue de la politique alimentaire, le développement de la production de viandes blanches (aviculture) a amélioré le niveau de consommation en protéines d'origine animale de toutes les CSP.

La consommation moyenne par habitant et par an est passée de l'ordre de 1,4 kg en 1974 à 4,5 kg en 1979, pour atteindre plus de 10 kg en 1989. Ce niveau de consommation a commencé à chuter après l'application des réformes économiques, pour atteindre une consommation de l'ordre de 7,63 kg en 1995. Ces niveaux de consommation ont été assurés, au départ, à partir de facteurs de production d'importation et, par la suite, à partir d'une production interne. Cela a été rendu possible par le souci de développer une aviculture nationale de substitution aux importations.

Cette politique a permis de mettre fin aux importations de produits finis (œufs de consommation) et du facteur de production, en l'occurrence la poulette démarrée, et d'assurer une couverture en OAC supérieure à 90% pour l'année 1995.

- Cette dynamique de substitution, tout en marginalisant la production fermière artisanale, a transformé le paysage avicole en créant une aviculture intensive amorçant la structuration d'une filière avicole nationale.

Chapitre II – La structure de la filière avicole

L'augmentation de la demande en facteurs de production a été assurée au départ par l'importation et relayée par la production nationale. Cela a été fait dans le cadre de la politique de remontée de filière, en internalisant les différents segments. Nous analyserons plus particulièrement les différents déterminants ayant favorisé la structuration de la filière avicole (section I). Nous évoquerons également, dans cette approche, le niveau de structuration de la filière et son niveau d'intégration dans le système avicole mondial (section II).

Section I. Déterminants structurels : rôle des industries d'amont et d'aval

La structuration de la filière avicole a été assurée par le monopole et sa rente, ayant permis son financement, ainsi que l'impulsion des différents déterminants.

Cette section traite des industries d'amont que sont les industries des aliments du bétail et du rôle joué dans l'intensification de la filière (1) ; elle traite également des industries d'aval (2). Nous analyserons également l'évolution du processus de structuration (3) et l'action des déterminants structurels (4).

1. Le rôle des industries des aliments du bétail : les industries d'amont

L'industrialisation de l'aviculture se réalise par un changement du modèle de production. Ce changement, par le passage d'une aviculture artisanale à une aviculture semi-industrielle ou industrielle ne pouvait se faire sans l'apport du paquet technologique indispensable, d'autant plus important quand il s'agit des PED.

C'est ainsi que le développement de l'aviculture nationale dans le cadre de la politique de substitution aux importations a imposé l'acquisition de ce paquet technologique dans lequel l'alimentation joue un rôle primordial.

C'est toutefois la production avicole qui s'est le plus industrialisée au cours de ces dernières années. La création et la diffusion d'aliments concentrés, à l'initiative de l'agro-industrie d'amont, a permis de séparer l'aviculture et l'élevage, de libérer l'élevage de la "servitude de l'étendue", de créer des conditions propices à la production de masse[1].

1. Louis MALASSIS : *Economie agro-alimentaire*, 1973, p. 241.

A. Le modèle maïs-soja

Le paquet composé d'une alimentation adaptée au cheptel exploité (ponte ou chair), de bâtiments spécifiques, accouvage, plan de prophylaxie, ..., fait que cette alimentation spécifique à chaque souche dont les principaux composants sont le maïs et le soja, constitue actuellement le modèle largement dominant et qui s'impose à toute aviculture intensive. L'exemple de la France nous montre que la révolution avicole a lieu vers 1954, avec l'utilisation de techniques de poulet de chair "hors sol" et surtout avec la valorisation des sons issus des minoteries.

Cette entreprise est fortement stimulée par le développement des industries d'amont et d'aval, respectivement d'industries d'aliments de bétail et d'abattoirs souvent intégrés au sein de complexes industriels tels que Guyomarc'h ou Duquesne Purina. Le démarrage est d'autant plus rapide que les souches américaines se généralisent et la qualité d'aliment est prise en compte[1]. De plus, l'*American Soybean Association*, fondée en 1956, fait campagne en Europe en vantant les mérites du tourteau de soja en association avec les céréales dans l'alimentation animale, céréales et soja sont des produits dont les Etats-Unis disposent d'excédents, comme nous pouvons l'observer dans le tableau ci-après.

Tableau 13 : Part des Etats-Unis dans la production mondiale de maïs et soja (graines et tourteau) et des exportations (1988-1994) (millions de tonnes)

	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94 (P)
Maïs						
Production mondiale	400,70	464,80	480,70	486,00	530,40	460,10
dont Etats-Unis	125,20	191,20	201,50	189,90	240,90	162,00
Exportation mondiale	68,30	73,00	55,20	61,60	62,80	57,70
dont Etats-Unis	53,50	58,70	43,50	41,20	44,50	36,00
Soja						
Production mondiale	96,01	107,45	104,21	107,58	116,90	111,32
dont Etats-Unis	42,15	52,35	52,42	54,07	59,55	49,22
Exportation mondiale	25,83	27,80	25,38	29,24	29,51	28,00
dont Etats-Unis	14,85	17,33	15,84	19,33	20,79	17,00
Tourteau						
Production mondiale	64,35	69,89	69,21	72,68	75,84	75,63
dont Etats-Unis	22,63	25,15	25,70	27,06	27,64	26,87
Exportation mondiale	25,69	26,09	26,96	28,67	27,72	27,95
dont Etats-Unis	4,73	4,59	4,65	6,30	5,80	5,20
Brésil	8,83	9,43	8,50	8,76	8,35	9,00

Source : *Les marchés mondiaux*, Cyclope 1994, pp. 241 et 264.

1. Hélène MARLET : "Dynamique des échanges internationaux de maïs, 1850-1993".- *Economie et sociologie rurale*, n° 104, Montpellier, juin 1994, p. 39.

Sur la base des données du tableau n°13 précédent, nous constatons que les Etats-Unis dominent les exportations mondiales de maïs et de soja, en englobant deux des trois composantes du complexe soja (tourteau et graines). La moyennes des exportations entre 1988 et 1994 est de plus de 70% des exportations mondiales pour le maïs et plus de 50% pour la graine de soja. Les tourteaux obtenus après trituration du soja sont, dans leur majeure partie, destinés à l'alimentation animale. En effet, la ration des monogastriques doit comporter obligatoirement une dizaine d'acides aminés indispensables sous peine de chute de la croissance.

Or, les céréales, pauvres en protéines et surtout en lysine – un des acides aminés indispensables – constituent en général près de la moitié de la ration des volailles et des porcs. Elles doivent donc être complétées par des tourteaux. Or, le plus riche en lysine est incontestablement le tourteau de soja.

Compte tenu du coût élevé de la lysine de synthèse fabriquée industriellement, le tourteau de soja s'impose donc actuellement comme la source de lysine la moins chère. Précisons quand même que ce tourteau est carencé en méthionine, autre acide aminé indispensable, mais l'industrie chimique en produit à bas prix depuis de nombreuses années. Du point de vue nutritionnel, il se combine parfaitement avec le maïs et permet donc de répondre aux besoins de la plupart des animaux grâce à des rations simples maïs-soja[1]. Ce modèle américain à base de maïs-soja s'est imposé après son arrivée en Europe avec le plan Marshall, faisant rapidement la preuve de sa supériorité économique[2].

Après ce transfert largement assuré par les Etats-Unis, les Européens y participent également vers les PED qui ont opté pour le développement d'une aviculture intensive.

Comme la plus grande partie des pays, l'Algérie a introduit ce modèle par les industries d'amont et plus particulièrement celles des aliments du bétail, s'intégrant ainsi au système avicole mondial.

En observant le schéma ci-après concernant les différentes étapes de fabrication des aliments en Algérie, nous pouvons constater l'importance du maïs et du tourteau de soja comme matières premières principales, ainsi que le degré d'intégration dans le marché mondial.

1. Jean-Pierre BERTRAND, Catherine LAURET , Vincent LECLERCQ : *Le monde du soja*, p. 11-12..
2. Jean-Paul SIMIER, op. cit, p. 79.

Schéma 1 : Etapes pour la fabrication d'aliments composés en Algérie

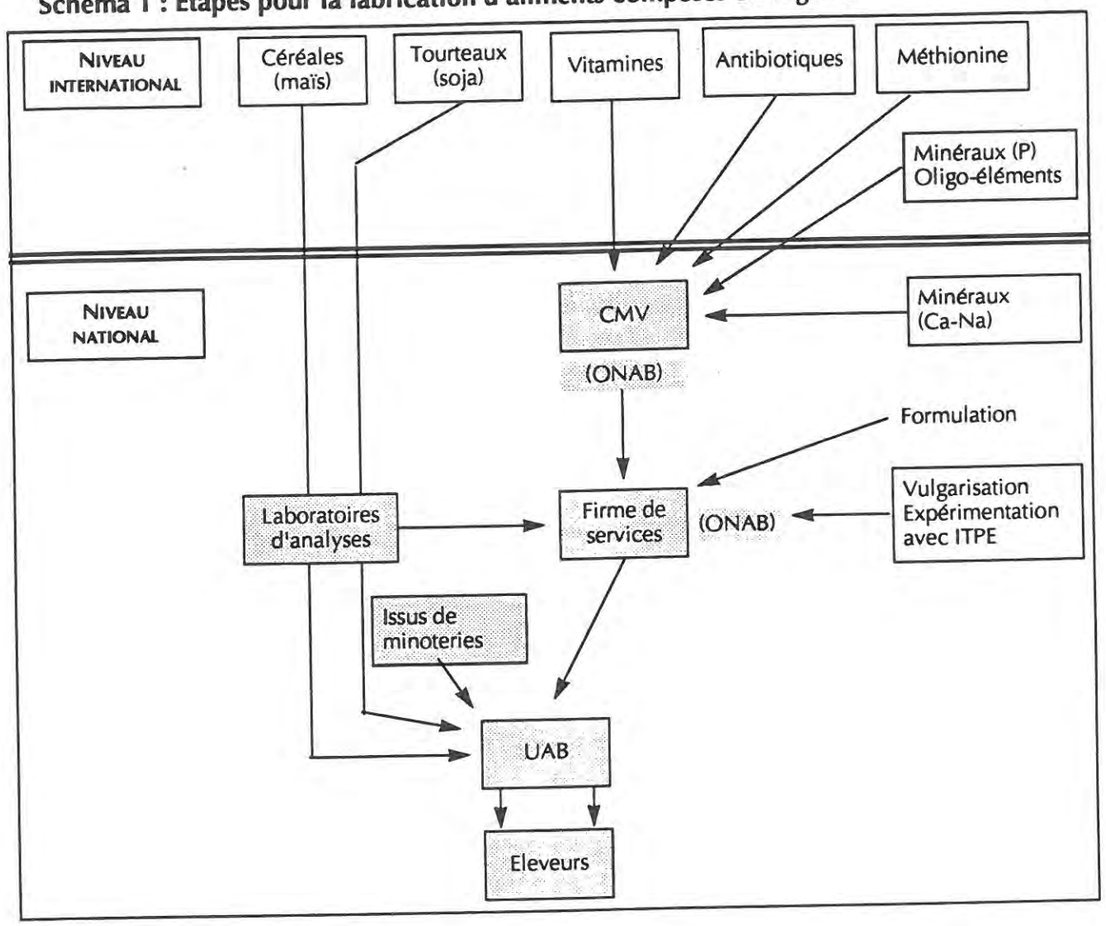

Sources : élaboré à partir de différentes sources.

L'analyse de l'évolution des capacités de production du secteur public représenté par l'ONAB, ainsi que celle de la demande va nous permettre de mieux nous rendre compte de l'importance des industries du bétail.

B. Evolution des capacités de production et sa structuration

Le développement de toute production intensive avicole ne peut normalement se réaliser sans l'existence de capacités de production d'aliments du bétail en quantité et qualité suffisantes, susceptibles d'inciter et de dynamiser cette politique.

Pour mieux appréhender le rôle joué par les industries des aliments du bétail, un bref rappel est nécessaire quant au rôle joué par l'ONAB. Entre 1969-1981, la production de facteurs de production avicole ainsi que le développement global de l'aviculture étaient du ressort de l'ONAB.

Ce dernier exerçait le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur et par voie de conséquence sur une partie des matières premières alimentaires destinées à la production des aliments du bétail, ainsi que pour les facteurs de production et produits finis avicoles.

Après 1981, et avec la restructuration des entreprises, l'ONAB a eu pour mission principale la satisfaction des besoins nutritionnels du cheptel national.

Pour ces deux périodes, la capacité de production des aliments ont évolué comme suit entre 1975 et 1995.

Tableau 14 : Evolution des capacités de production en aliments de l'ONAB (1975-1995) (tonnes)

	1975	1980	1985	1990	1995
Capacité	300 000	800 000	1 300 000	1 800 000	1 800 000
Taux croissance %	-	166,60	62,50	38,46	-

Source : Elaboré sur la base des données de l'ONAB.

L'évolution de cette capacité de production a été de 333% entre 1975 et 1985 et 38,46% entre 1985 et 1990 et stagnante entre 1990 et 1995, soit une progression moyenne entre 1975 et 1995 de l'ordre de 25% par an.

Pour la même période, la demande alimentaire pour le cheptel avicole a pareillement évolué comme le laissent apparaître les données ci-après.

Tableau 15 : Evolution de la demande globale en aliments volailles (1975-1995) (tonnes)

	1975	1980	1985	1990	1995
Demande	210 000	520 000	1 031 000	1 629 000	1 425 000
Taux croissance %	-	147,01	98,26	58,00	-12,52

Source : Elaboré sur la base des données des EPE avicoles et CNIFA.

Nous observons que, pour la même période que celle relative à l'évolution des capacités, la demande a progressé de 390,9% entre 1975 et 1985 et de 38,21% entre 1985 et 1995, soit une progression moyenne annuelle de 28,9%. Mais, entre 1990 et 1995, une baisse de 12,52% a été constatée.

L'analyse des deux tableaux précédents laisse apparaître des taux d'utilisation des capacités de production qui sont les suivants :

1975 70,00%
1980 65,00%
1985 79,00%
1990 90,50%
1995 79,16%

Ces taux d'utilisation, calculés sur la base de la demande nationale et des capacités de production de l'ONAB est à revoir à la baisse quand on prend en considération la capacité de production des aliments du secteur privé exerçant dans la production des aliments de volailles.

Ce dernier n'a été intéressé que par la production des aliments destinés à l'engraissement du poulet de chair. La capacité de production totale du secteur privé et des coopératives est évaluée à environ 1 300 tonnes/h dont seulement près de 100 tonnes/h sont aptes à produire des aliments volailles à cause de la complexité de la formule. La capacité du secteur public représenté par l'ONAB, s'élève à 379 tonnes/h. La structure des unités de production, quant à leur capacité, est différente comme nous le montre le tableau ci-après.

Tableau 16 : Structure des capacités de production par secteur (tonne/heure)

	Secteur public ONAB	Secteur privé
Capacité		
0-5	9 tonnes	600 t/h
10	70	-
15	150	-
30	150,00	
Total	**379**	**600**

Source : Elaboré d'après statistiques ONAB et documents anonymes.

Comme nous le constatons, la capacité totale du secteur privé est nettement supérieure à celle de l'organisme public (ONAB), mais le niveau technologique est incomparable si l'on se réfère aux capacités de production des unités des différents secteurs. C'est l'une des raisons qui font que le secteur privé s'intéresse à la production d'aliments pour poulet de chair. Mais pour ceux disposant d'unités dotées d'équipements adaptés, comme nous le montrent les données ci-après.

A la lumière du tableau 17 ci-après, nous observons que la part du secteur privé dans la production totale des aliments destinés à la filière avicole est très variable suivant les années. Le minimum a été de 2,52% pour l'année 1987 et le maximum de 20,45% pour l'année 1990.

Tableau 17 : Structure de la fabrication des aliments volailles et évolution (1985-1995) (tonnes)

	Aliment poulet de chair		Aliment repro et pondeuses		Total	Part de marché du secteur privé	
	ONAB (1)	Privé (2)*	ONAB (3)	Privé (4)	(5)	(2/1+2)	(2/5)
1985	464 000	158 000	409 000	-	1 031 000	23,86	15,32
1986	695 000	113 000	550 000	-	1 358 000	16,00	8,32
1987	809 000	40 000	736 000	-	1 585 000	4,71	2,52
1988	760 000	160 000	777 000	-	1 697 000	17,39	9,42
1989	712 000	228 000	777 000	-	1 717 000	24,25	13,27
1990	672 000	182 000	769 000	-	1 623 000	21,31	11,21
1991	661 000	200 000	753 000	-	1 614 000	23,22	12,39
1992	717 000	194 000	598 000	-	1 509 000	21,29	12,85
1993	776 000	310 000	563 000	-	1 648 000	28,54	18,79
1994	632 000	316 000	597 000	-	1 545 000	33,33	20,45
1995	623 000	187 000	615 000	-	1 425 000	23,08	13,12

* Estimations
Source : Elaboré sur la base des données de l'ONAB.

Si nous prenons en considération la sous-filière chair, et plus particulièrement les aliments pour le poulet, la part de marché est de 4,71% pour l'année 1987 représentant le minimum, et de 33,33% pour l'année 1994 soit le maximum atteint par le secteur privé.

Cette faible part de marché est le fait de plusieurs éléments parmi lesquels on retiendra :

– l'hétérogénéité des équipements dont dispose ce secteur, ce qui fait que, malgré l'importance des capacités disponibles, seule une faible partie de ce matériel est technologiquement apte à la fabrication des aliments volailles ;

– Les opportunités saisies pour réorienter les matières premières destinées à la fabrication d'aliments volailles vers la production d'aliments pour ruminants quand le marché est fort demandeur comme en période de disette.

La qualité des aliments fabriqués, souvent mal équilibrés et carencés en éléments nutritifs, ne permet pas au cheptel exploité d'atteindre les performances attendues. La fréquence de mauvais résultats zootechniques ayant des implications économiques fait que les éleveurs se désengagent et cherchent à s'approvisionner auprès de l'ONAB dès qu'une opportunité se présente à eux, comme le montre la structure de fabrication.

a] Structure de la fabrication de l'ONAB

Cette structure de fabrication des aliments par l'ONAB fait apparaître l'importance des industries d'amont comme celle des aliments du bétail dans le développement de la filière avicole. Cela nous permet également de mieux appréhender le rôle structurant de cette industrie en analysant l'affectation des capacités de production.

Le tableau ci-dessous nous permet de voir l'évolution des capacités de production ainsi que la part des aliments volailles dans la production totale de l'ONAB pour le période comprise entre 1985 et 1995.

Tableau 18 : Part des aliments volailles dans la production totale de l'ONAB (1985-1995)

	Aliment volailles	Aliment ruminants	Autres	Total	Part des aliments volailles (%)
1985	873 000	108 000	1 560	982 560	88,84
1986	1 245 000	140 000	3 900	1 388 900	89,63
1987	1 545 000	144 000	11 400	1 700 400	90,86
1988	1 537 000	205 000	24 000	1 766 000	87,03
1989	1 489 000	232 000	21 000	1 742 000	85,47
1990	1 441 000	189 000	32 000	1 662 000	86,70
1991	1 414 000	118 000	22 000	1 554 000	90,99
1992	1 315 000	86 000	11 000	1 412 000	93,13
1993	1 339 000	128 000	16 000	1 483 000	90,28
1994	1 229 000	97 000	7 200	1 333 200	92,18
1995	1 238 000	48 000	5 700	1 291 700	95,84

Source : Elaboré d'après statistiques ONAB.

L'observation des chiffres du tableau antérieur nous montre que la part des aliments volailles (poulet et pondeuses) oscillait entre 85,47% pour l'année 1989 et 95,8% pour l'année 1995. Cette part des aliments volailles dans la production totale de l'ONAB correspondait au maximum de fabrication d'aliments ruminants, soit 232 000 tonnes pour l'année 1989 et au minimum, soit 45 000 tonnes pour l'année 1995.

En France, pour une production de l'ordre de 18 millions de tonnes en 1990, les aliments volailles, avec 6,5 millions de tonnes, soit 37%, constituent la catégorie d'aliments la plus importante devant le porc (environ 30%) et les bovins (20%)[1].

Pour la même année en Algérie, la part des aliments volailles dans la fabrication de l'ONAB représente plus de 86% de la production totale, ce qui nous montre le rôle

1. Pierre MERLOT : *L'industrie de l'alimentation animale.*- Comptes rendus de l'Académie de l'Agriculture Français vol. 76, n° 6, 1990, p. 58

important de cette industrie dans le développement de la filière. Pour cette même année, l'aliment poulet de chair représentait plus de 52,6% de la production totale , secteur privé inclu, et l'aliment pour pondeuses 47,4%. Il est à noter que la majeure partie des aliments pour les ruminants est du ressort du secteur privé, compte tenu de la simplicité relative de sa formulation par rapport aux aliments pour volailles.

Pour une meilleure efficacité de cette industrie d'amont, une répartition spatiale à travers les zones potentielles de production était indispensable afin de rassurer les producteurs d'une part et de créer un équilibre régional d'autre part.

b] Ventilation spatiale des capacités de production de l'ONAB

Cette industrie de fabrication des aliments du bétail de l'ONAB, pour être efficace, se devait d'être répartie à travers les zones de production avicole. C'est ainsi que la capacité de production totale de 379 tonnes est répartie dans les différentes régions comme le montre le graphique 3 ci-après :

Graphique 3. Ventilation spatiale des capacités de production de l'ONAB

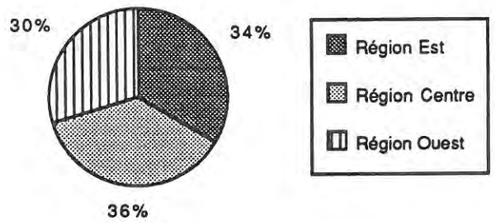

Source : Elaboré sur la base des informations ONAB.

Cette répartition des capacités de production correspond à un nombre d'UAB réparties à travers chaque région. Dans la pratique, des transferts de produits finis s'effectuent entre les différentes régions et ce pour suivre la variation de la demande entre régions du fait des transferts non programmés de cheptel qui, parfois, sont la cause de dysfonctionnements. Cela est d'autant plus fréquent depuis la multiplicité des acteurs de la filière après la restructuration de l'ONAB (1981) rendant toute programmation aléatoire.

Si la distribution de l'aliment en vrac est toujours assurée par l'ONAB, la distribution en sac a été externalisée et est assurée par d'autres organismes (coopératives avicoles, CASSAP, ...). Cette externalisation de la distribution des aliments en sac a permis à l'ONAB de bénéficier de la densité du réseau de ces organismes afin de mettre à la disposition des éleveurs les aliments nécessaires à leur cheptel. En même temps que le développement des industries d'amont, l'ONAB, durant la période antérieure à sa restructuration, s'intéressait également aux industries d'aval et principalement les abattoirs avicoles et le segment de l'incubation.

2. Le rôle des industries d'aval

A. Evolution des capacités d'abattage

Contrairement aux industries d'amont où l'ONAB avait mis en place des capacités de production supérieures à la demande, celles des industries d'aval sont en deçà des possibilités offertes par le marché comme nous pouvons l'observer dans les données ci-après.

Tableau 19 : Evolution des capacités d'abattage et des disponibilités en cheptel (1976-1980)

	Capacité d'abattage en P/h	Capacité annuelle d'abattage*	Disponibilités en poulets *	Part de marché (%)
1976	1 500	3 000	53 000	5,66
1980	4 500	9 000	72 000	12,50

P/h = poulet/heure ; * = 10^3.
Source : Elaboré d'après les statistiques ONAB.

Entre 1975 et 1980, sous l'égide de l'ONAB, l'accroissement des capacités d'abattage a été de 200%, représentant une augmentation de part de marché possible de 6,84%. Durant la même période, l'ONAB, tout en développant les industries d'amont et d'aval, s'est également intéressé à d'autres segments, et plus particulièrement la production de poussins d'un jour chair.

B. Evolution des capacités de production

a] La production de poussins par l'ONAB

Ce facteur permet, après une période d'engraissement, l'obtention du poulet de chair. Pour obtenir le poussin d'un jour, il fallait développer des capacités d'incubation dont les capacités ont évolué comme suit :

Tableau 20 : Evolution des capacités d'incubation et production de poussins (1976-1980) (10^3)

	Capacité d'incubation	Production possible de poussins	Production possible de poulets	Part de marché (%) (poulet)
1976	25 000	20 000	17 000	32,07
1980	66 000	52 800	46 000	63,80

Source : Elaboré d'après statistiques ONAB.

A la lecture des données du tableau précédent, nous remarquons que les capacités d'incubation ont eu un accroissement de 164% entre 1976 et 1980.

La production possible de poulets issus des poussins produits par l'ONAB est de l'ordre de 17 millions pour 1976 et 46 millions pour 1980, représentant respectivement 32,07% et 63,8% du poulet produit à l'échelon national.

Les capacités des industries d'aval ne pouvaient recevoir que 17,64% pour l'année 1976 et 19,56% pour l'année 1980 de la production de poulet de chair issu des poussins sortis des couvoirs de l'ONAB.

Cette faible évolution des capacités des industries d'aval dont la part de marché possible était de 5,66% en 1976 et 12,5% en 1980, entraîne des écarts importants entre les disponibilités et les capacités d'abattage, qui ont d'ailleurs été exploités par le secteur privé pour investir ce segment très rentable qu'est l'abattage et la distribution.

b] La production de poulet et capacité d'abattage : évolution entre 1986 et 1995

Après 1981 et la restructuration de l'ONAB, les offices qui en sont issus ont essayé de réduire ces écarts entre disponibilités et capacités d'abattage. Ces capacités d'abattage ont évolué comme suit entre 1986 et 1995.

Tableau 21 : Evolution de la production de poulets et des capacités d'abattage (1986-1995) (10^3)

Années	Capacité d'abattage en P/h	Capacité d'abattage annuelle	Production de poulets	Part de marché possible (%)
1986	13 000	26 000	160 000	16,25
1995	20 000	40 000	140 000	28,50

Source : Statistiques des offices avicoles.

Nous constatons donc que, sous l'égide des offices avicoles, une croissance des capacités d'abattage de 44,4% entre 1980 et 1986 et de 59,84% entre 1986 et 1995 représentent respectivement 16,25% et 28,5% de part de marché possible.

Ces capacités d'abattage sont réparties entre les trois régions, comme le montre le graphique 4.

Graphique 4. Répartition des capacités d'abattage

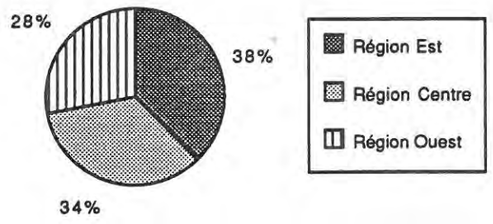

Source : Elaboré d'après les données des EPE avicoles.

En même temps, les capacités d'incubation ont atteint près de 147 millions d'œufs à couver/an, dont la répartition régionales et donnée par le graphique 5 ci-après.

Graphique 5. Répartition des capacités d'incubation

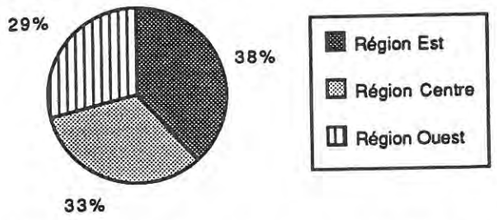

Source : Elaboré à partir des données des EPE avicoles.

Ces capacités d'incubation permettent d'obtenir près de 103 millions de poulets de chair. Les industries d'aval des trois EPE avicoles (ex offices avicoles) donnent la possibilité d'abattre près de 40 millions, soit 38,83% du poulet issu des poussins produits par leurs propres couvoirs.

Ces capacités d'abattage permettent de réceptionner près de 28,5% du poulet produit en 1995, mais ces capacités ne seront jamais exploitées pleinement, comme nous le verrons dans la seconde partie relative aux espects stratégiques.

Cette politique de structuration d'une filière avicole par la mise en place des industries d'amont et d'aval sous l'impulsion de l'Etat a permis un développement du secteur privé.

C. Evolution des parts de marché

Le secteur privé a vite fait de dominer l'aval de la filière, favorisé en cela par les faibles capacités mises en place par le secteur public dans le domaine des abattoirs, comme nous pouvons l'observer à la lecture des données ci-après.

Tableau 22 : Evolution des parts de marché possibles par secteur dans le segment de l'abattage (1976-1995)

	Secteur public		Secteur privé
Année	ONAB	Offices avicoles	
1976	5,66		94,34
1980	12,50		87,50
1986	-	16,25	83,75
1995	-	28,50	71,50

Source : Elaboré d'après statistiques ONAB et offices avicoles.

Cette très faible évolution des parts de marché possibles dans le segment de l'abattage a fait que le secteur privé le domine et, en même temps que celui de la distribution, il capitalise ainsi tous les efforts déployés en amont de la filière. C'est donc un segment stratégique permettant la maîtrise des possibilités d'accumulation.

Cette domination a été rendue possible car le segment engraissement est à 70% dominé par le secteur privé et 30% par le secteur public (avant la restructuration des domaines agricoles socialistes).

Pour le segment de l'incubation, dans lequel le secteur privé a également investi, la perte de parts de marché par ce dernier n'est pas le fait de la concurrence ou d'un manque de capacité, mais d'une baisse dans les approvisionnements assurés par le monopole.

Dans le cadre de la régulation du marché du facteur de production "poussins d'un jour chair" exprimé dans les objectifs de production, le monopole (ONAB relayé par les offices avicoles) assure en premier lieu le fonctionnement à pleine capacité de ses installations, la différence entre sa production et les prévisions est produite par le secteur privé.

Tableau 23 : Evolution des parts de marché "poussins d'un jour chair" (en %)

	Secteur public		Secteur privé
Année	ONAB	Offices avicoles	
1976	33,0		67,0
1980	81,4		18,6
1986-90		60,0	40,0

Source : Elaboré d'après statistiques ONAB et offices avicoles.

Nous observons donc une perte de marché liée au fait du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, et que la régulation se faisait au détriment du secteur privé dépendant du monopole pour ses approvisionnements et cela jusqu'aux nouvelles réformes de l'économie nationale.

Contrairement aux industries d'amont, le rôle des industries d'aval sous monopole n'a pas été d'un grand apport pour la structuration de la filière. Cette faible part de marché des industries d'aval sous monopole, compte tenu du déficit structurel, a permis au capital privé d'investir ce segment par le nombre (tueries) et non par la concentration. Ce type d'investissements a été possible du fait de l'absence de réglementation codifiant les règles à respecter (hygième sanitaire, contrôle qualité, ...).

Pour la sous-filière ponte, cette dernière a accusé beaucoup de retard dans son développement par rapport à la filière chair. Le facteur de production produit ou importé par le monopole est la poulette démarrée future pondeuse. Entre 1978 et 1980, la production n'a guère dépassé les 700 000 poulettes par an.

Pour encourager la production des œufs de consommation, les pouvoirs publics ont mis en place des mesures que nous analysons ultérieurement afin d'en apprécier les effets.

Néanmoins, pour les deux sous-filières (chair et ponte), nous observons à l'analyse de la politique de développement de substitution aux importations une volonté de remonter vers l'amont de la filière. Cette intégration des différents segments de chaque sous-filière entamée sous la compétence de l'ONAB a vu une continuité sous les auspices des offices avicoles.

3. Evolution du processus de structuration

La dynamique de transformation de la filière a fait que le processus de structuration s'est fait sous le couvert de l'ONAB (A) pour une première période, et sous celui des offices avicoles (B) pour une deuxième période comprise entre 1981 et 1995.

A. L'aviculture sous les compétences de l'ONAB (1970-1981)

L'aviculture sous l'égide de l'ONAB correspondait soit au démarrage de quelques unités de production intensive, soit à la fin des réalisation pour d'autres. Ces unités vont constituer soit des segments amont, soit des segments aval de la filière en cours de structuration.

a] L'amont de la filière

Pour la sous-filière "chair", l'amont correspond aux centres de reproducteurs chair dont les infrastructures représentent une capacité de 510 000 reproducteurs répartis à travers les trois régions du pays comme représenté dans le graphique 6.

Graphique 6. Répartition des capacités en reproducteurs "chair"

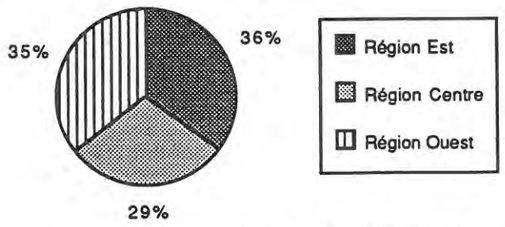

Source : Elaboré d'aprèsles données de l'ONAB.

A l'exception de la région Centre qui a hérité d'un centre produisant environ 4 millions d'OAC par an et dont la réalisation remonte à 1958, le reste des unités est le résultat d'une croissance interne (nouvelles réalisations).

En 1980, par exemple, la production nationale n'était que de 25 millions d'OAC, alors que la demande programmée par les planificateurs était de l'ordre de 139 millions. La différence de 114 millions d'OAC, soit 82% de la demande, était achetée sur le marché international (France, Hongrie, Belgique, Espagne, Hollande, RFA, ...) par l'ONAB qui exerçait le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

La région Centre a été la première à bénéficier des réalisations d'un centre de reproducteurs implanté dans la zone du littoral.

L'amélioration des techniques de conditionnement des bâtiments (ventilation, refroidissement) a fait que les unités nouvelles ont été implantées sur les hauts plateaux. Cela a permis une répartition spatiale des unités de production d'une part et, d'autre part, il a été possible d'épargner la terre à haute valeur agricole dont le coefficient d'utilisation peut aller jusqu'à 03 pour certaines zones, contrairement aux terres des hauts plateaux dont le coefficient est de 0,5 à 1 en fonction des systèmes de culture.

Pour la sous-filière "ponte", il a été programmé la réalisation d'une capacité totale de production de l'ordre de 700 000 poulettes futures pondeuses par an. Cette capacité est répartie à travers le territoire national avec 02 centres en zone littorale et 05 sur les hauts plateaux.

Il faut noter que la poulette peut se transporter sur de grandes distances en prenant les précautions d'usage. Comme pour les OAC, la poulette produite localement ne pouvait satisfaire la demande interne. En 1980, la production de 704 000 sujets couvrait 43,5% des besoins, le reste (soit 56,5%) était importé.

b] L'aval de la filière

Nous ne traiterons dans cette partie que de la production finale : poulet de chair et œufs de consommation.

Pour le poulet de chair, les premières orientations permettaient à l'ONAB d'entreprendre des réalisations pour la production de ce produit destiné à approvisionner ses abattoirs avicoles. Les entreprises d'élevage de poulets disponibles en 1981 étaient de l'ordre de 3,25 millions par an, réparties comme suit à travers les trois régions :

Graphique 7. Répartition des capacités de production en poulet de chair

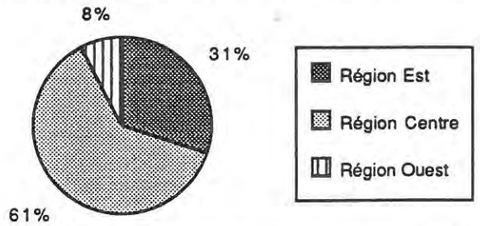

Source : Elaboré d'après les données de l'ONAB.

Ces capacités de production ne représentaient que 36% des approvisionnements des abattoirs de l'office. En cours de réalisation, une capacité supplémentaire de 6 millions est répartie sur les trois régions à concurrence de 2 millions chacune.

Pour les œufs de consommation, le nombre de pondeuses logées était de 500 000, correspondant à une production possible de l'ordre de 110 millions d'œufs par an. Ces capacités étaient réparties à travers les trois régions du pays :

Graphique 8. Répartition des capacités de production en œufs de consommation

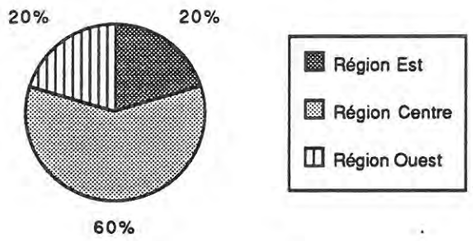

Source : Elaboré d'après les données de l'ONAB.

En 1980, la production n'était que de 90 millions d'œufs représentant 9% des disponibilités, soit 29% de la production nationale de cette année.

B. L'aviculture sous l'égide des offices avicoles (1981-1990)

Cette période, comprise entre 1981 et 1990, correspond à la naissance des offices régionaux de l'aviculture (août 1981) et le départ des nouvelles réformes (1990) de la filière. L'année 1990 est donc l'année charnière, notre analyse de l'aviculture sous l'égide des offices avicoles portera sur la période antérieure à cette année là.

La restructuration de l'ONAB fait partie du mouvement global des nouvelles visions relatives aux entreprises publiques durant l'année 1981.

Néanmoins, l'ONAB a connu durant l'année 1980 une réorganisation interne qui a permis la mise en place de trois secteurs qui sont les secteurs "aliments du bétail", "viandes rouges" et "aviculture". Chacun de ces secteurs était découpé en trois régions (Est, Centre, Ouest). La restructuration de l'ONAB n'a fait qu'entériner la réorganisation interne en créant trois offices régionaux de l'aviculture, trois offices régionaux des viandes et l'ONAB qui reprend son activité première qui est la production des aliments du bétail et reste office national avec ses trois régions.

Tous ces offices sont sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, tutelle qui facilite la coordination de leurs actions afin d'éviter des dysfonctionnements pouvant perturber les programmes d'approvisionnement en facteurs de production du marché.

Pour cela, il a été créé au sein du Ministère de l'Agriculture, une direction spéciale pour assurer la coordination après cette dynamique de transformation de l'espace avicole national.

En effet, ces offices avicoles ainsi que l'ONAB sont tous dotés de la personnalité civile et jouissent de leur autonomie financière. Le rôle principal des offices avicoles et de l'ONAB est d'approvisionner le marché, chacun en ce qui le concerne, en facteurs de production.

Pour les offices avicoles, en plus des facteurs de production amont, il leur était fait obligation de collecter les produits finis (poulet et œufs de consommation) des producteurs, mais plus particulièrement ceux du secteur étatique (domaines agricoles socialistes) qui ne pouvaient trouver preneur sur le marché. De plus, ils assistaient techniquement les coopératives spécialisées en aviculture (COOPAWI) dans les domaines de la vulgarisation et de la formation des éleveurs.

La restructuration de l'ONAB a donc donné naissance à trois offices régionaux de l'aviculture qui devaient assurer la continuité du développement de la filière afin de réduire les importations de facteurs de production et produits finis, soit l'amont et l'aval.

a] Amont de la filière

Pour la sous-filière "chair", le niveau amont maximum reste toujours le reproducteur chair, mais les capacités sont passées de 510 000 reproducteurs à 1 450 000 dont la répartition est la suivante :

Graphique 9. Ventilation des capacités en reproducteurs "chair"

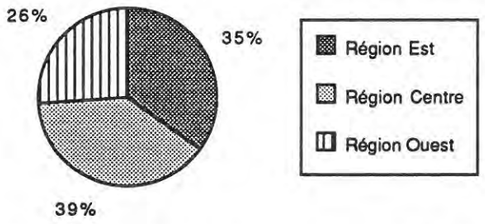

Source : Elaboré d'après les données des EPE avicoles.

L'accroissement global des capacités de production a été de l'ordre de 184%.

Cependant, la production est passée de 25 millions d'AOC en 1981 à 197,2 millions en 1989, soit un accroissement de l'ordre de 688%. Cette augmentation est le fait de l'entrée en production des unités programmées par l'ONAB.

Cette production nationale satisfait la demande à concurrence de 81,11%, le reste (soit 18,89%) est toujours acquis sur le marché international.

Pour la sous-filière "ponte", la capacité de production de poulettes démarrées est passée de 700 000 poulettes à près de 8 700 000 en 1989, soit un accroissement des capacités de l'ordre de 1142%. Pour la même période, la demande est passée de 1 618 000 poulettes à 13 610 000 poulettes, soit un accroissement de cette demande de 741%.

Le taux de couverture est passé de 43,51% pour une demande de 1 618 000 poulettes en 1981 à 63,17% pour une demande de 13 618 000 poulettes en 1989.

Cette évolution des capacités de production a nécessité l'importation de plus de 9 millions de poussins d'un jour ponte acheté sur le marché international.

Compte tenu du niveau des importations du moment et ceux futurs, les trois offices régionaux ont internalisé la production de ce facteur par la réalisation d'un centre de reproducteurs ponte chacun, d'une capacité unitaire de 100 000 reproducteurs. Cette internalisation permettra aux offices une meilleure intégration verticale par la domination de l'amont de la sous-filière ponte et mettra fin aux introductions de ce facteur de production qu'est le poussin d'un jour ponte.

b] Aval de la filière

Pour le poulet de chair (sous-filière "chaire"), entre 1981 et 1989,les capacités de production sont restées sensiblement les mêmes car les unités nouvelles programmées sous l'égide de l'ONAB ont été reconverties pour la production soit d'OAC, soit de poulettes démarrées.

Durant cette période, la capacité d'abattage est passée de 4 500 poulets/heure à 13 000 poulets/heure (9 à 26 millions de poulets pas an). Cette évolution des capacités d'abattage de 188% fait que le taux d'auto-approvisionnement des abattoirs par la production intégrée est passé de 36% à 12,5%.

Le reste des approvisionnements est assuré par des contrats de quasi-intégration entre les offices et les domaines agricoles socialistes, ou bien chez les producteurs privés adhérents de la COOPAWI sur la base de contrats fournisseurs-clients fixant les quantités et les prix.

Pour la sous-filière "ponte", le nombre de pondeuses logées est passé de 500 000 à 900 000, soit un accroissement de 80%. Ces capacités intégrées représentaient en 1989 un taux de 6,61% de la capacité en pondeuses logées à l'échelle nationale. Cette capacité supplémentaire n'était pas le résultat d'une programmation par les offices, mais par la prise en charge et la finition des projets entâmés du temps où l'aviculture était sous l'égide de l'ONAB.

Les offices régionaux de l'aviculture (ORAVIE, ORAC, ORAVIO) avaient pour objectifs premiers la fourniture des facteurs de production aux éleveurs.

Nous remarquons que, sous l'égide de l'ONAB ou bien sous les auspices des offices régionaux de l'aviculture, la dynamique de structuration de la filière par la remontée vers l'amont a été un souci constant et cela pour les deux sous-filières. Cela a été possible du fait que les offices étaient détenteurs du monopole sur le commerce extérieur qui leur assurait une "rente" leur permettant la prise en charge de tous les coûts de cette structuration. Ces coûts sont le résultat des mauvaises performances des nouvelles unités mises en production par manque de bons managers et d'expérience en la matière.

Par contre, pour l'aval (poulet et œufs de consommation), le capital privé a investi ces segments stratégiques lui donnant un pouvoir d'accumulation rapide par la domination des circuits de commercialisation des produits finaux dont le marché était plus que porteur du fait de la programmation de l'offre par le planificateur.

La structuration de la filière n'est pas le résultat du comportement du marché et de ses échanges, mais celui des orientations sous l'impulsion des pouvoirs publics par l'intermédiaire des offices qui les ont pris en charge. La demande n'est pas exprimée par le marché, mais programmée par le planificateur par la détermination d'une offre qui tient compte des objectifs de consommation.

Au cours de la mise en place de la filière avicole avec deux sous-filières produits (œufs et poulets), la juxtaposition de deux secteurs juridiques que sont le secteur privé et le secteur public existait, mais avec des objectifs différents, complémentaires dans le sens où tous les deux œuvrent pour la mise à la disposition du consommateur des produits avicoles.

Le secteur privé a investi certains segments d'aval que sont l'incubation, l'abattage et l'élevage-engraissement pour la sous-filière chair et le segment produit final, soit la production d'œufs de consommation pour la sous-filière ponte, cela lui a donné la possibilité de dominer l'aval de la filière.

Par contre, le secteur public, conformément aux orientations dont les objectifs sont la mise à la disposition des éleveurs des intrants de production,a investi dans l'internalisation des segments d'amont en les intégrant pour, d'une part assoir sa domination et, d'autre part, réduire les importations de facteurs de production. Nous avons également d'autres aspects ayant influé sur cette internalisation qui sont les conséquences des transactions et leur lot d'incertitudes, les aspects économiques et techniques ; à cela il faut ajouter l'opportunisme de certains fournisseurs et le facteur social.

4. Autres déterminants structurels

A. Le facteur social

La production intensive, tout en marginalisant la production fermière et en vulgarisant les produits avicoles, a un effet social non négligeable. En effet, en internalisant la production, la réalisation de nouvelles structures génère de nouveaux emplois.

Le nombre d'emplois créés a été estimé, à la fin de la décennie 80, à environ 150 000, tous secteurs confondus, tout en réduisant la fréquence des transactions et leur lot d'incertitudes liées à cette activité.

B. Les incertitudes et la fréquence des transactions

Ces deux paramètres influent directement sur les coûts des transactions et donc sur la vraissemblance d'une organisation des échanges. Toutes choses égales par ailleurs, plus l'incertitude est grande, plus la transaction est coûteuse et donc plus l'incitation à l'internalisation est forte[1]. Il en est de même quand les transactions sont récurrentes.

En effet, la filière avicole, du fait de sa configuration pyramidale, présente des risques spécifiques qui poussent à l'internalisation afin de lever toutes incertitudes qui s'accroissent avec la fréquence des transactions.

Par exemple, les agents pathogènes peuvent se transmettre verticalement une fois les reproducteurs contaminés. Ces agents pathogènes peuvent se trouver chez la descendance et même dans le produit final (exemple : salmonelles dans les œufs de consommation : *S. Anterralis* ou bien dans les œufs à couver : *S. Pullorum*).

C. L'opportunisme des fournisseurs

Cela est d'autant plus important quand l'acquisition de facteurs de production se fait chez des fournisseurs qui, parfois, s'avèrent des exportateurs occasionnels profitant d'opportunités qui se présentent à eux et ne prennent pas toutes les mesures nécessaires relatives à la protection du cheptel.

Le coût de cette protection sanitaire fait que les fournisseurs adoptent des approches à court terme, comme des antibiopréventions par exemple à la place d'un plan d'éradication et font que, dans la plupart des cas, le cheptel est contaminé. En effet, les contrats ne peuvent jamais être assez détaillés afin d'éradiquer les comportements opportunistes. Ces contrats extrêmement détaillés, outre le fait qu'ils sont coûteux, sont toujours susceptibles d'être pris en défaut.

De plus, la rationalité limitée des parties les pousse bien souvent à négliger certaines variables dont ils ne peuvent évaluer facilement les conséquences sur la relation contractuelle, comme par exemple des aspects techniques.

D. Les aspects techniques

Les facteurs de production importés sont des produits biologiques et donc vivants (OAC, poussins d'un jour ponte, poulettes démarrées, ...) et pour lesquels les effets du transport peuvent être néfastes.

1. Michel RAINELLI : *Economie industrielle.*- 2ème édition, 1993, p. 18.

Pour le cheptel vif, de mauvaises conditions de transport chez les fournisseurs ou bien au niveau des clients peuvent être la cause de stress et de perte par mortalité. La responsabilité est très difficile à établir, d'autant plus que les contrats ne sont jamais complets et ne peuvent prendre en compte toutes les éventualités.

Pour les œufs à couver, la multitude des manipulations ainsi que les variations de température avec, en plus, des mauvaises conditions de transport de temps en temps, ont des incidences sur la rentabilité du fait des faibles taux d'éclosion. La responsabilité du fournisseur ou du client est, là aussi, difficile à établir, d'autant plus que certains accouveurs en rajoutent dans l'espoir d'une compensation.

Cette position ambigue des offices détenteurs du monopole, qui sont à la fois clients et fournisseurs, a été un déterminant important pour l'internalisation de la production de ces facteurs afin de réduire les risques en minimisant les quantités importées. A titre d'exemple, pour l'année 1986, il y a eu l'importation de plus de 144 millions d'OAC, soit 576 000 par jour (250 jours de travail par an) et plus de 6 millions de poulettes démarrées, soit près de 24 000 par jour. Ces quantités qui arrivaient de plusieurs pays d'une part et de souches différentes d'autre part, rendaient tout contrôle impossible à réaliser efficacement par manque de moyens d'une part et la pression exercée par les clients d'autre part.

De plus, étant donné les quantités demandées, les fournisseurs ne pouvaient répondre positivement pour des livraisons aux dates correspondant au planning de peuplement en cheptel des différentes unités dont les conséquences sont la perturbation du marché et les mauvais résultats d'exploitation suite au non respect du programme de production.

E. Les aspects économiques

Compte tenu de l'interdépendance étroite des différents segments de la filière avicole, les défaillances de livraison d'un facteur peuvent entraîner des immobilisations d'installations de production comme, par exemple, celles des centres de reproducteurs chair et couvoir, qui ne peuvent être utilisées dans d'autres emplois, ou bien, si cela est possible techniquement, sans qu'elles ne soient fortement dévalorisées.

Compte tenu des installations au niveau de chacun des segments de la filière avicole, on peut les considérer comme des investissements spécifiques si l'on se réfère aux différentes technologies mises en place. A cette spécificité technologique de chacun des segments de la filière, les transactions récurrentes pour assurer un renouvellement permanent du cheptel arrivé à l'âge de la réforme ou bien l'approvisionnement en facteurs de production ont été des déterminants importants pour leur internalisation.

En effet, quand la transaction est associée à un investissement spécifique, la fréquence intervient dans le choix de la firme : *"Les transactions occasionnelles sont confiées au marché, les transactions récurrentes internalisées"*[1]. Cette internalisation a eu pour conséquence directe la réduction des coûts de transaction correspondant à la conception, à la négociation et à la gestion des contrats d'importation. L'internalisation (intégration verticale) est perçue comme un moyen de réduire l'incertitude en garantissant des approvisionnements convenables en quantité et qualité avec un respect des dates de mise en élevage, afin d'assurer une meilleure utilisation des installations composant les différents segments de la filière avicole.

Section II. La filière avicole : niveaux d'intégration et politiques incitatives des pouvoirs publics

Le "paquet technologique" formé de souches adaptées à une alimentation à base de maïs-soja est dominant et fait que les conditions d'exploitation des volailles sont actuellement uniformes dans leur composante "industrielle".

Dans tous les pays producteurs, l'origine génétique des animaux utilisés, leurs conditions d'élevage et d'alimentation dictées par les fabricants de souches sont semblables et, de ce fait, les performances obtenues varient peu.

Pour s'assurer une part de marché, les objectifs de la recherche-développement sont l'adaptation aux besoins de ce marché et des consommateurs, qu'il faut prévoir à l'avance pour être au rendez-vous compte tenu du temps nécessaire qui se compte en années, afin de parvenir aux objectifs assignés. Cela est d'autant plus important pour les sélectionneurs que, globalement, le volume de la demande ne cesse d'augmenter. Ils doivent donc planifier l'évolution du marché et planifier en conséquence les progrès de leurs lignées et les moyens à mettre en place pour y parvenir.

En effet, au niveau mondial, sous l'impulsion des sélectionneurs américains, le marché international des parentales s'est avéré dès le départ très concurrentiel et cette compétition drastique a conduit à la domination mondiale de la filière chair par quelques firmes.

Les données ci-après nous permettent d'avoir une idée du nombre de firmes (sélectionneurs) qui dominent actuellement le marché mondial de la volaille chair.

1. Michel RAINELLI, op. cit., p. 19.

Tableau 24 : Parts du marché mondial détenues par les principales firmes

Firmes	Pays	Parts de marché (%)
ARBOR-ACRES	USA	50
GROUPE ISA	France	10
HUBBARD	USA	10
ROSS	Royaume-Uni	10
EURIBRID	Pays-Bas	5

Source : Elaboré à partir de différentes sources (année 1993).

A la lecture du tableau 24, nous observons que les cinq plus grosses firmes contrôlent près de 85% de la production mondiale, car les multinationales voient là un secteur clé et d'avenir. En effet, la production mondiale de viande de volaille, qui était de 37,817[1] millions de tonnes en 1989 , a atteint près de 46,300[2] millions de tonnes en 1993 , soit un accroissement de l'ordre de 18,32%. Pour la même période, la production mondiale de viande bovine est passée de 49,4[3] millions de tonnes à 52,9 [4] millions de tonnes, soit un accroissement de 6,54%.

Cette croissance du marché pousse les grosses firmes à maintenir et même accroitre leur domination en maîtrisant tout le processus d'obtention et de commercialisation des produits sélectionnés.

Nous évoquerons dans cette section le schéma d'obtention du produit commercial (1), le niveau d'intégration de la filière avicole algérienne (2) et ses différents segments (3), ainsi que la politique des pouvoirs publics (4).

1. Schéma d'obtention du produit commercial

Ce schéma d'obtention du produit commercial, qui est en principe le produit final de la sélection, dont les croisements jouent un rôle très important.

Les croisements les plus utilisés sont les croisements à deux niveaux, qui, s'ils sont réalisés à partir de lignées "fermées", permettent d'obtenir des combinaisons optimales, celles où l'effet d'"hétérosis" prend toute son ampleur au niveau des parentales comme au niveau des produits commerciaux. Le résultat de ces croisements complexes entre "lignées" pures donnent naissance à un produit hybride qu'on appelle "souche".

1 et 3. J.P. SIMIER, op. cit., pp. 50 et 74.
2 et 4. GATT : *Les marchés internationaux de la viande*, 1993-94, p. 61.

Schéma 2 : Croisements avicoles (croisement à 4 voies)

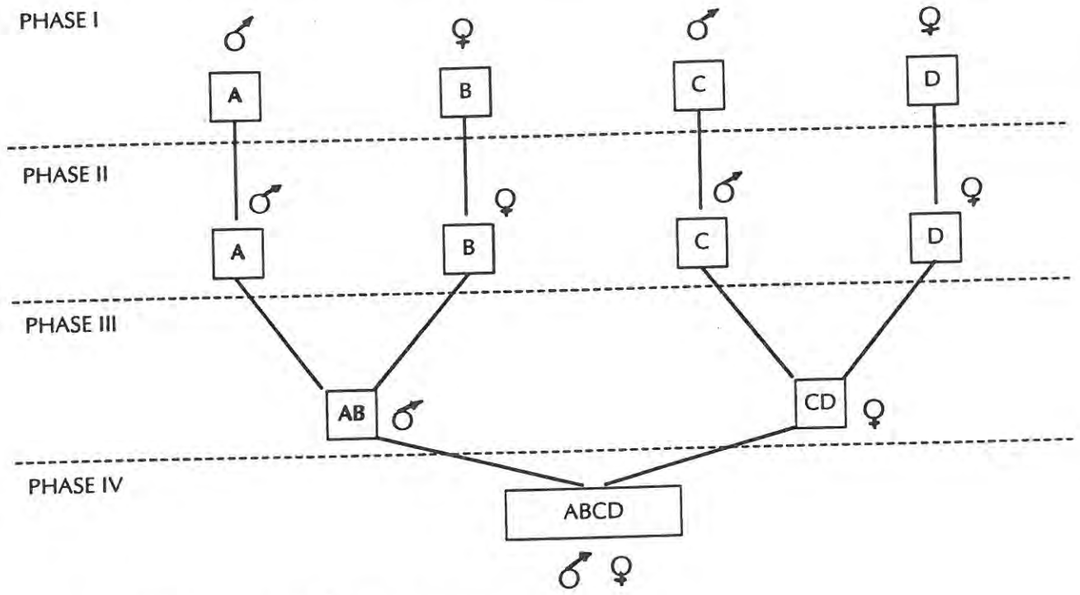

Source : Elaboré à partir de différentes sources.

A la lecture du schéma ci-dessus, nous observons quatre phases :

Phase I : Elle consiste à la sélection et à la mise au point de lignées pures. Cette phase peut durer plusieurs années pour l'obtention des critères recherchés.

Phase II : Elle correspond aux grands-parentaux issus des lignées pures. Ces grands-parentaux peuvent être élevés au niveau du sélectionneur ou bien des multiplicateurs agréés. Leur durée d'élevage est d'environ 70 semaines.

Phase III : C'est la phase correspondant à l'élevage des parentales et les produits obtenus sont des OAC chair ou ponte.

Phase IV : Elle correspond au croisement final, soit l'obtention du produit commercial. Ce produit commercial peut être soit le poussin d'un jour chair ou ponte qui, désormais des différences essentielles les séparent.

Nous constatons, à la lecture du schéma 2, que la sélection avicole est un secteur de recherche de pointe nécessitant des investissements coûteux. C'est pourquoi la concurrence a très vite joué à l'échelle internationale et les entreprises de la chimie et de la pétrochimie dominent tous les segments relatifs à la sélection.

La sélection, dans sa forme traditionnelle, consistait à retenir comme reproducteurs des animaux présentant des caractéristiques favorables et dont la descendance permet d'obtenir des sujets améliorés répondant aux critères recherchés.

Actuellement, toutes les disciplines apportent leur contribution au développement comme la nutrition, les aspects sanitaires et prophylactiques et la génétique qui a joué

un rôle majeur et qui s'est renforcé grâce aux biotechnologies dont le développement a été très important.

A cela il faut ajouter l'apport de l'informatique qui a facilité le traitement des informations obtenues sur un cheptel de plusieurs millions de sujets.

L'apport de toutes ces technologies en gardant la génétique comme fil conducteur de l'amélioration, a permis aux sélectionneurs un meilleur suivi des différents caractères recherchés, compte tenu des possibilités de traitement que l'informatique a rendu accessibles. Aujourd'hui, après que le marché français fut longtemps dominé par les firmes américaines, l'apport de ces technologies d'une part et les grands moyens en recherche-développement dès les années 1960, plus de la moitié du poulet produit est de souche ISA France.

En plus de cela, cette firme (ISA France) a appliqué une politique de différenciation par l'introduction d'une innovation importante en mettant sur le marché une femelle nanifiée mère du poulet de chair. A noter que cette femelle naine accouplée à un coq "normal" donne naissance à des poussins de taille normale.

Cette stratégie de développement a permis de mettre sur le marché un produit permettant une économie d'aliment d'environ 10 à 12%.

Cette croissance interne, suite à la politique de recherche-développement, nécessitant de gros investissements, n'est pas suffisante à elle seule pour couvrir le niveau des dépenses. La création de filiales à l'échelon international s'impose pour accroitre les parts de marché. Pour ce faire, le meilleur moyen a été la croissance externe par le rachat de firmes aux USA (Babcock) et au Canada (Shaver), qui sont complémentaires à sa propre gamme. Dans cette unité mondiale des moyens de production et le caractère concurrentiel des reproducteurs avicoles, la filière avicole algérienne, du fait du niveau de son développement, restera importatrice de matériel génétique et donc intégrée à cette unité.

2. Niveau d'intégration de la filière avicole algérienne

Actuellement, par rapport au schéma de croisement pour l'obtention du produit commercial, la filière avicole algérienne se trouve au stade des parentaux comme nous pouvons l'observer dans la représentation schématique suivante :

Schéma 3 : Phases de sélection et de production et niveau d'intégration de la filière avicole algérienne

Niveau international	Phase I	Lignées pures
	Phase II	Grands-parents
Niveau national	Phase III	Parents
	Phase IV	Produit final

Avec la politique de développement et d'internalisation vers l'amont, la filière avicole a atteint le stade des reproducteurs (phase III : parents). C'est donc à partir de ce stade que nous représenterons la filière avicole et ses différents segments (cf. schéma 4).

Compte tenu de l'importance des industries d'amont et, plus particulièrement, les professionnels de l'alimentation, c'est autour de cette profession que s'articule l'organisation de la filière. Ces professionnels qui constituent un secteur important de la filière n'assurent pas le fonctionnement, mais produisent en fonction de la demande programmée par ceux des différents segments assurant la production.

3. Les différents segments de la filière

Pour obtenir le produit final (poulet ou œufs de consommation), le processus biologique permettant leur production passe par plusieurs stades interdépendants, chacun de ces stade constitue un segment.

Chaque segment réalise une fonction bien précise et, pris individuellement, peut être considéré comme métier que nous allons décrire succintement en partant de l'amont vers l'aval.

A. Le segment reproducteurs

Les centres de production constituant ce segment reçoivent des poussins d'un jour reproducteurs qui sont élevés jusqu'à leur réforme, après avoir accompli un cycle de production.

Le produit obtenu est l'œuf à couver chair ou ponte suivant la souche exploitée. Ces poussins reproducteurs sont toujours acquis sur le marché international.

B. Le segment couvoirs (accouveurs)

L'activité de ce segment consiste à l'accouvage, action dont le but est de faire éclore les œufs issus des centres de reproducteurs, au moyen de machines (incubateurs et éclosoirs).

L'accouveur produit des poussins d'un jour chair et ponte. En fonction du produit, le poussin est livré soit vacciné, soit sans vaccination.

C. Le segment engraissement

L'activité des établissements de ce segment consiste à assurer la croissance des poussins d'un jour chair.

Cette période de croissance et d'engraissement dure en moyenne 56 jours, âge jugé économiquement rentable compte tenu de l'énergie des aliments utilisés (2900 kcal d'énergie métabolisable par kilo d'aliment en moyenne).

Schéma 4 : Filière avicole algérienne

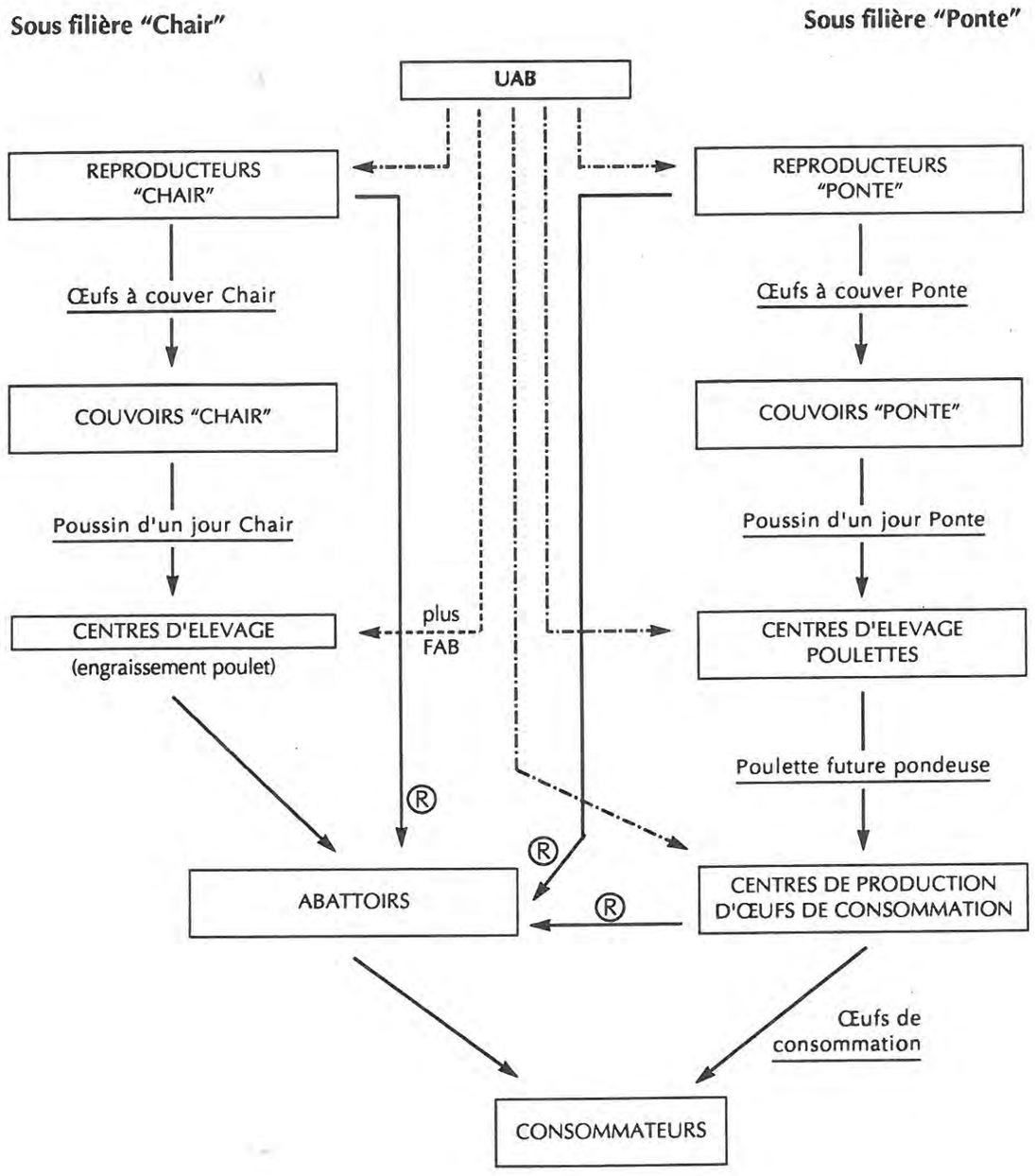

R = Poularde de réforme à la fin du cycle de production

UAB = Usines d'Aliments du Bétail (ONAB : secteur public)

FAB = Fabricant d'Aliments du Bétail (secteur privé)

D. Le segment abattoirs

Les abattoirs sont un maillon essentiel de la filière avicole, ils sont le réceptacle de la production et sont le lien entre les producteurs et les consommateurs.

Ce maillon d'aval, à partir duquel s'organise la production, est dominé à plus de 70% par le secteur privé.

Contrairement au secteur public dont les capacités sont concentrées en abattoirs modernes, la capacité du secteur privé est très déconcentrée et est constituée de tueries.

E. Le segment poulettes démarrées

Les unités d'élevage reçoivent le poussin d'un jour ponte, ils assurent la croissance en tenant compte des critères techniques et sanitaires et ce jusqu'à l'âge de 18 semaines.

Après cet âge, le cheptel est commercialisé ou bien transféré dans les unités de production d'œufs de consommation.

Ce facteur de production commercialisable est la poulette démarrée future pondeuse.

F. Le segment production d'œufs de consommation

Les établissements de ce segment réceptionnent la poulette démarrée à l'âge de 18 semaines minimum. Ce cheptel assure son cycle de production d'œufs avant d'être réformé à l'âge de 72-74 semaines et transféré aux abattoirs.

G. Le segment conditionnement d'œufs

A l'exception des unités intégrées des offices avicoles qui disposent de centres de conditionnement et de stockage des œufs, ce segment fait entièrement défaut au niveau de l'organisation de la sous-filière ponte. L'absence de ce type d'investissements de régulation peut avoir des conséquences sur l'amont de la filière en cas d'excédent de production entraînant des retraits momentanés de producteurs.

Néanmoins, ce cas de figure ne se présente que très rarement, car les producteurs réduisent légèrement leur marge en cas de difficulté d'écoulement, marge qui est substantielle du fait des politiques des pouvoirs publics pour inciter les producteurs à investir dans la filière et plus particulièrement pour la sous-filière ponte.

4. Les politiques incitatives des pouvoirs publics

En plus des déterminants structurels déjà évoqués et malgré la domination des segments d'aval que sont la production (poulet et œufs de consommation) et la commercialisation par le secteur privé, des mesures incitatives ont été prises par les pouvoirs publics.

Cette politique incitative a été un catalyseur de la demande en facteurs de production par les segments d'aval assurant ainsi un marché aux producteurs de ces facteurs et en l'occurrence les trois offices régionaux de l'aviculture.

Cet accroissement important de la demande ne pouvait être satisfait par l'offre interne par marque structures de production, il fallait des compléments conséquents acquis sur le marché international.

Pour mettre fin à l'importation du facteur poulette future pondeuse, les entreprises publiques ont consenti des investissements substantiels pour le développement des segments d'amont.

Ces mesures incitatives sont de trois ordres.

A. Subvention du prix des aliments

Sachant que l'aliment est le facteur de production le plus important dans la filière avicole, car il représente plus de 70% du prix de revient des produits, les pouvoirs publics l'ont utilisé comme premier moyen d'action.

Pour la sous-filière ponte, bien que l'aliment bénéficiat déjà d'une réduction de l'ordre de 42% (jusqu'en 1982) et afin d'encourager beaucoup plus la production d'œufs de consommation, de nouvelles réductions des prix ont été faites pour essayer de mettre fin aux importations d'œufs. L'ONAB a procédé à des baisses du prix passant de 119,75 DA (DA courant) en 1983 à 97 DA en 1985, soit une réduction de l'ordre de 19%.

La subvention pour l'aliment pondeuse a été stabilisée à 50% et ce jusqu'au début des nouvelles réformes. Pour la production de poulettes démarrées, une réduction de 4,6% a été également faite à partir de 1984.

Pour la sous-filière chair, l'ONAB n'est pas le seul producteur d'aliments destinés à cette production. Malgré cela, une baisse variant entre 15 à 20% à partir de 1982 laisse apparaître une subvention. Les prix du secteur privé sont fonction du marché.

Quant aux aliments vendus en deça de leur prix réel, l'ONAB instruit des dossiers afin de percevoir des montants compensatoires proportionnels au tonnage vendu par les fonds de soutien des prix.

La politique de subvention des aliments devient un outil d'orientation des éleveurs par les pouvoirs publics.

B. La politique de crédits aux éleveurs

Cette politique de crédits avait pour objectif le développement de la production d'œufs de consommation en encourageant les investissements.

Les bâtiments et les équipements (batteries ponte) nécessaires demandaient des montants financiers importants, hors de portée pour la majorité des aviculteurs.

Pour faire face à cela la BADR a mis en place différents types de crédits :

- des crédits à long terme pour le financement de la construction des bâtiments à un taux de l'ordre de 2% pour une durée de 10 ans et plus ;
- des crédits à moyen terme pour l'acquisition des équipements à un taux de l'ordre de 3,5% pour une durée de 5 ans.
- des crédits annuels pour l'achat du cheptel, ainsi que la possibilité de prêts servant comme fonds de roulement jusqu'à l'entrée en production du cheptel pour l'achat d'aliment.

Les critères imposés pour l'octroi de ces crédits ont dicté à une sélection qui a profité à une frange aisée de producteurs pouvant présenter des garanties de remboursement à la banque.

C. La fiscalité

Dans ce domaine, la solution était simple. Une exonération fiscale pour une durée de cinq ans était accordée pour tout investissement nouveau ou éleveur nouvellement inscrit dans la filière avicole.

Conclusion du chapitre II

Les différents segments interdépendants et complémentaires constituant la structure de la filière avicole algérienne sont le résultat des effets des différents déterminants ayant poussé à l'internalisation de la production des facteurs de production. Cela a été assuré par la mise en place d'offices de grandes tailles (ONAB et, par la suite, les offices régionaux de l'aviculture) détenteurs du monopole sur le commerce extérieur et qui ont organisé la production de chacun des segments de l'amont de la filière.

Cette filière, structurée à l'échelon national, est intégrée au système avicole mondial par les industries d'amont dépendant, pour leur approvisionnement, du marché mondial (modèle maïs-soja) et par le matériel génétique que sont les reproducteurs chair et ponte.

En outre, la présence du secteur privé a induit une structuration binaire, l'amont de la filière sous la domination du secteur public et l'aval sous la domination du secteur privé, encouragé en cela par les mesures incitatives mises en place par les pouvoirs publics.

En effet, en l'espace de deux décennies, suite à la politique de développement de substitution aux importations et grâce à l'apport du paquet technologique, l'aviculture algérienne a connu de profondes mutations.

La production fermière a été totalement marginalisée pour faire place à une production intensive qui assure aujourd'hui la quasi-totalité des besoins. Le système de production artisanal a été dominé par le système de production semi-industriel et industriel.

Cette mutation a été le résultat des différents déterminants structurels d'une part, et de la politique de développement d'autre part, qui ont permis la mise en place d'une filière avicole.

Cette filière avicole intensive a été structurée et organisée par les offices publics détenteurs du monopole sur le commerce extérieur.

Ce monopole avait constitué une rente qui a pour origine une offre inélastique puisqu'elle est programmée et une demande en accroissement constant.

Deuxième partie

La transition vers l'économie de marché : comportement des acteurs et aspects stratégiques

Chapitre I – Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marché

Pour mieux se rendre compte de l'ampleur des réformes sur l'activité avicole, il est intéressant d'analyser le fonctionnement de la filière sous la domination du monopole (section I) et, par la suite, la transition vers l'économie de marché (section II) et ses effets sur la filière.

Section I. Domination par l'amont et mécanismes de fonctionnement avant 1990

Cette période, comprise entre la décennie 70 et la décennie 80 peut être subdivisée en deux phases et ce pour mieux représenter la réalité du terrain.

– Une première phase comprise entre 1970 et 1981, durant laquelle la filière fonctionnait sous le monopole de l'ONAB (1).

– Une deuxième phase comprise entre 1981 et 1990, où la filière fonctionnait sous la domination des trois oligopoles constitués par les trois offices régionaux de l'aviculture (ORAVIE, ORAC, ORAVIO) (2).

Ces trois offices assumaient le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur pour les facteurs de production avicole, ce qui leur assurait la domination par l'amont de la filière.

1. Domination de l'amont par l'ONAB (1970-1981)

Entre 1970 et 1981, le fonctionnement comme le développement de la production avicole étaient confiés à l'ONAB. Cet office exerçait le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur aussi bien pour les matières premières et produits industriels destinés à l'alimentation animale – à l'exception du maïs qui était sous le monopole de l'OAIC –, ainsi que pour les facteurs de production et produits finis de l'aviculture.

S'agissant d'un opérateur unique en position de monopole, la question de régulation et de fonctionnement technique imposant des mises en adéquation de certains segments de la filière ne pouvaient se poser, évitant ainsi tout dysfonctionnement à l'amont de cette filière.

Jusqu'en 1980, l'essentiel du programme de développement de la production avicole, et plus particulièrement sa partie amont, était confié à l'ONAB.

Les investissements qui étaient lancés consistaient à de grands ensembles intégrés et, parfois, certaines unités d'aval (abattoirs avicoles) – même si leur capacité ne pouvait absorber toute la production issue des réalisations de l'amont de la filière. Ces ensembles intégrés comprenaient les UAB, les centres de reproducteurs chair, les couvoirs, les abattoirs et, parfois, des centres d'engraissement de poulets de chair.

Pour la sous-filière ponte, en plus des centres intégrés (élevage-production), les réalisations concernaient la production du principal facteur de production, en l'occurrence **la poulette démarrée.**

Cette position de principal investisseur lui donnait la possibilité de dominer l'amont de la filière avicole pour les différents facteurs de production.

A. Les aliments pour volailles

Durant la décennie 1970, l'évolution de l'offre en produits issus des industries d'amont sous l'égide de l'ONAB pouvait satisfaire la demande en aliments du cheptel avicole. Le tableau n° 25 nous donne l'évolution de l'offre et de la demande.

Tableau 25 : Evolution des capacités de production et de la demande en aliments volailles (1976-1980) (u = 10^3 tonnes)

Année	Evolution des capacités de production	Evolution de la demande	Ecarts
1976	300	210	90
1980	800	520	280

Source : Elaboré à partir de statistiques ONAB.

L'analyse du tableau n° 25 précédent nous donne pour l'année 1976 un écart positif de capacités de production représentant 42% de la demande et, pour l'année 1980 plus de 53%.

Néanmoins, entre les années 1976 et 1980, période qui coïncidait avec l'entrée en production progressive de nouvelles capacités compte tenu des délais de réalisation assez longs (3 ans en moyenne), le secteur privé en a profité pour réaliser de petites unités. L'absence de statistiques ne nous a pas permis d'analyser l'évolution de ces parts de marché.

Pour les industries d'amont, l'ONAB était en position de monopole et pouvait assurer pour les années 1976 et 1980 toute la demande du marché. L'ONAB exerçait également le monopole par la distribution des matières premières destinées à la fabrication des aliments.

B. Les facteurs de production avicoles

Les deux principaux facteurs concernés sont les OAC et la poulette démarrée. Pour ces deux facteurs, en plus de la production nationale, l'ONAB était le seul importateur.

a] les OAC, l'évolution des disponibilités représentées par la production nationale et les importations sont dans le tableau n° 26.

Tableau 26 : Evolution des disponibilités en OAC

	Production	Importation	Total
1976	8 900	70 000	78 900
1980	15 120	66 000	81 120

Source : Elaboré par nous-mêmes.

Ces OAC étaient destinés soit aux unités de l'ONAB, soit aux autres secteurs (coopératives, privés) dominés par le secteur privé.

Le tableau n° 27 nous donne l'utilisation des OAC par les différents secteurs.

Tableau 27 : Répartition des disponibilités en OAC (u = 10^3)

	Monopole		Autres	
	Quantité	%	Quantité	%
1976	25 000	31,7	53 900	68,3
1980	66 000	81,4	15 120	18,6

Source : Elaboré par nous-mêmes.

A la lecture du tableau précédent, nous observons que la domination de l'amont par le monopole (production et importation) se répercute sur l'aval en fonction de l'évolution des capacités de production du monopoleur.

En effet, en 1976, les capacités d'incubation de l'ONAB n'assuraient que 31,7% des objectifs, 68,3% des OAC étaient destinés aux autres secteurs dominés par le secteur privé.

En 1980, avec l'accroissement des capacités d'incubation de l'ONAB, qui sont passées de 25 à 66 millions OAC par an, soit 81,4% des objectifs programmés par les planificateurs, les OAC ont été destinés en priorité à ces propres unités, faisant abstraction des autres secteurs qui doivent assurer la différence entre les objectifs et la production ONAB. Cela nous montre la domination par le monopole de l'amont de la filière.

Schéma 5 : Situation de la sous-filière "chair" (1980), flux physiques

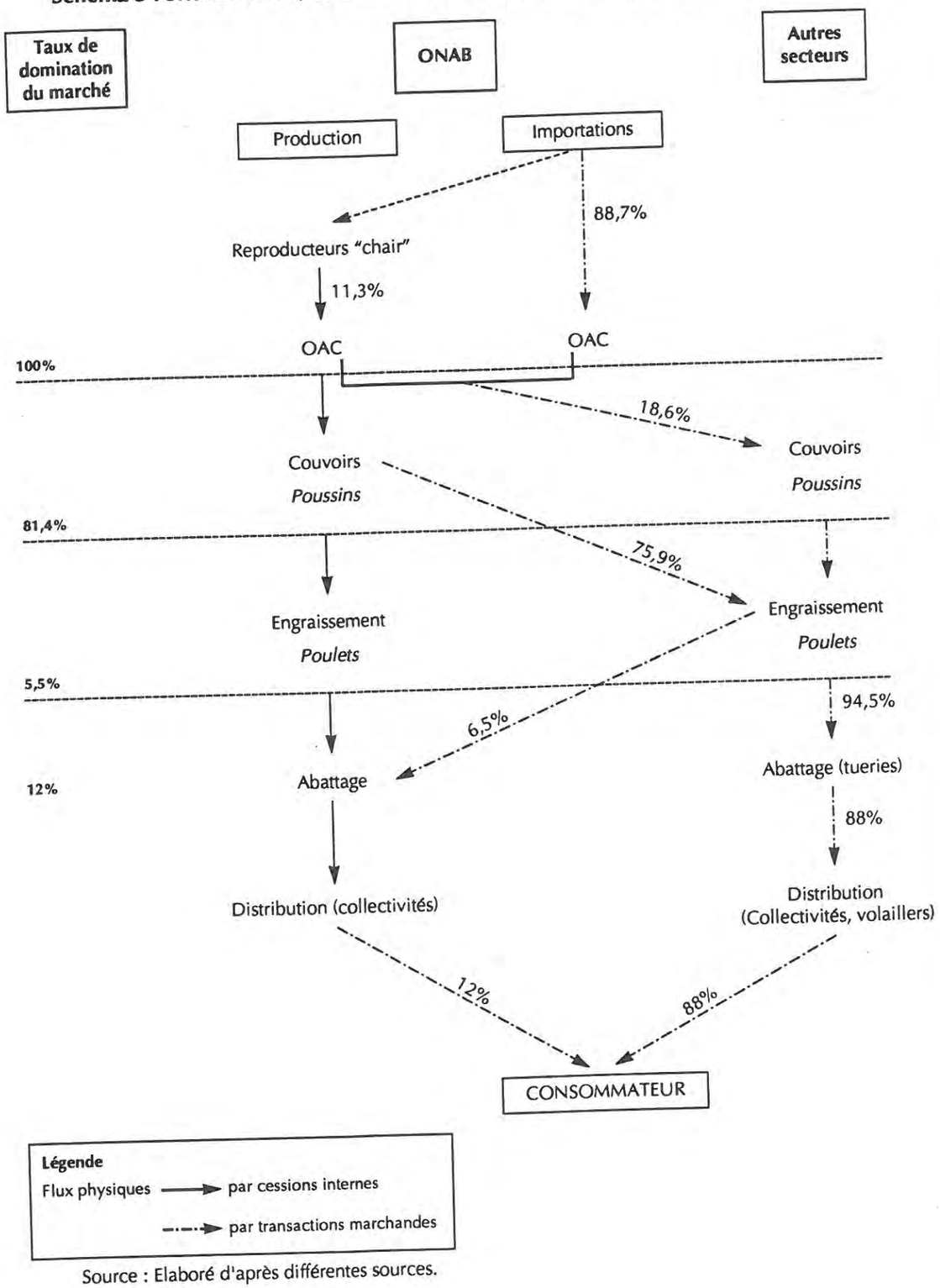

Source : Elaboré d'après différentes sources.

Cette position de domination par l'amont et l'évolution des capacités d'incubation du monopoleur ont fait que les autres secteurs qui assuraient 68,3% des objectifs en 1976 n'assumaient plus que 18,6% des objectifs de l'année 1980, entraînant une sous-utilisation de leurs capacités d'incubation. Cette sous-utilisation est la conséquence **d'un pouvoir de négociation nul des autres secteurs et, principalement, le secteur privé et un pouvoir total du monopole.** Cette situation a donné à l'ONAB, en position de domination, le quasi monopole sur le facteur poussin d'un jour chair, comme le laisse apparaître le schéma n° 5 précédent.

L'ONAB, en position de monopole, domine l'amont et avait pour mission la régulation de l'offre en facteur de production en tenant compte des objectifs programmés par les planificateurs.

b] Pour la poulette démarrée, la production nationale assurée par le monopole en 1980 ne couvrait que 17,38% de la demande, le reste, soit 82,62%, était acquis sur le marché international par l'ONAB.

Le secteur privé ne s'intéressait pas à la production de ce facteur, la faible rotation du capital et les risques élevés du fait de la durée d'élevage de 18 semaines, ont fait que le privé s'est orienté vers la production du poulet de chair, l'incubation et la production où les risques sont moindres.

C. Les principaux agents

Avec l'ONAB, il y avait d'autres agents qui intervenaient sur le marché international pour assurer les approvisionnements :

- l'OAIC pour l'importation des céréales, dont le maïs pour la fabrication des aliments volailles ;
- l'Institut Pasteur pour l'importation des vaccins servant à la prophylaxie du cheptel avicole.

Ces organismes détenteurs du monopole travaillaient en étroite collaboration avec l'ONAB pour la détermination des quantités à acquérir qui sont fonction du programme de mise en élevage.

Le schéma simplifié ci-après nous montre le fonctionnement de l'amont de la filière avicole.

Schéma 6 : Schéma de fonctionnement de la filière avicole (1980)

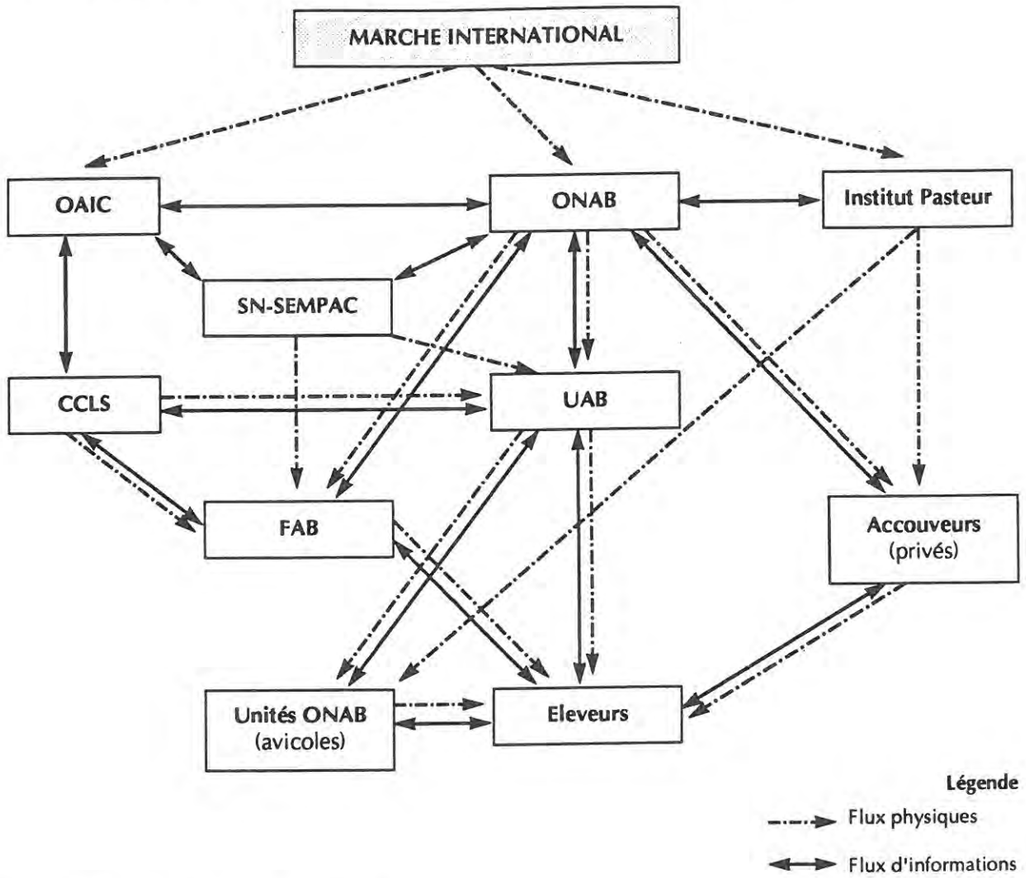

Source : Elaboré à partir de différentes sources.

A la lecture de ce schéma, nous constatons que le flux physiques entre l'OAIC et l'ONAB se faisaient à travers soit leurs coopératives (CCLS pour l'OAIC), soit leurs unités (UAB pour l'ONAB).

Nous constatons également que la SN-Sempac n'intervenait pas sur le marché extérieur pour des produits destinés à la filière avicole mais approvisionnait les UAB et les FAB en sous-produits de meunerie.

L'Institut Pasteur fournissait directement les unités ONAB ou les accouveurs privés en fonction des quotas en OAC.

L'ONAB, comme principal agent de la filière, intervenait sur le marché international pour l'acquisition de beaucoup de produits dont les principaux sont :
– le cheptel de reproducteurs et facteurs de production (OAC et poulettes démarrées) ;
– le tourteau de soja ;

– la farine de poisson ;
– les vitamines et produits vétérinaires...

L'ONAB, dans son rôle de "chef d'orchestre", avec un nombre limité d'agents pouvait faire circuler plus facilement les informations afin d'éviter des dysfonctionnements. Sa domination de la filière par l'amont grâce au monopole de l'Etat sur le commerce extérieur lui conférait le rôle de régulation et de mise en adéquation des différents facteurs – conformément aux objectifs des planificateurs. Cela n'est plus le cas après la restructuration de l'entreprise et la domination de l'amont de la filière (avec ses deux sous-filières produits) par les offices régionaux de l'aviculture issus de cette restructuration de l'ONAB.

2. La domination de l'amont par les offices régionaux de l'aviculture (1981-1990)

La restructuration de l'ONAB a été faite en éclatant l'appareil productif intégré de cet office donnant naissance à sept offices dont les trois offices régionaux de l'aviculture. Cette restructuration organique de l'ONAB a été faite dans la mouvance des dispositions prévues par le plan quinquennal 1980-1984.

Les trois offices régionaux de l'aviculture sont dotés de l'autonomie financière leur donnant une liberté de gestion dans l'espace géographique régional où ils exercent leur métier. Leur principale vocation est la production et, le cas échéant, l'importation des facteurs de production avicoles. Chacun de ces offices exerce le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur pour la région concernée et sans interférence dans les autres régions.

L'ONAB retournant à sa vocation, c'est-à-dire la production des aliments du bétail, a conservé la compétence d'intervention à l'échelle nationale, lui posant des contraintes liées à la programmation compliquant le fonctionnement de la filière, nécessitant ainsi la création d'une structure centrale.

A. Le rôle de la structure centrale

La restructuration de l'ONAB n'a pas tenu compte des réalités pratiques de fonctionnement et d'organisation de la filière avicole. Après la concrétisation sur le terrain de cette restructuration, la planification et la régulation des activités entre les différents agents de la filière devenaient impossibles. Pour assurer, donc, la coordination de ces différents agents (ONAB et offices régionaux de l'aviculture), une structure centrale, au niveau du Ministère de l'Agriculture, a été créée afin d'agir comme instrument de régulation de la filière.

Grâce à cette structure, sur la base des objectifs de la planification nationale, l'ensemble des agents impliqués dans le fonctionnement de la filière sont corrélés de manière à éviter des dysfonctionnements.

Ces objectifs sont traduits en cheptel (chair et ponte) à mettre en élevage pour chaque région sur la base des besoins et des capacités d'élevage recensés. Cela est assuré pour chaque wilaya par la coopérative avicole (COOPAWI) qui joue un rôle important dans les mécanismes de fonctionnement de la filière.

B. Le rôle de la COOPAWI dans la filière

Le plan avicole national a été réfléchi et élaboré à l'échelon central et cette COOPAWI n'est pas l'émanation des producteurs mais une création par l'administration centrale. Elle était normalement chargée d'assurer la promotion et le développement au niveau des éleveurs de wilaya.

Les principaux rôles qui lui étaient assignés au sein de la filière sont :

– la détermination des objectifs de production ;
– la distribution des facteurs de production ;
– la collecte des produits finis ;
– la vulgarisation des techniques et l'assistance des producteurs.

a] La détermination des objectifs

Les COOPAWI étaient sous la double tutelle, d'une part la représentation au niveau de la Wilaya du Ministère de l'Agriculture (DAP) et, d'autre part, de celle de l'office régional pour les wilayates qui sont sous sa compétence.

La DAP avait pour mission la fixation des capacités d'élevage dont la COOPAWI devait assurer les approvisionnements et le contrôle des bilans.

Les offices avicoles devaient mettre à la disposition des COOPAWI les facteurs de production nécessaires.

b] La distribution des facteurs de production : une fonction centrale

L'organisation de la COOPAWI a montré l'importance qu'avait la fonction de distribution des facteurs.

Cette fonction avait pris tellement d'importance par rapport aux autres qu'elle est devenue la principale attribution, surtout par les profits considérables qu'elle génère.

En effet, l'externalisation de cette fonction de distribution par les offices avicoles au profit de la COOPAWI en lui permettant de récupérer une partie de la marge, conformément aux orientations du Ministère de l'Agriculture, la plaçait en position de monopole de fait au sein de la wilaya.

Les COOPAWI sont, dans le fonctionnement de la filière, le prolongement des offices au niveau des wilayates. Cette possibilité de récupérer une partie de la marge a fait que les relations entre la COOPAWI et les éleveurs se sont réduites à de simples échanges marchands et ces éleveurs "coopérateurs" n'ont pas le droit de regard dans la gestion administrative et de distribution.

Il faut noter que cette externalisation de la distribution n'a pas été le fruit d'une décision globale des trois offices régionaux de l'aviculture, pour des raisons manageriales, mais le résultat d'une orientation émanant du Ministère de tutelle et dont les flux de facteurs se faisaient sur des bases contractuelles.

Il en était de même avec les autres fournisseurs, l'ONAPSA pour les produits vétérinaires et l'Institut Pasteur pour les vaccins dont les quantités sont déterminées par les flux des facteurs de production avicoles.

c] La collecte des produits finis

Cette fonction de collecte de produits finis, et plus particulièrement le poulet, est conjoncturelle. Cette opération n'est faite qu'en cas de difficulté de commercialisation, par les "coopérateurs", et sont généralement saisonnières (en été). Les produits collectés sont dirigés vers les abattoirs des offices qui disposent de chambres froides pour le stockage des produits.

Ce type d'opération permet d'éviter des perturbations dans l'écoulement des facteurs de production, et plus particulièrement le poussin d'un jour chair, pour la sous-filière chair. Pour la sous-filière ponte, la collecte concerne la poule de réforme pour libérer les capacités d'élevage, permettant l'écoulement de la poulette démarrée.

d] La vulgarisation des techniques et assistance des producteurs

L'importance prise par la distribution a relégué au second rang d'autres fonctions autrement plus importantes pour l'amélioration des performances zootechniques que sont la vulgarisation et l'assistance aux producteurs.

Les efforts entrepris dans ce cadre étaient récents par rapport au développement de la filière. Outre l'absence de structure adéquate, le manque de personnel qualifié au niveau de l'ITPE a été à l'origine de cette prise en charge tardive.

Nous observons donc que les COOPAWI jouaient le rôle d'intermédiaire entre les offices régionaux de l'aviculture et les producteurs des différentes wilaya.

Cette externalisation de la distribution des facteurs de production n'a pas eu d'effets sur le pouvoir de domination amont des offices pour les deux sous-filières. La COOPAWI

entretenant des relations marchandes sur la base de contrats avec les offices, n'a pas de pouvoir de négociation réel en tant que client principal.

Du fait de l'offre globale programmée, les quantités attribuées ne sont jamais en adéquation avec les quantités demandées par les COOPAWI. Ce sont les offices qui, en dernier ressort, fixent les quotas, conformément aux orientations arrêtées avec l'organe central du Ministère, mais avec des degrés de liberté pour la destination finale des facteurs de production des deux sous-filières.

C. La domination amont de la sous-filière chair

Le principal facteur de production de cette sous-filière est l'OAC, à partir duquel nous obtenons le poussin d'un jour qui est commercialisé aux éleveurs engraisseurs. L'évolution des disponibilités de ce facteur OAC est représentée par les données suivantes.

Tableau 28 : Evolution des disponibilités en OAC (de 1982 à 1989) (u = 10^3)

	Production	Importation	Total
1982	41 250	91 843	133 093
1985	83 038	95 379	178 417
1989	197 200	45 900	243 100

Source : Elaboré par nous-mêmes.

Pour la même période, les offices en position de monopole ont réalisé de nouvelles capacités d'incubation afin d'augmenter le potentiel de production du facteur poussin d'un jour chair. Ces augmentations de capacité entrent dans leur stratégie d'intégration des différents segments de la filière. Les capacités d'incubation ont évolué comme suit :

Tableau 29 : Evolution globale des capacités d'incubation des offices avicoles (de 1982 à 1989) (u = 10^3)

	Capacité	Taux de croissance (%)
1982	66 000	0
1985	105 000	59
1989	147 000	40

Source : Elaboré.

En fonction de l'évolution des capacités des offices avicoles, la répartition des œufs à couver sera fonction de cette évolution, ainsi que des parts de marché du facteur poussin d'un jour chair, comme nous pouvons l'observer dans les données ci-après.

Tableau 30 : Evolution de la répartition des OAC et des parts de marché du poussin chair (1982 à 1989)

	Monopole		Autres secteurs	
	OAC (milliers)	Part de marché	OAC (milliers)	Part de marché
1982	66 000	49,50%	67 093	50,50%
1985	105 000	58,80%	73 417	41,20%
1989	147 000	60,00%	96 100	40,00%

Source : Elaboré sur la base des données des offices avicoles.

A la lecture des données du tableau précédent, nous remarquons que les nouvelles unités des offices en position de monopole **sont approvisionnées en priorité et fonctionnent à pleine capacité, au détriment des autres secteurs dominés par le secteur privé.**

Les autres secteurs ont perdu plus de 10,5% de parts de marché entre 1982 et 1989, malgré un accroissement des approvisionnements de l'ordre de 43,23% pour la même période. Par contre, pour les offices avicoles, malgré un accroissement de l'ordre de 122,7% des capacités, le gain de parts de marché n'a été que de 10,5%. Notons qu'en 1989 les capacités du secteur privé sont estimées à environ 250 millions d'œufs par an.

La part de marché de 40% représentait un taux d'utilisation de 39,24% des capacités disponibles. Cet excédent de capacités d'incubation est le résultat de la libéralisation des importations par la levée de la barrière d'entrée que constituait l'agrément administratif préalable.

L'accès à l'exercice des activités de production au sein de la filière avicole était conditionné par l'obtention d'un agrément administratif préalable qui était accordé en tenant compte des capacités existantes et du plan de développement de ces activités. **Cet agrément administratif constituait une barrière d'entrée** pour les activités d'élevage et d'accouvage (ainsi que pour la fabrication d'aliment du bétail). Cette barrière a été levée grâce à la procédure d'importation sans paiement à partir de fin 1986 (début de la crise économique).

Dans les nouvelles procédures d'investissement, les activités de la filière ont été considérées comme non prioritaires et les promoteurs pouvaient librement importer des équipements. Ces importations se faisaient avec les moyens de paiement propre à ces promoteurs (non financés par les moyens de l'Etat).

Cette levée de barrière a conduit à un mouvement important d'investissements en capacités d'incubation (couvoirs) sans aucune corrélation avec les objectifs de développement et de production tracés par la planification.

L'absence de réglementation a favorisé l'émergence de ces activités spéculatives et l'entrée d'"opportunistes" au niveau du segment de l'incubation qui a induit la mise en place de sur-capacités d'incubation qui fonctionnaient à près de 39,24% (1989).

Le déclin relatif des capacités d'incubation des offices avicoles faisant suite à cette levée de barrière d'entrée n'a pas eu d'effets sur la domination amont de la filière, mais, au contraire, a entraîné une redistribution des parts de marché entre les accouveurs du secteur privé. **Cette redistribution des parts de marché a réduit encore plus le pouvoir de négociation des accouveurs privés avec les offices avicoles** en position de monopole pour leurs approvisionnements en OAC.

Cela est également le cas pour la production d'aliments du bétail dont les capacités existantes étaient réalisées en complément de celles de l'ONAB et fonctionnaient correctement. Après cette levée de barrière, les capacités ont atteint près de 1300 tonnes par heure, entraînant une redistribution des matière premières par l'ONAB.

D. La domination amont de la sous-filière ponte

Après la levée des barrières d'entrée, contrairement à la sous filière chair, il n'y a pas eu d'investissements pour la production de poulettes démarrées malgré l'insuffisance de l'offre nationale.

Pour l'année 1986, la production nationale ne couvrait que 42,24% de la demande. Malgré la possibilité d'un marché assuré, le secteur privé n'a pas investi dans ce segment pour la production de la poulette démarrée. De ce fait, et pour couvrir la demande interne, les offices avicoles ont investi dans ce segment pour améliorer le taux de couverture par la production nationale qui a atteint près de 63,17% pour l'année 1989, renforçant ainsi leur position sur le monopole de cette sous-filière.

Cette domination amont de la filière (sous-filières produits) servait de régulateur aux autres agents issus de la restructuration et ses effets sur le fonctionnement.

3. La restructuration et ses effets

La restructuration organique des entreprises de 1981 a conduit à une multiplication des agents qui interviennent dans la filière avicole avec une répartition spécifique du rôle à jouer à chacun d'entre eux. Après cette opération, le nombre des agents de la filière qui ont des relations marchandes avec le marché international est passé de 3 à 7.

Cette multiplicité des intervenants dans la filière a compliqué la coordination des actions des différents agents dont les conséquences sont des dysfonctionnements fréquents.

Cette restructuration organique de l'ONAB a fragilisé la filière avicole nationale du fait de son intégration dans le système avicole mondial dominé par quelques grosses firmes multinationales.

En effet, l'arrivée de plusieurs agents qui interviennent sur le marché international réduit considérablement le pouvoir de négociation vis-à-vis de ces grosses firmes multi-produits.

D'après M. PORTER[1], quand *"le groupe de fournisseurs est dominé par quelques firmes et est plus concentré que le secteur auquel il vend, les fournisseurs qui vendent à des clients plus dispersés ont en général la possibilité d'exercer une influence considérable sur les prix, la qualité et les conditions d'achat"*.

Nous constatons donc qu'avant la restructuration l'ONAB était dans une position qui lui conférait un pouvoir de négociation important en tant que client d'envergure vis-à-vis des fournisseurs potentiels.

De plus, cette restructuration organique n'a pas été mûrement réfléchie, la séparation des industries d'amont (aliments du bétail) qui représentent plus de 70% du coût des produits avicoles et qui ont été le principal déterminant structurel de la filière, de l'aval (élevage) a été l'œuvre d'administratifs qui n'avaient aucun rapport avec cette production et son organisation.

Le niveau de développement de la filière justifiait une réorganisation, mais non une "restructuration".

Cet éclatement a multiplié les transactions marchandes entre les différents agents au détriment des cessions internes, avec comme conséquences des dysfonctionnements fréquents de la filière dont les causes sont liées aux ruptures d'approvisionnement par manque de coordination de ces différents agents.

Après la restructuration des entreprises, il y a eu l'arrivée de nouveaux agents ayant des rapports plus ou moins étroits avec la filière, avec une répartition des rôles pour chacun de ces intervenants.

• **Les offices avicoles** (ORAC, ORAVIE, ORAVIO) avaient comme principale activité la production de facteurs de production (OAC, poussins d'un jour chair, poulettes démarrées). En plus, ils exerçaient le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, dominant ainsi l'amont de la filière (les deux sous-filières).

1. M. PORTER : *Choix stratégiques et concurrence*, Economica, 1990, p. 30.

• **L'ONAB**, dont la principale activité est la fabrication des aliments du bétail et dont la part des aliments pour volailles représente l'activité dominante – entre 85% et 95% suivant les années – de la production totale. Il exerçait le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur et, de ce fait, il assurait la régulation de la distribution des matières premières pour les autres fabricants (FAB individuels ou coopératives).

• **L'ONAPSA**, qui avait l'exclusivité de l'importation des produits vétérinaires.

• **L'OAIC** avait l'exclusivité de l'importation des céréales dont le maïs pour la fabrication des aliments pour volailles.

• **Les CASSAP** qui assurent la distribution des aliments produits par l'ONAB.

• **La COOPAWI** dont l'activité centrale était la distribution des facteurs de production qui sont soit produits, soit importés par les offices avicoles, à ses adhérents.

• **L'Institut Pasteur**, importateur exclusif des vaccins destinés à assurer les programmes prophylactiques du cheptel.

Ces agents de la filière exerçaient leurs activités en conformité avec les objectifs de production définis dans le cadre du plan annuel de production.

La finalité de l'ensemble des actions des agents de la filière convergeait vers la satisfaction des besoins des éleveurs en facteurs de production indispensables pour assurer une bonne conduite des élevages.

A. Pour la sous-filière "chair"

Les éleveurs reçoivent les poussins de la COOPAWI, ces poussins proviennent soit des couvoirs des offices avicoles, soit de ses propres couvoirs quand cette dernière en dispose ou bien des couvoirs des accouveurs privés "membres" de la coopérative. La COOPAWI est donc un passage obligé pour la distribution et la régulation de ce facteur de production.

Concernant les aliments, un programme est préalablement établi sur la base du cheptel qui sera mis en place. Les aliments sont soit produits par l'ONAB – pour la majeure partie – et distribués à travers le réseau CASSAP, ou bien des COOPAWI pour celles qui disposent de moyens, soit produits et distribués par les FAB.

Le programme de fabrication des FAB est établi sur la base de la demande non couverte par l'ONAB ; ces FAB pouvaient s'approvisionner en matière première auprès de l'OAIC, de l'ONAB et des ERIAD (issus de la restructuration de la SN-SEMPAC).

Les OAC pour la production du poussin d'un jour chair sont soit produits, soit importés par les offices avicoles et destinés en priorité à leurs accouvoirs, ceux des coopératives et des accouveurs privés agréés sont approvisionnés par la suite.

A noter que durant cette phase de domination amont par les différents monopoles, le secteur privé n'a pas investi dans l'élevage des reproducteurs, en raison de ses exigences techniques, préférant son approvisionnement par les offices sans prendre de risques et ce jusqu'en 1990, année de transition, où le secteur privé recevait des reproducteurs démarrés pour environ 10% des capacités nationales.

B. Pour la sous-filière "ponte"

Les intervenants sont moins nombreux et sa coordination posait beaucoup moins de problèmes. Les éleveurs recevaient leurs poulettes démarrées à travers la COOPAWI. Ces poulettes démarrées étaient soit produites, soit importées par les offices avicoles.

Pour l'aliment, l'ONAB assurait 100% des besoins en alimentation des pondeuses.

Pour les autres intervenants, l'ONAPSA approvisionne directement en produits vétérinaires par les offices avicoles ou bien à travers le réseau CASSAP pour les éleveurs ; l'Institut Pasteur commercialise les vaccins directement aux offices avicoles ou bien aux accouveurs privés.

Section II. La transition vers l'économie de marché

Les réformes économiques en Algérie présentent l'originalité, très peu partagée dans les pays du Tiers-Monde, d'avoir été initiées de manière autonome, sans qu'elles résultent directement de conditionnalités des institutions financières multilatérales[1].

Cette réforme économique, à la différence des deux autres pays du Maghreb, n'a pas été faite par des touches successives et aménagements progressifs, sous le coup de la pression des bailleurs de fonds, exercés à l'occasion des rééchelonnements successifs de dettes extérieures. Elle a été, en effet, le fruit de la réflexion d'une équipe relativement homogène, ayant travaillé hors de tout mécanisme officiel ou bureaucratique dépendant d'un organisme administratif[2]. Cette équipe, travaillant au niveau de la Présidence de la République, a commencé à travailler à partir de 1986.

Dès 1987, ces réformes engagent l'Algérie dans un programme d'ajustement structurel et c'est entre les années 1988-1990 que ce programme connaît une nette accélération.

1. R. ABDOUN : *Monde en développement*, n° 89/90, Tome 23, 1995, 155 p.
2. G. CORM : *Monde Arabe : Maghreb-Machreck*, n° 139, mars 1993, p. 12.

Bien que relevant de décisions "endogènes" et non pas de directives provenant des institutions financières internationales, les observateurs indiquent néanmoins que ce programme est "sévère" et va au-delà de ce que ces dernières auraient attendu de l'Algérie[1].

Ces réformes économiques ont incontestablement pour but de sortir de la centralisation administrative et du carcan bureaucratique qui étouffe les structures économiques algériennes, nous présenterons succinctement les raisons (1), ainsi que les principales réformes ayant des impacts sur la filière avicole (2).

1. Les raisons de ces réformes : quelques indicateurs

Les origines et les raisons sont multiples pour expliquer la nécessité de ces réformes économiques, néanmoins, la raison essentielle avancée résulte du fait de la très faible efficacité de l'appareil productif.

Cette **faible efficacité** est principalement imputée au mode de gestion centralisé de l'économie.

Ce mode de gestion centralisé a, certes, permis dans le contexte de "l'aisance financière" de la décennie 1970, l'érection de branches industrielles nouvelles dans le cadre d'entreprises à capitaux d'Etat[2].

A cette faible efficacité de l'appareil productif, on peut ajouter d'autres indicateurs responsables de la crise et qui ont été un accélérateur pour ces réformes.

A. La chute de la "rente" pétrolière

Les années 1985-1986 sont celles qui sont venues rompre un équilibre économique et social des années antérieures.

En effet, le prix moyen du baril de pétrole algérien, qui était de 27,7 $US en 1985, chute à 16,5 $US dans le courant de l'année 1986 et celui du gaz passe de 3,7 $US à 2,5 $US le million de BTU. Il en résulte une chute des recettes tirées des exportations d'hydrocarbures qui sont passées de 12,7 à 7,2 milliards de $US.

L'effondrement du prix du baril de pétrole, à partir du dernier trimestre 1985, a ainsi provoqué une chute des recettes d'exportation d'hydrocarbures (lesquelles représentent plus de 95% des recettes en devises)[3].

1. S. CHIKHI : *Les Cahiers du CREAD*, 1er trimestre 1992, p. 12.
2. R. ABDOUN, op. cit.
3. A. MERAD BOUDIA, *Recherches industrielles*, n° 43/44, 1996, pp. 108-109.

B. La dette extérieure

A cette chute des prix des hydrocarbures et celle des recettes en devises qui en découle s'ajoute le fait que la seconde moitié de la décennie 1980 est aussi caractéristique, pour l'Algérie, d'une montée des problèmes d'endettement extérieur. Cela a suffi amplement pour précipiter tout le système économique dans une crise profonde.

En effet, la forte dépendance du système productif, la faiblesse des innovations techniques, le déficit structurel des entreprises publiques, un système des prix incohérent... ont mis ce système dans l'incapacité structurelle à prendre le relais de la "rente" énergétique comme source de financement de l'accumulation.

Les réformes économiques entreprises à partir des années 1987 se présentent comme une solution au blocage de l'économie, lequel est imputé à un mode de gestion centralisé.

2. Les réformes économiques

Le but des réformes est la mise en place des mécanismes institutionnels de l'économie de marché ayant comme instrument central de régulation économique, la concurrence d'une part et la reconnaissance institutionnelle des droits de propriété d'autre part. La transformation du mode de gestion de l'économie, dont les réformes sont l'instrument, est la transition d'une économie administrée – où l'Etat est gestionnaire – à une économie de marché – où l'Etat est régulateur.

Ces réformes économiques seront mises en application par une série de lois. Les principaux textes à caractère législatif qui constituent l'ossature des réformes concernent le mode de gestion des terres agricoles de l'Etat, la gestion des entreprises publiques et leur passage à l'autonomie, la libéralisation du commerce extérieur, le système des prix, ...

Nous nous intéresserons plus particulièrement aux réformes qui ont une incidence directe sur la dynamique de la filière.

A. La réforme du domaine agricole de l'Etat

L'agriculture a été le premier secteur touché par les réformes qui ont débuté dès 1987 avec la mise en place d'un nouveau système de gestion des terres agricoles relevant du domaine de l'Etat. En effet, à une politique dirigiste et interventionniste de l'Etat – qui s'étendait jusqu'aux actes de gestion quotidiens des exploitations agricoles publiques,

des coopératives, des offices et des institutions d'approvisionnement, de financement et de commercialisation – s'est progressivement substitué le marché[1].

Ce nouveau type d'exploitation des terres attribuées soit collectivement (EAC), soit individuellement (EAI), stipule la non ingérence de l'Etat dans la gestion de ces exploitations. De plus, les bénéficiaires ont acquis les actifs agricoles (matériel, plantations, cheptel et y compris les bâtiments d'élevage), grâce aux crédits consentis par l'Etat à un faible taux d'intérêt. De ce fait, l'Etat n'intervient plus pour aider les exploitations agricoles en difficultés.

Avec la politique d'ajustement, à partir de 1987, les prix des facteurs de production ont augmenté plus fortement ces dernières années, en relation avec la politique de vérité des prix et des taux de change. Ces mesures de libéralisation et la hausse des prix des facteurs de production sont de nouveaux obstacles pour l'intensification de la production agricole.

Pour la filière avicole, et plus particulièrement la sous-filière chair, ce changement dans le mode de gestion aura des conséquences sur la domination aval. En effet, la possibilité de commercialiser "sans traces" la production aura des répercutions sur le fonctionnement des abattoirs avicoles des anciens acteurs dont le passage à l'autonomie a été plus tardif.

Il est à noter que, durant la période antérieure aux réformes, environ 30% de la production nationale de poulet de chair étaient détenus par les domaines agricoles socialistes (DAS).

De plus, les réformes de l'environnement ayant entraîné un nouveau statut de la coopération (décret 88-70 du 13.09.88) basé sur le principe d'une adhésion volontaire, ceci a induit la dissolution des COOPAWIS.

B. L'autonomie des entreprises publiques

Elle constitue le véritable point de départ de la mise en cause du mode de gestion administrée de l'économie. Le principe essentiel de cette réforme est la séparation des droits de propriété et de gestion.

L'Etat reste propriétaire des entreprises, il délègue désormais ses droits de propriété à des sociétés financières, les fonds de participation créés à cette effet. Pour les entreprises autonomes, l'Etat n'intervient plus directement dans leur gestion.

1. O. BESSAOUD : L'agriculture en Algérie, de l'autogestion à l'ajustement : 1963-1992, in *Options Méditerranéennes*, Série B, n° 8, 1994, p. 97.

L'entreprise personne morale devient une société par actions, ces actions sont souscrites par les fonds de participation.

Pour les offices avicoles qui sont passés à l'autonomie, trois fonds de participation partagent les actions. Le fonds de l'agro-alimentaire détient une participation majoritaire de 40%, les deux autres (équipements et services) détiennent 30% chacun. Les offices avicoles évoluent et passent du stade d'agents de la filière exécutant les ordres de la hiérarchie, à celui d'acteurs qui élaborent et exécutent des stratégies.

L'entreprise autonome est gérée par un conseil d'administration dont les membres sont des mandataires des fonds de participation.

Le résultat de cette évolution est un bouleversement des mécanismes de planification. L'entreprise publique économique (EPE) est libérée de tout système ancien d'investissements planifiés à partir de l'Etat central. Désormais, l'exercice de la planification s'apparentera davantage à la détermination d'objectifs de type indicatifs dans lesquels s'inscrit l'EPE.

Le Ministère de la planification a été dissout en décembre 1987 et remplacé par une structure plus légère, le Conseil National de la Planification (CNP).

C. La libéralisation du commerce extérieur

Ces réformes économiques ont remis en cause le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (août 1990).

Suite à cette réforme, la liberté d'importation est garantie à tout opérateur et, en même temps, il a été procédé à la suppression du système centralisé d'élaboration des moyens de paiement extérieurs dont bénéficiaient les entreprises publiques. Cette libéralisation du commerce extérieur, par la suppression du monopole de l'Etat, a permis au secteur privé d'avoir accès au marché international, formant ainsi ce que nous appelons **les nouveaux entrants** dans la filière avicole.

D. Le système des prix

Le nouveau système des prix adopté en juillet 1989 est considéré comme un palier important des réformes économiques. Il pose les premiers jalons de la libéralisation des prix et la consolidation des mécanismes de l'économie de marché. Il remplace celui qui était en vigueur depuis l'année 1982.

Sans rentrer dans les détails, ce nouveau système des prix comprend deux régimes :
- le régime de prix réglementés ;
- le régime des prix déclarés.

Ce nouveau régime se fonde sur les paramètres suivants :

- la situation de l'offre et de la demande ;
- les conditions de préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de maîtrise des biens et services stratégiques ;
- les conditions générales de production et de commercialisation ;
- les prix en vigueur pour des biens et services similaires ou de substitution ;
- les prix pratiqués sur le marché international des biens et services considérés comme similaires ;
- les paramètres signifiant que le système des prix se fonde dorénavant sur le niveau des coûts, l'état de l'offre et de la demande et le niveau du prix international[1].

Il pousse les pouvoirs publics à abandonner leur politique de soutien des prix au profit d'une politique de soutien des bas revenus.

La nouvelle politique agro-alimentaire diffère de celle pratiquée jusqu'à la veille des réformes puisqu'elle affiche des objectifs opposés à ceux préconisés antérieurement. Longtemps comprimés par une gestion administrée uniformément, à la logique de planification centralisée, les prix ont atteint progressivement ceux du marché, à l'exception de trois produits (lait, pain, semoule) qui restent soutenus malgré des augmentations.

Les principaux objectifs de cette politique des prix sont une plus grande rigueur financière, une réduction de la dette et le rétablissement des équilibres macro-économiques qui se traduisent généralement par une diminution des importations et une limitation des subventions. Cela n'est pas sans conséquences sur le consommateur.

E. Les effets des réformes sur le consommateur : les prix

Les programmes d'ajustement se traduisent souvent par des récessions intérieures dont les effets sont une augmentation du chômage, une baisse des salaires réels avec l'accélération de l'inflation et la libéralisation des prix, objet qui nous préoccupe le plus.

Dans le cadre de la réduction des dépenses publiques, les subventions des produits de large consommation sont en général réduites ou supprimées.

Avec les dévaluations successives du dinar et la libéralisation des prix, on assiste à leur évolution comme nous pouvons le constater dans les données ci-après.

1. Ahmed BOUYACOUB : *Les cahiers du CREAD*, 3ème trimestre 1995, pp. 112-113.

Tableau 31 : Evolution des prix de quelques produits de large consommation (DA courant)

	1978	1980	1985	1988	1993	1994
Pain (300 g)	0,40	0,60	0,80	1,00	2,00	3,00
Semoule	1,30	1,80	1,80	3,17	4,50	7,00
Lait (litre)	1,30	1,30	1,40	1,75	4,00	5,50
Œufs (unité)	0,60	0,70	0,80	1,50	4,00	5,00
Poulet (kg)	14,00	20,00	22,00	38,50	75,00	90,00
Viande de bœuf (kg)	35,00	65,00	78,50	140,00	300,00	360,00
Mouton, gigot (kg)	37,00	60,00	75,00	142,00	280,00	320,00
Sucre (kg)	2,70	2,70	3,15	5,20	20,00	29,25

Source : A. TAÏBOUNI : Réformes économiques et ajustement structurel en Algérie, in *Alternative Sud*, 1995, p. 102.

En face de cette augmentation des prix, nous observons une dégradation du pouvoir d'achat de la population. En effet, l'évolution du revenu par tête, positive jusqu'en 1986, devient négative à partir de 1987. L'indice 100 en 1984, augmente à 106,2 en 1986, puis baisse constamment pour s'établir à 84,3 en 1990. En 1991, l'indice se redresse à 94,6%, mais il reste inférieur à celui de 1984[1].

Devant l'ampleur de ces augmentations et la baisse du pouvoir d'achat, certains produits de consommation courante deviennent des produits de luxe (viande, poisson, ...).

Ces réformes économiques ont comme objectif principal la mise en place des mécanismes institutionnels d'une économie de marché par le désengagement de l'Etat. En effet, l'Etat doit évoluer et passer de la gestion à la régulation. Cela aura comme premières conséquences la libéralisation du commerce extérieur par la suppression du monopole et la libéralisation des prix. Ces nouvelles réformes économiques de transition ne sont pas sans effets sur la filière avicole.

Conclusion du chapitre I

La domination de l'amont par les offices détenteurs du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur réduit considérablement le pouvoir de négociation du secteur privé vis-à-vis de ce monopole.

Cette domination de l'amont conditionne le fonctionnement du segment aval comme l'incubation par exemple.

1. R. ABDOUN, op. cit., p. 162.

Pour l'année 1989, les capacités d'incubation étaient de l'ordre de 400 millions d'œufs* dont 63,25% pour le secteur privé et 36,75% pour le monopole. Les parts de marché sont de 40% pour le secteur privé, soit un taux d'utilisation de 39,24% des capacités disponibles. Cela nous montre l'importance de la domination amont pour cette sous-filière chair.

Par contre, pour la sous-filière ponte, malgré l'existence d'un marché du fait que la production nationale ne couvrait qu'environ 42% de la demande au moment de la levée des barrières d'entrée (1986), le secteur privé n'a pas été intéressé pour la production du facteur poulette démarrée. Le secteur privé investit dans les segments à apports immédiats et sans risques.

Cette domination amont jouait le rôle de verrou régulateur de la filière avant l'application des nouvelles réformes économiques et la transition vers l'économie de marché. Cette transition, avec l'autonomie des offices avicoles et l'arrivée de nouveaux entrants après la suppression du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur a induit une bipolarisation de la filière avicole au sein de laquelle vont se développer différents comportements des acteurs.

* Source : documents anonymes ONAB et EPE avicoles.

Chapitre II – Les réformes économiques : bipolarisation et comportements des acteurs

La bipolarisation est le résultat de la levée des barrières d'entrée après la suppression du monopole de l'Etat et l'arrivée de **nouveaux entrants**. L'analyse de l'année de transition et de mise en application de ces réformes va nous permettre de constater cette bipolarisation de la filière (section I), induisant des comportements et des stratégies des acteurs (section II).

Section I. L'année de transition et bipolarisation de la filière (1990)

L'intégration de la filière avicole algérienne dans le système avicole mondial du fait de sa dépendance en matières premières et cheptel, pose l'exigence d'une cohérence globale de son fonctionnement, afin de rentabiliser au mieux les inputs importés. Dans les conditions antérieures, la gestion centralisée de l'économie permettait de concevoir une organisation du fonctionnement de la filière afin de répondre aux objectifs programmés. Malgré sa rigidité, la régulation par les flux physiques de facteurs de production avicoles et matières premières alimentaires ont constitué un moyen pour répondre aux exigences de cette cohérence.

Les nouveaux modes de gestion imposés par les réformes économiques ont induit une rupture avec l'ancien système d'organisation et de régulation. Malgré une nouvelle approche intégrant la filière avicole dans la branche "protéines animales" et, bien que progressive, cette rupture a entraîné des dysfonctionnements de la dite filière. Cette planification de branche au niveau du CNP est un moyen de concertation inter-entreprises dont les différents intervenants avaient comme objectifs communs la prise en charge d'actions dans le même domaine d'activité.

Dans la pratique, les opérateurs au sein de la branche avaient des objectifs et des comportements antagonistes. En effet, au sein de la filière avicole, l'arrivée de nouveaux entrants organisés au sein de la section agro-alimentaire de la CNC et dont le fonctionnement dépendait des moyens en ressources de paiements extérieurs avaient comme objectif un approvisionnement conséquent à leur capacité de production.

Les difficultés d'arbitrage entre les anciens acteurs et les nouveaux entrants ont eu des conséquences sur la filière avicole et plus particulièrement la sous-filière chair. Cette bipolarisation a eu comme effet un dysfonctionnement par manque d'approvisionnement en facteurs de production résultant du manque d'expérience sur le marché international des nouveaux entrants.

La difficulté d'arbitrage liée aux différents comportements des acteurs a eu comme. premier effet un mauvais approvisionnement en facteurs de production du fait de la mauvaise gestion des moyens de paiements extérieurs entraînant une baisse de l'offre en produit final (poulet de chair). De ce fait, durant l'année 1990, première année de transition au sein de la filière, la régulation par le moyen de paiement extérieur alloué aux acteurs a été inefficace. Cela est le résultat des comportements et objectifs différents des acteurs de la filière.

Ce dysfonctionnement a été accentué car durant cette même année, il y a eu le passage à l'autonomie des offices avicoles qui échappent ainsi à l'ingérence de la tutelle dans la gestion et la programmation. Cette restructuration de la filière avec des enjeux importants concernant le contrôle en amont de parts de marché explique les antagonismes au sein de la branche "protéines d'origine animale" entre anciens acteurs et nouveaux entrants.

Pour mieux situer les raisons de cet antagonisme, il est important de donner un aperçu sur la situation de la filière pour l'année 1990 et cela pour les deux sous-filières (chair et ponte), sans négliger le facteur aliment vu son importance.

1. La sous-filière "chair"

En partant de l'amont vers l'aval, nous évaluons les taux d'utilisation des moyens de production des différents acteurs ainsi que leurs parts de marché pour chaque segment de la filière.

A. Le segment reproducteurs chair (OAC)

La phase d'élevage était assurée à 100% par les anciens acteurs (EPE, ex offices avicoles), alors que pour la phase production, 90% de la production était assurée par les anciens acteurs et 10% par les nouveaux entrants. Ces nouveaux entrants ont été approvisionnés par les anciens acteurs en reproductrices démarrées.

La production d'OAC issue du cheptel mis en place assurait un taux de couverture de l'ordre de 68%.

Des importations complémentaires (22% des besoins) ont été faites et assurées à concurrence de 67% par les anciens acteurs et 33% par les nouveaux entrants.

Les importations faites par les anciens acteurs étaient entièrement destinées aux nouveaux entrants. Nous observons un comportement "paternaliste" des anciens acteurs vis-à-vis des nouveaux entrants, non pas dans le but de rendre service, mais pour essayer de garder leur domination amont.

B. Le segment incubation (couvoirs)

Au niveau des capacités totales disponibles, les nouveaux entrants disposent d'environ 250 millions, représentant environ 62,5% des capacités nationales, les anciens acteurs de 37,5%. Mais, au niveau du fonctionnement et des parts de marché, les anciens acteurs dominent avec 61% de parts de marché et 39% pour les nouveaux entrants.

Compte tenu des capacités d'incubation disponibles à l'échelle nationale, le taux de fonctionnement globale n'est que de l'ordre de 60%. Les capacités non utilisées appartiennent aux nouveaux entrants.

C. Le segment engraissement (poulet de chair)

Après la restructuration des domaines, la quasi totalité de la production du poulet de chair est assurée par le secteur privé (98%). Les surfaces d'élevage disponibles à l'échelon national ne sont utilisées qu'à concurrence de 60% environ.

D. Le segment abattoirs avicoles

La capacité d'abattage des anciens acteurs (EPE avicoles) ne représentait que 18 000 poulets/h, soit une part de marché possible de 16% environ en une équipe de travail de huit heures. Le reste des parts de marché, soit 84%, est dominé par le secteur privé.

2. La sous-filière "ponte"

De la manière que pour la sous-filière chair et partant de l'amont vers l'aval, les parts de marché pour chaque segment sont les suivants :

A. Le segment poulettes démarrées

Durant cette année de transition, la production nationale est assurée à plus de 97% par les anciens acteurs et 3% par une coopérative d'Etat ne couvrait que 72,11% de la demande.

Les nouveaux entrants, malgré le fait que le marché est demandeur, n'ont pas manifesté un intérêt pour cette production.

B. Le segment pondeuses

Au cours de cette année, la production a été assurée à 95% par le secteur privé et 5% par les EPE avicoles.

3. Les aliments pour volailles

Après la mise au point au niveau de la planification de branche, les nouveaux entrants devaient assurer une production de 50% des besoins nécessaires à l'engraissement du poulet de chair.

D'après nos estimations et malgré les capacités disponibles, les nouveaux entrants n'ont assuré que 21% environ de la demande, l'ONAB ayant assuré le reste, soit 79% environ. Cela résulte du fait que beaucoup de "fabricants" n'ont pas des relations réelles avec la filière et détournent les matières premières vers la production des aliments pour ruminants. Cela cause parfois des dysfonctionnements entre cheptel mis en place et aliments disponibles.

Pour les autres aliments volailles (aliment poulettes, pondeuses et reproducteurs), ils sont entièrement fabriqués par l'ONAB.

4. Taux d'utilisation des capacités disponibles

Globalement, durant cette année de transition, les niveaux d'utilisation des capacités sources de confrontations entre acteurs sont représentés par les données suivantes :

Tableau 32 : Taux d'utilisation des capacités disponibles

Rubriques	Taux d'utilisation (estimations)
Production d'aliments	60%
Production de poussins chair : incubation	60%
Engraissement poulet de chair	65%
Production d'œufs de consommation	90%
Capacité d'abattage	non disponible

Source : Elaboré à partir de différentes sources.

Nous observons donc que les capacités sous-utilisées concernent principalement la sous-filière chair et que ce sont les nouveaux entrants qui sont les plus touchés. De ce fait, nous constatons que les nouveaux entrants sont intéressés par cette sous-filière, afin de récupérer des parts de marché conformes à leur potentiel de production (incubation) longtemps marginalisé par les offices détenteurs du monopole.

Les nouveaux entrants avaient créé des problèmes par la création excessive de capacités suite à la levée des barrières par la suppression de l'autorisation administrative, en cherchant à se faire une position importante dans la filière, mais les anciens acteurs, qui avaient le monopole, ont refusé de céder des parts de marché (incubation particulièrement), d'où ces antagonismes entre acteurs.

Cependant, les nouveaux entrants, malgré des confrontations entre les anciens acteurs pour l'octroie des moyens de paiement extérieurs, n'ont pas échappé à leur domination car mieux organisés et plus expérimentés quant à leur intervention sur le marché international.

Cette lutte entre les anciens acteurs de la filière est le résultat de leur passage à l'autonomie de gestion qui fait d'eux trois oligopoles (EPE ORAVIE, EPE ORAC, EPE ORAVIO) à vocation nationale. Il est à noter que la production OAC des anciens acteurs couvrait la totalité de leurs besoins, soit une part de marché de l'ordre de 60%. La production des nouveaux entrants ne représentait que 6,5% des disponibilités nationales, représentant 16,19% des quantités incubées dans leurs couvoirs (les disponibilités totales pour l'année 1990 étaient de 245,088 millions OAC).

Les importations faites par les nouveaux entrants représentaient 10,20% des disponibilités, soit 25,38% des quantités incubées dans leurs installations. En l'espace d'une année, les nouveaux entrants passent d'un taux de couverture assuré par leurs propres moyens de 0% en 1989 à 41,57% en 1990. Cela montre l'agressivité des nouveaux entrants et leur volonté d'échapper à la domination amont des oligopoles d'une part et de récupérer des parts de marché en amont de la filière (OAC) d'autre part.

De plus, pour les nouveaux entrants, avec leurs capacités de production, leurs moyens financiers, l'absence de barrières d'entrée et un marché demandeur – car plus de 40% des disponibilités en OAC doivent être importées – ont été des déterminants importants pour s'accaparer des parts de marché en amont.

En effet, si leurs parts de marché concernant le poussin d'un jour chair reste de l'ordre de 40%, elle a été assurée à concurrence de 41,57% à partir des OAC soit importés, soit produits par les nouveaux entrants qui menacent ainsi les anciens acteurs quant à leur domination amont de ce facteur. Cette bipolarisation, si elle a été une source de dysfonctionnements, va être à l'origine de comportements des acteurs et qui sont variables pour chacune des deux sous-filières.

Pour la sous-filière chair, durant cette transition économique, les trois EPE avicoles, du fait de leur poids sur le marché d'une part, et du nombre d'opérateurs ayant un poids inférieur, constituent un oligopole ouvert susceptible de menaces quant à la domination amont.

Par contre, pour la sous-filière ponte et son segment poulettes démarrées, les contours sont nets et les trois EPE constituent un oligopole fermé.

Si, pour la sous-filière chair, en plus de la menace des nouveaux entrants, nous avons à analyser différents comportements des anciens acteurs, pour la sous-filière ponte, c'est surtout une rivalité entre les trois oligopoles qui se développe, compte tenu de l'évolution des capacités de production et de la demande du marché.

Section II. Le comportements des acteurs : aspects stratégiques

Nous traiterons dans ce paragraphe des comportements des acteurs, nouveaux (∫ 1) et anciens (∫ 2), nous évoquerons également l'évolution des parts de marché dans la production des aliments pour poulet de chair.

1. Les nouveaux entrants

Les nouveaux entrants ont comme principal champ stratégique **la sous-filière chair.** *"Le champ stratégique est délimité par l'ensemble des acteurs qui participent au jeu concurrentiel de l'entreprise"*[1].

Les logiques d'action des nouveaux entrants au sein de la sous-filière chair, nous permettent de les classer selon deux typologies :

– un premier groupe que nous appelons **nouveaux entrants "structurants"** ;

– un deuxième groupe formé de producteurs occasionnels que nous appelons **nouveaux entrants "opportunistes".**

Les menaces sur les parts de marché des anciens acteurs viennent surtout du premier groupe, le deuxième groupe a des comportements qui sont fonction du marché et de ceux des anciens acteurs qu'il met à son profit.

Ces deux groupes s'intéressent plus particulièrement à la production OAC et de poussins d'un jour chair vu leurs grandes capacités d'incubation disponibles qui auront des effets sur l'évolution des parts de marché.

Cette évolution des parts de marché sera examinée pour les deux segments investis par les nouveaux entrants : le segment reproducteurs chair (A) et le segment incubation (B).

A. Le segment reproducteurs chair

Pour ce segment, il faut rappeler qu'il y a deux phases dans le cycle de vie d'un reproducteur :

– une phase d'élevage qui commence de l'âge d'un jour à environ 20 semaines ;

– une phase de production, de l'âge de 20 semaines à la réforme (62-64 semaines d'âge).

Ces deux phases intéressent le groupe des "structurants" dont les décisions stratégiques relatives aux actifs par l'acquisition de moyens de production par croissance interne ou externe vont en faire des professionnels de la sous-filière.

1. M. MARCHESNAY : *Management stratégiques*, Eyrolles, 1993, p. 119.

Il met en place une stratégie de remontée de filière qui entre dans la politique globale de développement de la production avicole. Cette stratégie de remontée de filière vers l'amont a été mise en place par ce groupe pour échapper définitivement à l'obstacle qu'a été la domination amont des oligopoles. Elle vise également la levée de l'incertitude par un approvisionnement stable en facteur de production OAC en quantité et en qualité.

Elle a également pour objectif la réduction des coûts en internalisant les marges anciennement prélevées par les oligopoles. Les nouveaux entrants, par la remontée de la sous-filière (intégration verticale) essaient de déplacer le lieu stratégique en passant d'une concurrence sur les parts de marché en poussins d'un jour chair (incubation) au segment reproducteurs chair, plus en amont.

A ce stade, **les nouveaux entrants** représentent une menace pour les **anciens acteurs**, comme le montre l'évolution des parts de marché dans les données ci-après.

Tableau 33 : Evolution des parts de marché du segment reproducteurs chair (1992-1995)

	Cheptel importé (unité)		Parts de marché (%)		Total
Année	Anciens acteurs	Nouveaux entrants	Anciens acteurs	Nouveaux entrants	(%)
1992	1 819 000	108 000	94,39	5,61	100
1993	1 885 000	390 000	82,25	17,75	100
1994	1 836 000	362 000	83,53	16,47	100
1995*	1 697 000	560 000	75,18	24,82	100

Source : Elaboré sur la base de différentes sources.
* L'année 1995 a été une année de crise avicole, les chiffres sont des estimations sur la base des prévisions du CNIFA.

Nous observons qu'entre 1992 et 1995, le taux de croissance des nouveaux entrants a été de 418,5%[1]. Dans la même période, les anciens acteurs ont réduit leur mise en place de reproducteurs de l'ordre de 6,70%.

De ce fait, les parts de marché du segment reproducteurs chair pour les nouveaux entrants sont passées de 5,61% en 1992 à 16,47% en 1994, pour atteindre environ 24,82% pour l'année 1995, alors que celle des anciens acteurs sont passés de 94,39% en 1992 à 75,18% en 1995.

Malgré les capacités de production des anciens acteurs, ces derniers n'ont pas été capables d'ériger des barrières d'entrée, les nouveaux entrants avaient comme atout majeur le fait que la production nationale assurait un taux de couverture de la demande à concurrence de 68,44% pour l'année 1990 et 72,55% pour l'année 1991. Ce faible taux de couverture était un déterminant important dans la stratégie des nouveaux entrants.

1. Les chiffres ont été calculés par nous-mêmes.

De plus, compte tenu de la nouvelle donne économique qui encourage le secteur privé, les anciens acteurs, du fait de leurs comportements, ne pouvaient pas mettre en place des barrières d'entrée, mais au contraire ils ont facilité l'arrivée d'"opportunistes" au sein de la sous-filière chair.

Les logiques d'action des trois oligopoles (anciens acteurs) obéissaient à des aspects stratégiques différents au sein de cette sous-filière n'ont pas facilité une entente, mais au contraire développé des politiques de domination du marché pour des segments différents, voire des sous-filières différentes que nous analyserons ultérieurement.

Pour les nouveaux entrants, une barrière importante restait à lever s'ils voulaient réellement concurrencer les anciens acteurs au niveau des performances et, par là même, des prix de cession de leur produit : le poussin d'un jour chair, il s'agissait du management des unités en place.

Pour cela, l'acquisition du savoir-faire n'a pas été le résultat d'une politique d'apprentissage qui aurait eu des effets néfastes sur les performances durant plusieurs années, mais celui d'une acquisition en débauchant des cadres déjà formés et expérimentés au niveau des anciens acteurs. De mauvaises performances auraient eu des répercussions importantes quant au taux d'utilisation du segment qui en dépend directement, en l'occurrence le segment incubation.

B. Le segment incubation

L'évolution des parts de marché est le résultat de l'augmentation des disponibilités en OAC chez les nouveaux entrants structurants d'une part et des "opportunistes" d'autre part, aidés en cela par les anciens acteurs du fait de leur comportement. Les données suivantes nous donnent l'évolution des parts de marché.

Tableau 34 : Evolution des parts de marché dans le segment incubation

	Quantités incubées (U=10)		Parts de marché (%)		Total
Année	Anciens acteurs	Nouveaux entrants	Anciens acteurs	Nouveaux entrants	(%)
1990	150 000	95 880	61,00	39,00	100
1991	150 000	114 200	56,77	43,23	100
1992	150 000	104 000	59,05	40,95	100
1993	150 000	122 200	55,10	44,90	100
1994	150 000	126 090	54,33	45,67	100
1995*	150 000	120 900	55,37	44,63	100

Source : Elaboré sur la base de différentes sources.

Les anciens acteurs n'ont pas investi pour augmenter leur capacité dans ce segment, nous observons donc une perte relative de part de marché. Cela n'est pas le résultat d'investissements nouveaux, mais d'un accroissement du taux d'utilisation des capacités existantes des nouveaux entrants qui représentent plus de 62,5% des capacités disponibles à l'échelle nationale qui sont de l'ordre de 400 millions d'œufs par an.

La sous-utilisation des capacités existantes et les comportements des anciens acteurs ont permis l'arrivée d'"opportunistes" au sein de la sous-filière chair. Ce groupe d'"opportunistes" peut être éclaté en trois catégories.

1ère catégorie : Ce sont ceux qui disposent de capacités d'incubation acquisent après la levée des barrières d'entrée, suite à la suppression de l'autorisation administrative (1986) et qui s'approvisionnent en OAC soit d'importation, soit de production nationale.

2ème catégorie : Ceux qui disposent de capacités d'incubation et sous-traitent les capacités d'élevage (phase production).

3ème catégorie : Ceux qui ne disposent d'aucun moyen de production mais simplement d'un capital financier à faire fructifier rapidement. Pour ce faire, ces "néo-producteurs" louent des capacités d'élevage (phase production) et des capacités d'incubation.

Pour assurer leur approvisionnement, ils s'intègrent dans des organisations "coopératives". Ils sont approvisionnés en OAC d'importation, ou de production locale, souvent assurée par des anciens acteurs.

Cet approvisionnement évolue et passe de l'OAC aux reproducteurs démarrés suivant les stratégies arrêtées par les anciens acteurs.

Le schéma n° 7 nous montre, pour l'année 1994, les taux de transfert des anciens acteurs vers les nouveaux entrants et l'évolution des parts de marché au sein de la sous-filière chair.

La lecture du schéma soulève quelques observations.

Les anciens acteurs ne dominent plus à cent pour cent l'amont de la sous-filière chair et perdent donc leur pouvoir de négociation absolu qu'ils avaient en assurant le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Cela renforce les nouveaux entrants et fait d'eux des clients avec un pouvoir de négociation car ils ont d'autres possibilités d'approvisionnements. Néanmoins, ces différentes possibilités offertes aux nouveaux entrants, qui interviennent sur le marché international, sans grande expérience, n'ont fait que renforcer le pouvoir de négociation des fournisseurs (cheptel, OAC, ...).

Les flux physiques entre différents segments de la sous-filière ont permis l'arrivée des "opportunistes" du fait des comportements des anciens acteurs de la filière.

Schéma 7 : Evolution des parts de marché au sein de la sous-filière chair (année 1994)

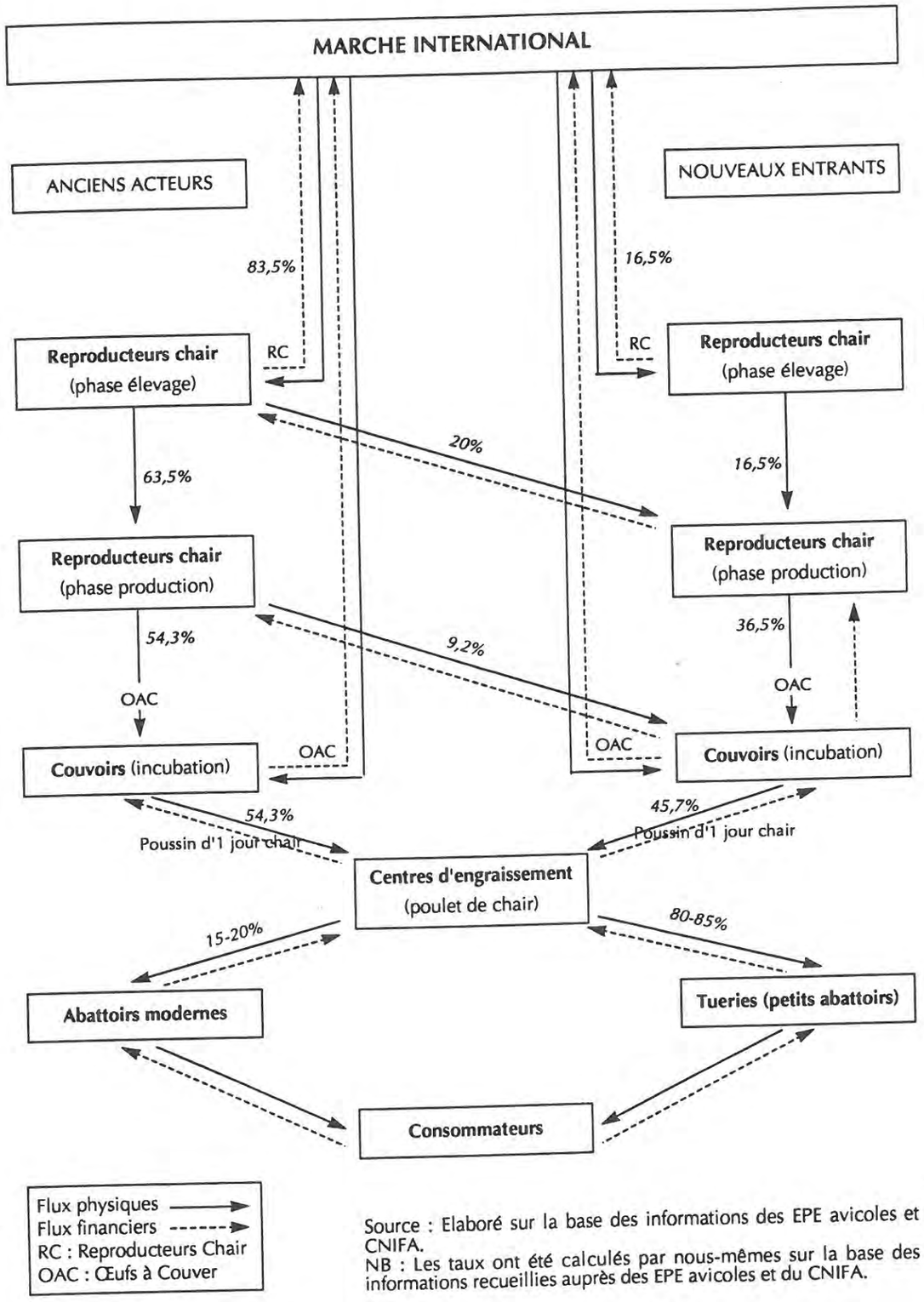

Source : Elaboré sur la base des informations des EPE avicoles et CNIFA.
NB : Les taux ont été calculés par nous-mêmes sur la base des informations recueillies auprès des EPE avicoles et du CNIFA.

2. Les anciens acteurs

Les comportements des anciens acteurs seront analysés pour chacune des deux sous-filières chair et ponte qui font l'objet d'une forte concurrence qui développe différents comportements au sein de ces deux dernières : chair (A) et ponte (B).

A. La sous-filière "chair" : un oligopole ouvert

Les anciens acteurs, firmes prédominantes, ont eu des attitudes "paternalistes" qui, au lieu de prendre des dispositions pour essayer de maintenir une domination, ont eu des comportements dont la conséquence a été la réduction de leurs parts de marché poussin d'un jour chair qui est passée de 61% à 54,3% (entre 1990 et 1994).

Les politiques de mise sur le marché des reproducteurs démarrés ou des OAC par les anciens acteurs ont été à l'origine de l'arrivée, au sein de la sous-filière chair, des néo-producteurs "opportunistes". Les oligopoleurs ont eu des comportements contraires à leurs intérêts immédiats, car au lieu de recourir à des instruments (sous-traitance des moyens de production, ...) afin de dresser des barrières d'entrée, ils les ont à l'inverse levées.

En effet, les anciens acteurs, en prenant en charge la phase élevage des reproducteurs, ont levé les barrières d'entrée qui étaient :

– l'investissement en bâtiments et équipements spécifiques à cette phase d'élevage ;

– des immobilisations financières pendant plus de 20 semaines, avec les risques que cela comporte (mortalité, maladies, ...) ;

– l'expérience nécessaire pour le management de cette phase d'élevage.

La commercialisation des OAC permet à ceux qui n'ont pas les moyens d'intervenir sur le marché international de s'approvisionner sur le marché national.

Les "opportunistes" qui sous-traitent les capacités d'élevage (phase production) et d'incubation développent des stratégies à court terme. En effet, le seul investissement effectué concerne l'achat du cheptel de reproducteurs démarrés. De ce fait, ces "néo-producteurs" n'ont pas de barrière d'entrée puisque levée par les anciens acteurs, pas d'investissements spécifiques pouvant représenter des barrières de sortie.

Les anciens acteurs, par leurs comportements, ont été à l'origine d'un **marché contestable.** Ces anciens acteurs constituent un noyau d'oligopole ouvert. *"Un marché parfaitement contestable peut être défini comme celui sur lequel il est possible d'entrer ou dont il est possible de sortir sans supporter aucun coût"*[1]. La culture d'entreprise dont

1. W. BAUMOL et Kyu Sik LEE : La théorie des marchés contestables, in *Problème économique*, n° 2243, octobre 1991, p. 19.

sont imprégnés les anciens acteurs est nourrie par des pratiques bureaucratiques et rentières qui peuvent permettre l'arrivée d'"opportunistes" néo-producteurs au sein de la filière, tant que cette dernière est un créneau rentable.

De plus, ces néo-producteurs, par le biais des "coopératives" créées pour la circonstance, peuvent être membre du CNIFA[1] et, de fait, sont informés des orientations générales. Ils peuvent alors choisir la période de leur entrée sur le marché.

Les évolutions des quantités commercialisées par les anciens acteurs nous montrent que les nouveaux entrants non structurants restent dépendants de leurs logiques, comme nous pouvons l'observer à travers les données ci-après et ce pour les reproducteurs démarrés et les OAC.

Tableau 35 : Evolution de la commercialisation par les anciens acteurs des reproducteurs démarrés et OAC (1990-1995)

	Reproducteurs démarrés		OAC	
Année	Quantité (U=10^3)	Taux par rapport aux mises en place* (%)	Quantité (U=10^3)	Taux par rapport aux disponibilités** (%)
1990	115	8,10	58 131	23,64
1991	117	7,26	63 564	24,05
1992	443	23,00	27 160	10,69
1993	490	22,00	21 976	8,07
1994	416	20,00	25 731	9,32
1995*	379	17,00	7 000	2,58

Source : Elaboré à partir de différentes sources.

L'analyse des données nous montre que l'évolution de la commercialisation des reproducteurs démarrés est passée par un pic en 1993 et a commencé à chuter à partir de 1994.

Par contre, pour les OAC, les quantités commercialisées ont connu un pic dès l'année de transition (1990), avec un taux de 23,64%, pour chuter et atteindre 2,58% des disponibilités en 1995. Cette chute spectaculaire des quantités d'OAC mises sur le marché est le résultat de la montée en puissance des parts de marché des nou-

1. Le CNIFA est un organe consultatif au sein duquel siègent les représentants des différents organes ayant un rapport avec la filière avicole.
* On entend par "mises en place" les quantités de reproducteurs mises en élevage au cours de l'année considérée.
** les disponibilités sont le résultat de la somme de la production nationale et des importations.

veaux entrants structurants et des quantités de reproducteurs démarrés commercialisés par les anciens acteurs, comme nous pouvons le constater dans les données ci-après où nous observons les quantités commercialisées par chaque ancien acteur ainsi que sa part de marché.

Tableau 36 : Quantités commercialisées et parts de marché pour les reproducteurs démarrés (1990-1995)

	Quantités commercialisées (U=10^3)			Total	Parts de marché (%)			Total
Année	EPE ORAVIE	EPE ORAC	EPE ORAVIO		EPE ORAVIE	EPE ORAC	EPE ORAVIO	
1990	–	115	–	115		100,00		100
1991	117	–	–	117	100,00			100
1992	313	85	–	443	70,65	29,35		100
1993	370	17	103	490	75,50	3,46	21,04	100
1994	288	–	128	416	69,23		30,77	100
1995*	259	63	57	379	68,33	16,62	15,05	100

Source : Elaboré sur la base des informations des EPE avicoles.

Les parts de marché en reproducteurs démarrés sont le résultat d'une concurrence pour la domination de ce segment, avec la mise en place d'une stratégie de la part de l'EPE spa ORAVIE qui commercialise plus des deux tiers à travers le marché national. Cet acteur a mis en place une stratégie de fidélisation d'une clientèle dans l'optique d'une internalisation par la remontée de la filière en créant un centre de grandes-parentales.

La possibilité de commercialisation des reproducteurs démarrés est le fruit de l'entrée en production des projets de mise en chantier par les offices avicoles, quand ces derniers étaient en position de monopole (1988-1989). L'objectif premier de ces centres de reproducteurs était la commercialisation des œufs à couver pour le secteur privé quand la régulation de la sous-filière se faisait par l'amont en programmant les quantités à mettre sur le marché. Ces réalisations étaient programmées dans un but bien précis qui était de créer les conditions nécessaires pour la réalisation d'un centre de grandes-parentales.

a] L'EPE spa ORAVIE : une stratégie de différenciation

Après l'arrivée des réformes économiques et l'autonomie des entreprises, l'EPE ORAVIE a appliqué une stratégie de différenciation en mettant sur le marché de grandes quantités de reproducteurs démarrés avec un double objectif :

– dominer le marché en étant le plus gros fournisseur des accouveurs ;

– fidéliser une clientèle à travers le territoire national tel que cela apparaît dans les données ci-après.

Tableau 37 : Ventilation des reproducteurs démarrés commercialisés par l'EPE spa ORAVIE par région (1991-1995)

Année / Région	1991	1992	1993	1994	1995
Région Est	53	55	99	81	92
Région Centre	64	238	231	156	144
Région Ouest	–	20	40	59	23

Source : Elaboré sur la base des informations de l'EPE ORAVIE.

Cette politique de différenciation en se positionnant sur le segment des reproducteurs chair avait comme principal objectif la domination par l'amont de la sous-filière chair par la réalisation d'un centre de grandes-parentales. Néanmoins, la montée en puissance des nouveaux entrants "structurants", la libéralisation totale du commerce extérieur et la possible concurrence par les fabricants de souches ont été un frein à la réalisation de ce projet.

En effet, suite à la signature du programme d'ajustement avec le FMI (1994) visant au renforcement de l'intégration de l'économie nationale dans l'économie mondiale, l'importation des produits avicoles n'est plus concernée par la restriction de change. Cela a été une source de ralentissement de la réalisation de ce centre de grandes-parentales par l'EPE spa ORAVIE.

Sa réalisation ne sera possible que dans le cas de constitution d'un réseau entre les anciens acteurs de la filière, afin d'assurer un marché permettant une utilisation rationnelle de ce type de centre du fait qu'ils détiennent plus de 75% du total des reproducteurs mis en place (1995).

b] Le réseau, une nécessité pour la remontée de filière : le centre des grands-parentaux (GP)

Pour assurer une viabilité à long terme de ce type de centre, il est nécessaire de lui assurer avant sa réalisation un écoulement continu de sa production, en l'occurrence le reproducteur chair.

Ce centre GP serait un moyen de régulation amont des mises en élevage par les acteurs membres du réseau. Son internalisation au sein de la sous-filière chair mettra fin aux approvisionnements récurrents sur le marché international d'une part et assurera une meilleure programmation autorisant une meilleure gestion des capacités existantes, ce qui éviterait des pics de production conjoncturels.

La réalisation de ce type d'investissement spécifique par un réseau fait que ses membres seront en situation d'interdépendance sur le plan technique, commercial et financier. Cette interdépendance des acteurs fait que le succès de l'un dépend de celui de l'ensemble et doit générer un "sentiment" de convergence d'intérêts.

Dans le cas de l'EPE spa ORAVIE, la grande partie de la clientèle était formée de producteurs instables qui peuvent quitter la production avicole dès que cette dernière n'assure plus de sur-profits. Cet ancien acteur, qui avait élaboré une stratégie de différenciation aux fins de domination amont de la sous-filière chair, se trouve dans l'obligation de revoir ses objectifs.

En effet, un tel investissement spécifique, qui est fonction du choix préalable de la **souche** à exploiter pour une période d'au moins cinq ans, ne pouvait se faire sans avoir assuré un réceptacle à sa production future. La capacité de production des anciens acteurs qui sont de l'ordre de :

680 000 reproductrices pour l'EPE spa ORAC,
735 000 reproductrices pour l'EPE spa ORAVIE,
610 000 reproductrices pour l'EPE spa ORAVIO, pouvait être à l'origine de la création d'un réseau, sans position plus ou moins dominante, mais plutôt une mutualité d'intérêts.

Cela n'a pas été le cas, en plus la lutte pour les parts de marché imposée par les nouveaux entrants et les comportements des anciens acteurs ont été à l'origine de perturbations.

c] La lutte pour la domination amont et ses conséquences : la perturbation du marché

Avec la bipolarisation de la sous-filière chair, anciens acteurs et nouveaux entrants ont eu différents comportements afin soit de maintenir, soit de s'accaparer des parts de marché en amont.

Les perturbations les plus évidentes peuvent provenir d'un manque de débouchés pour la production mise sur le marché, il y a donc transmission de ces perturbations de l'aval vers l'amont. Elles peuvent également provenir de l'amont avec des répercussions sur l'aval.

Dans notre cas particulier, c'est la conjugaison de ces deux facteurs qui a été la cause de la perturbation de la sous-filière chair.

La perturbation par l'amont : Compte tenu du niveau de développement de cette dernière, de son manque d'organisation, les différents segments peuvent être des espaces où naissent des comportements et des stratégies.

Si, pour les anciens acteurs, les différents segments sont intégrés au sein de la structure (sous-filière chair), pour les nouveaux entrants, il y a une dominante d'une gestion individuelle par les différents opérateurs, du fait de leur atomisation, et cela malgré leur interdépendance fonctionnelle. Cette gestion individuelle fait que chaque opérateur élabore sa propre stratégie.

Cette faible intégration des nouveaux entrants, malgré la domination de 80 à 85% des parts de marché au niveau du segment abattoirs, ne pouvait pas percevoir les impulsions du marché. Les quantités de reproducteurs mis en élevage sont restées importantes.

Pour les anciens acteurs, malgré leur intégration, ils ne pouvaient percevoir la réaction du marché du fait de leur faible part au niveau du segment abattoir (15 à 20%).

Il faut noter qu'avant les réformes du secteur agricole, les anciens acteurs détenaient plus de 30% de parts de marché.

Le manque d'organisation pour les nouveaux entrants et la faible part de marché pour les anciens acteurs sont à l'origine de l'inexistence de la boucle de rétroaction aval-amont.

De plus, cette lutte pour la domination amont se faisait surtout durant la période comprise entre les mois de septembre à mai, pendant laquelle la demande est importante. De ce fait, les anciens acteurs et nouveaux entrants, avec la mise en élevage importante, n'ont pas tenu compte des possibilités d'absorption du marché suite à la réduction du pouvoir d'achat des consommateurs, aggravant la perturbation par l'aval.

La perturbation par l'aval : La lutte pour les parts de marché en amont ont induit des mises en élevage de grandes quantités de reproducteurs qui sont entrées en production durant la période de grande demande du facteur poussin d'un jour chair. Cette demande a été encouragée par les disponibilités des grandes capacités d'élevage.

Cela a conduit à des mises sur le marché d'importantes quantités de poulet de chair provoquant la chute des cours, au point où les producteurs ont été contraints de vendre à perte, comme nous pouvons l'observer à partir des données ci-après.

Graphique 10 : Evolution des cours du poulet de chair (période de janvier à septembre)

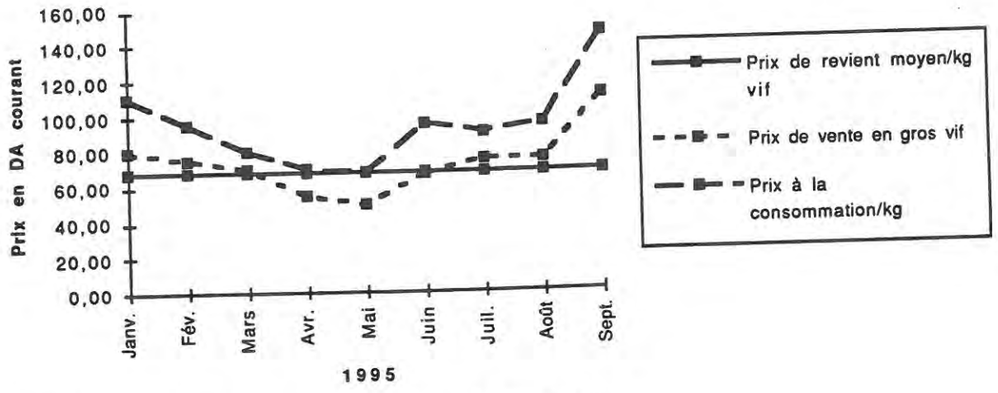

Source : Elaboré à partir des données ITPE pour la région Centre.

A la lecture des données du graphique n° 10, nous constatons que les producteurs ont vendu à perte pendant trois mois environ. Cela a été la cause de l'élimination des petits producteurs aux faibles ressources financières.

D'autre part, avec l'application des réformes, les taux d'intérêts trop élevés (de l'ordre de 20%) n'encouragent pas ces producteurs à se rapprocher des banques.

Les "opportunistes" qui profitaient de la rentabilité financière de leurs investissements au sein de la sous-filière chair se sont généralement diversifiés en investissant les capitaux accumulés dans d'autres activités économiques et se retirent de la production avicole dès la première alerte.

Les gros éleveurs ont été les premiers à "casser" les prix afin d'éviter les surcoûts et pour écouler rapidement leur production. Cela a eu des effets ayant conduit à la perturbation de la sous-filière chair dans le sens aval-amont dont les conséquences ont été la réduction des incubations, l'incinération des poussins d'un jour chair invendus et le déclassement des œufs à couver en œufs de consommation.

Les anciens acteurs, vu le degré d'intégration verticale de la sous-filière chair et compte tenu de sa rigidité, et pour essayer d'atténuer les effets de cette crise, ont pratiqué une politique commerciale plus agressive (réduction des prix de vente, paiements à terme, ...) qui est restée sans résultat du fait de la baisse de la demande du poussin d'un jour chair.

Cette situation est le résultat de la politique de prédation des gros éleveurs qui, en cassant les prix, ont entraîné la disparition du circuit de beaucoup de petits éleveurs.

Cette conjoncture a permis aux gros producteurs financièrement solides de dominer l'aval et de pratiquer des prix en hausse leur permettant une récupération rapide des pertes consenties dans le cadre de leur stratégie.

Les prix ont connu une hausse progressive et passent de 95 DA par kilo (prix à la consommation) au début du mois d'août 1995, à 145 DA le kilo courant septembre de la même année. Durant cette courte période, la hausse du prix a été de l'ordre de 52%. Malgré cette augmentation importante, la viande de poulet reste la moins chère sur le marché, du fait de la hausse du prix des viandes rouges.

Cet accroissement du prix des viandes rouges est la conséquence de la politique de changement des prix relatifs aux profits des céréales par rapport à d'autres produits, et notamment les productions animales.

Le prix des viandes étant libres, il y a eu un ajustement partiel reflétant les conditions du marché (les aliments concentrés pour l'engraissement des ruminants ont, comme matières premières dominantes, des céréales et des issus de meunerie).

De ce fait, le prix des produits d'élevage augmente pour maintenir une certaine parité par rapport aux prix des céréales.

Avec la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs, suite aux effets des réformes économiques, l'augmentation des prix des viandes rouges, font que la viande blanche reste la plus abordable. Les aviculteurs et les intermédiaires ont profité de cette conjoncture pour augmenter leurs prix, malgré un ralentissement de la consommation dont le résultat a été une baisse de 15,78% en 1995 par rapport à l'année 1994.

La multiplicité des opérateurs non insérés dans une logique de fonctionnement à laquelle il faut ajouter leurs comportements, rendent techniquement impossible toute organisation de régulation de la sous-filière chair, ce qui n'est pas le cas de la sous-filière ponte.

B. La sous-filière "ponte" : un oligopole fermé

La levée des barrières d'entrée par la suppression de l'autorisation administrative en 1986 a été incomplète. En effet, le monopole sur l'importation du cheptel est resté du ressort exclusif des offices avicoles. Les producteurs privés, forts de l'expérience de la sous-filière chair, n'ont pas été intéressés par la production de la poulette démarrée et cela malgré une offre nationale insuffisante.

Cette situation a contraint les offices avicoles à investir dans cette production pour mettre fin à l'importation des poulettes démarrées.

Avec l'arrivée des réformes économiques et la possibilité d'acquérir directement les poussins ponte sur le marché extérieur, les capacités de production existantes et celles en cours de réalisation constituaient une véritable **barrière d'entrée** aux postulants potentiels, comme nous pouvons le constater dans les données ci-après relatives à l'évolution des capacités de production.

Tableau 38 : Evolution des capacités de production annuelle de poulette démarrées (1990-1995) (U = 10^3)

Année	EPE spa ORAVIE	EPE spa ORAC	EPE spa ORAVIO
1990	3 014	5 000	2 020
1991	3 014	5 000	2 020
1992	3 992	5 320	2 020
1993	3 992	5 320	3 000
1994	3 992	5 320	3 600
1995	3 992	5 320	3 600

Source : Elaboré sur la base de données des EPE avicoles.

Ces capacités, évaluées sur la base de deux rotations par an, permettent d'avoir une production de l'ordre de 12,9 millions de poulettes démarrées. Sur la base de 2,5 rotations par an, les quantités qu'il est possible de produire sont de l'ordre de 16 millions de poulettes démarrées. Les économies d'échelle importantes mises en place par les anciens acteurs imposent aux postulants potentiels des mobilisations de capitaux d'autant plus fortes que les quantités à produire pour être compétitifs sont importantes.

D'autre part, les anciens acteurs produisant de la poulette démarrée depuis plusieurs années ont acquis une expérience dans le domaine du management. Cette situation fait que les anciens acteurs constituent un noyau d'oligopole fermé, sans aucune possibilité de contestation du marché, pour la partie amont de la sous-filière.

Cela n'a pas empêché, conformément aux orientations antérieures du Ministère de tutelle, que l'aval soit dominé par le secteur privé.

Schéma 8 : Situation de la sous-filière ponte et part de marché (année 1995)

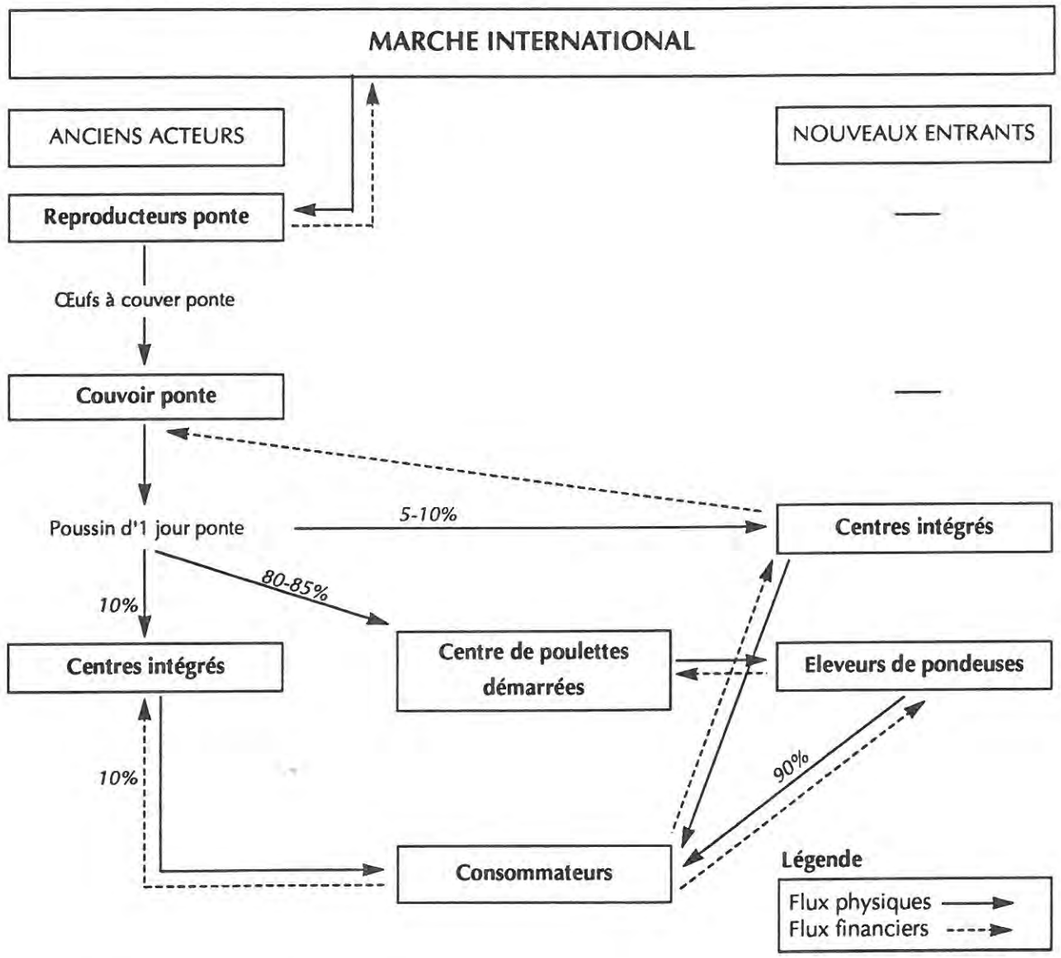

Source : Elaboré sur la base des informations des EPE avicoles et CNIFA.

Nous observons que l'aval de la sous-filière ponte est dominé à 90% par le secteur privé, les anciens acteurs ne détiennent que 10% de parts de marché.

Cette augmentation des parts de marché des anciens acteurs, qui sont passés de 4,5% à 10%, est la conséquence d'un changement de stratégie des EPE spa ORAC et ORAVIE, d'internalisation de plus grandes parts du segment final, en l'occurrence les centres de production des œufs de consommation.

Malgré les faibles parts de marché en aval, le fait de la domination de l'amont par les anciens acteurs a permis d'éviter de grandes perturbations suite à la baisse de la demande après l'application des réformes économiques.

a] Les réformes économiques et leurs effets sur la sous-filière ponte

Les réformes économiques visent à rétablir les grands équilibres macro-économiques (équilibre des comptes publics, balance des paiements, maîtrise de l'inflation, ...), ont eu comme première conséquence l'élimination des subventions pour les aliments pour pondeuses (50% environ). A cela il faut ajouter la dévaluation rampante de la monnaie locale (1 dollar US valait 8,032 DA en 1989, 22,78 DA en 1992 et 52,175 DA en 1995)[1].

Ces deux principaux éléments ont été la cause d'une hausse progressive du prix des aliments du fait que les matières premières sont acquises sur le marché international.

Graphique 11 : Evolution du prix des aliments pour pondeuses (HT) (1980-1995)

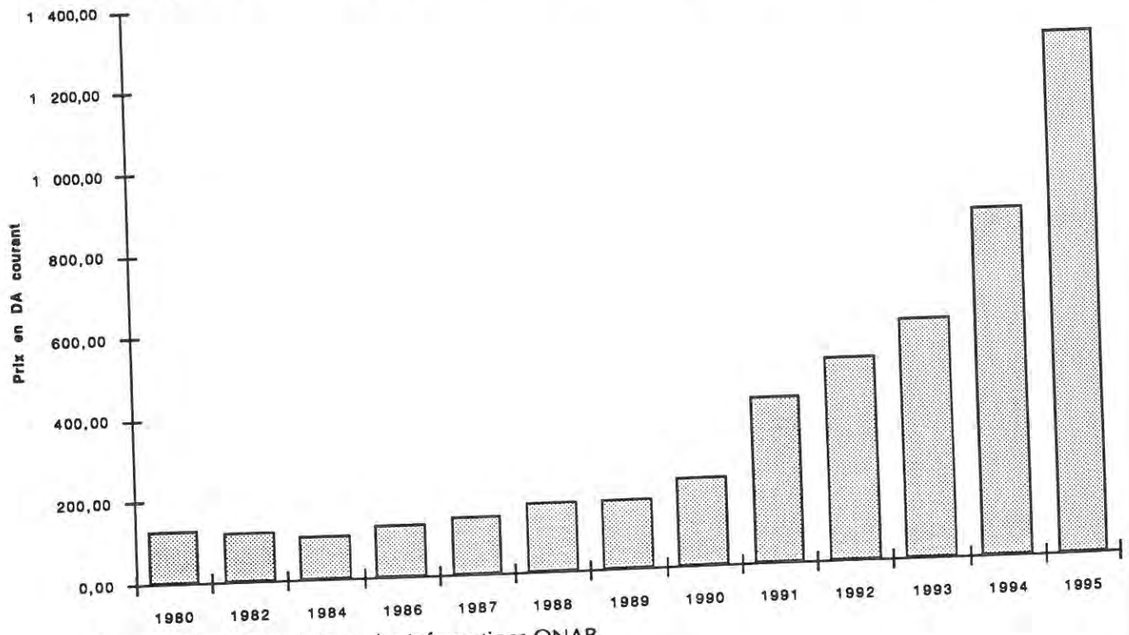

Source : Elaboré sur la base des informations ONAB.

1. Statistiques financières internationales, FMI, juillet 1996, pp. 94 et 95.

Ces accroissements de prix sont de l'ordre de 8,73% entre 1980 et 1987, 53% entre 1987 et 1990, avant de connaître une hausse exponentielle entre 1990 et 1995 avec 495,21%.

A cette importante augmentation du prix de l'aliment pour pondeuses, vient s'additionner la TVA (sur le cheptel et les aliments). Ces différents éléments ont eu comme résultat la réduction des mises en élevage (production des œufs de consommation) et, par voie de conséquence, une baisse de la demande.

Tableau 39 : Evolution de la demande en pondeuses démarrées (1990-1995)

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Quantité (U=10^3)	13 743	13 196	9 725	9 368	10 198	10 527
Taux (%)	1,05 (90/89)	-3,98	-26,30	-3,70	8,85	3,22

Source : Elaboré sur la base des informations des EPE avicoles et CNIFA.

Cette réduction des mises en place a eu des effets négatifs sur les niveaux de consommation, avec une baisse de l'ordre de 33%, de 126 œufs en 1990 à 84 œufs par habitant et par an en 1994.

La baisse de cette demande a eu comme retentissement une plus grande pression concurrentielle au sein de la sous-filière entre les trois oligopoles (les trois EPE spa avicoles).

b] Le segment poulettes démarrées : un espace de concurrence oligopolistique

Les extensions de capacités des centres de poulettes démarrées ont été programmées sur la base d'une progression de la demande de l'ordre de 3% par an. Après cette opération, le potentiel de production des trois oligopoles a atteint 16 millions de poulettes démarrées par an. Malheureusement, l'entrée en production de nouvelles capacités a coïncidé avec l'application des réformes économiques.

Avec un potentiel de production important et une demande en baisse, cela a incité les différents oligopoleurs à essayer de s'accaparer le maximum de parts de marché.

C'est l'EPE spa ORAC qui avait la première terminé ses extensions, et cette situation lui a donné l'avantage de pratiquer une politique de domination par les coûts, accompagnée de facilités de paiements. Cette domination par les coûts (environ 7% de réduction) était possible du fait de la grande concentration permettant des économies d'échelle.

D'autre part, l'EPE spa ORAC a pratiqué une politique d'alliance avec l'Union des Coopératives avicoles de la région Est, en permettant à cette dernière de récupérer une partie de la marge.

Ces différents éléments ont permis à l'EPE spa ORAC de placer suivant les années environ 800 000 à 900 000 poulettes représentant 25 à 30% de parts de marché de la région Est.

De son côté, l'EPE spa ORAVIE a profité de ses relations avec les producteurs OAC auxquels elle vend les reproducteurs démarrés, pour placer sa production de poulettes démarrées. Les données ci-après nous permettent de constater l'évolution des parts de marché.

Tableau 40 : Evolution des parts de marché de l'EPE spa ORAVIE dans les deux autres régions : Centre et Ouest (1991-1995)

Année	1991	1992	1993	1994	1995
Région Centre	3,37	7,60	7,70	1,30	6,25
Région Ouest		2,30	5,00	1,13	1,86

Source : Elaboré d'après les données des EPE avicoles.

L'évolution des parts de marché de l'EPE spa ORAVIE dépend surtout du degré d'agressivité de ses concurrentes d'une part et, d'autre part, de l'instabilité des producteurs.

Cette guerre de domination par les prix de l'EPE spa ORAC, à laquelle il y a eu une réponse timide de l'EPE spa ORAVIE, n'arrange en réalité aucun des oligopoleurs.

Ces entreprises cherchent en réalité une stabilité, c'est ainsi qu'à la fin de l'année 1995, il a été créé par les trois oligopoles un espace de concertation appelé "AVICOM", afin de limiter à son minimum la guerre des prix, au profit d'une compétitivité hors-prix (qualité des produits, respect des engagements, amélioration des performances, ...).

Les deux sous-filières dont nous avons étudié, succinctement, différents comportements des acteurs dans le cadre de l'apprentissage à l'économie de marché dépendent d'une production connexe importante qui est la production des aliments du bétail, dont il faut analyser l'évolution des parts de marché après la libéralisation du commerce extérieur.

C. La production des aliments pour volailles ; évolution des parts de marché

Au même titre que pour le cheptel, les nouveaux entrants se sont organisés au niveau de la section agro-alimentaire de la CNC durant l'année de transition.

Le premier résultat de cette organisation a été l'obtention du droit à être approvisionné en matière première (céréales) à concurrence de 50% de la demande en aliments pour le poulet de chair. Les autres aliments sont produits par l'ancien acteur, en l'occurrence l'ONAB.

Pour les autres matières autres que les céréales (tourteaux de soja, farine de poisson, ...), les nouveaux entrants interviennent directement sur le marché international. Malheureusement, leur niveau d'organisation d'une part et les luttes internes ont été des freins quant à l'utilisation optimum de leur potentiel de production.

Cela peut se constater dans l'évolution de leurs parts de marché pour les aliments pour poulet de chair.

Tableau 41 : Evolution des parts de marché pour les aliments pour poulet de chair (1990-1995)

	Production (U=10^3 tonnes)			Parts de marché	
	Anciens acteurs	Nouveaux entrants*	Total	Anciens acteurs	Nouveaux entrants
1990	672	182	854	78,70	21,30
1991	661	200	661	76,78	23,22
1992	717	194	911	78,71	21,29
1993	776	310	1 086	71,46	28,54
1994	632	316	948	66,67	33,33
1995	623	187	810	76,92	23,08

* Estimations
Source : Elaboré d'après les informations de l'ONAB.

Ce manque d'organisation a souvent été la cause de dysfonctionnements du segment poulet de chair, par manque d'aliments ayant pour origine un mauvais approvisionnement en matières premières dont les nouveaux entrants avaient la responsabilité quant à leur importation. Cela a fait que la meilleure performance de ces nouveaux entrants a été de 33,33% de parts de marché pour l'année 1994.

La perte de l'ordre de 10 points de parts de marché entre 1994 et 1995 est le résultat de la crise, suite aux différentes perturbations de la sous-filière chair où les nouveaux entrants, qui n'ont pas de véritable liens avec la filière, se sont très rapidement retirés ou bien ont réorienté leur production vers l'aliment pour ruminants.

Les nouveaux entrants ne s'intéressent qu'à la production des aliments pour poulet de chair, car la plupart sont accouveurs et cela leur assure l'écoulement de leur production en poussins d'un jour chair, en assurant les éleveurs d'un approvisionnement continu en aliments nécessaires.

Mais, comme la commercialisation se fait généralement sans traçabilité, les nouveaux entrants en profitent pour vendre leurs aliments à des prix nettement supérieurs à ceux pratiqués par l'ONAB (ancien acteur). Cette pratique a été rendue possible par les tensions sur le poussin d'un jour chair, du fait des capacités d'élevage disponibles et cela quand le marché est fortement demandeur.

Conclusion du chapitre II

La bipolarisation de la sous-filière chair, avec l'arrivée des nouveaux entrants sur le marché international, a été une source de dysfonctionnement.

Cette bipolarisation, dont la conséquence a été l'absence de possibilité de régulation, a été une cause de perturbation amont, suite à la lutte pour les parts de marché et aval du fait de l'impossibilité à percevoir ses impulsions.

Cela n'a pas été le cas pour la sous-filière ponte qui est dominée en amont par les trois oligopoles, ou bien pour la production connexe qui est l'aliment du bétail, dont l'ancien acteur (ONAB) arrive à réagir pour contre-carrer son dysfonctionnement qui est la conséquence soit de la mauvaise organisation, soit par les comportements opportunistes des nouveaux entrants.

Conclusion générale

L'aviculture a joué un rôle important dans la politique alimentaire du pays. Elle a été une source d'amélioration des apports protéiques d'origine animale, et représente la première viande consommée, avant la viande bovine et ovine. Elle a aussi permis d'améliorer globalement la ration alimentaire de la population.

L'interprétation qui faisait du poulet la viande par excellence des couches défavorisées n'est plus à prendre en considération étant donné les niveaux de consommation des différentes CSP. Néanmoins, les écarts entre les différentes CSP sont beaucoup plus faibles pour les viandes blanches que pour les viandes rouges. La viande blanche, tout en améliorant la ration alimentaire, a permis de réduire les écarts de consommation entre les différentes CSP. Ainsi, le développement de cette filière a eu les effets attendus.

Ce développement de substitution d'importations, tout en marginalisant l'aviculture fermière artisanale, a par ailleurs autorisé la structuration d'une filière avicole construite sur le modèle intensif. Cette politique de développement a permis de mettre fin aux importations du facteur poulette démarrée et au produit final, en l'occurrence les œufs de consommation. En revanche, pour les OAC, elle a permis une nette amélioration du taux de couverture par la production nationale.

L'accroissement de la production nationale a eu pour effet l'intégration de la filière avicole algérienne au sein du système avicole mondial, compte tenu de sa dépendance en facteurs de production d'amont qui sont les matières premières alimentaires et le matériel génétique.

Durant toute la première phase (antérieure à 1990) de structuration, la filière était dominée par le monopole qui assurait une régulation. Cette régulation monopolistique assurait une "rente" qui a favorisé le financement de cette structuration, par les marges prélevées sur les facteurs de production importés.

Après l'application des réformes, la libéralisation du commerce extérieur a encouragé l'arrivée des nouveaux entrants. La conséquence a été la bipolarisation de la filière, ce qui a généré de nouveaux comportements des acteurs. Ces comportements, orientés vers la domination du marché, ont conduit à des dysfonctionnements qui se sont traduits par des perturbations de la sous-filière chair. En effet, l'atomisation des opérateurs en aval de la sous-filière et la faible part de marché des EPE avicoles ont isolé l'amont de son aval, rendant impossible toute perception des impulsions du marché. Ce niveau d'organisation de l'aval n'ayant pas permis la rétroaction aux fins de régulation du marché, a accentué les distorsions observées au sein de cette sous-filière chair.

Dans cette phase d'apprentissage à l'économie de marché, la déréglementation par le passage d'une régulation monopolistique à une régulation concurrentielle sera une source de dysfonctionnement et de perturbation de la sous-filière chair. Cela sera le cas tant que les nouveaux entrants "opportunistes" domineront une bonne part de marché, encouragés en cela par le comportement des anciens acteurs.

Cela n'est pas le cas pour la sous-filière ponte où les mises en élevage se font sur la base de commandes. Toutefois, la baisse de la demande, suite à l'application des réformes, a induit une concurrence oligopolistique entre les trois anciens acteurs qui dominent aujourd'hui totalement l'amont.

Le développement économique et la résolution des contradictions apparentes dans le cadre des réformes sont liés, à notre sens, aux solutions qui seront apportées à deux questions majeures :

❑ La nouvelle conjoncture économique et les effets de la transition à l'économie de marché ne vont-ils pas favoriser la tendance à la concentration ?

❑ Les anciens acteurs vont-ils développer de nouvelles stratégies de croissance pour la récupération des parts de marché ? Aussi faut-il être attentif à leurs logiques d'action susceptibles d'être déployées à l'avenir.

Liste des sigles et acronymes

CASSAP	Coopérative Spécialisée des Services et des Approvisionnements
CCLS	Coopérative des Céréales et des Légumes Secs
CMV	Composés Minéraux Vitaminés
CNIFA	Conseil National Interprofessionnel de la Filière Avicole
COOPAWI	Coopérative Avicole de Wilaya
CSP	Catégorie Socio-Professionnelle
DA	Dinar Algérien (unité monétaire)
DAP	Direction de l'Agriculture et de la Pêche
EAI	Exploitation Agricole Individuelle
EAC	Exploitation Agricole Collective
EPE	Entreprise Publique Economique
ERIAD	Entreprise Régionale des Industries Alimentaires et Dérivées
FAB	Fabricant d'Aliments du Bétail (privé)
FMI	Fonds Monétaire International
GP	Grands-parentaux
ISA	Institut de Sélection Animal
MCA	Modèle de Consommation Alimentaire
OAIC	Office Algérien Interprofessionnel des Céréales
OAC	Œufs à Couver Chair
ONS	Office National des Statistiques
ONAB	Office National des Aliments du Bétail
ONAPSA	Office National d'Approvisionnement et des Services Agricoles
ORAC	Office Régional de l'Aviculture Centre
ORAVIE	Office Régional de l'Aviculture Est
ORAVIO	Office Régional de l'Aviculture Ouest
PED	Pays en Développement
SN SEMPAC	Société Nationale de Semoules, Pâtes Alimentaires et Couscous
UAB	Unité d'Aliments du Bétail (public)
USEC	Unité Socio-Economique de Consommation

Liste des tableaux, schémas et graphiques

Tableau 1 : Consommation de volailles dans quelques pays (1988-1994) 18
Tableau 2 : Evolution du niveau de consommation en viande blanche (poulet) et taux de croissance (1979-1995) 19
Tableau 3 : Part de la viande blanche dans la consommation totale de viande (1980-1992) 20
Tableau 4 : Niveau de consommation en viande suivant les CSP 20
Tableau 5 : Evolution de la consommation des différentes viandes (1980-1992) 22
Tableau 6 : Niveau de consommation d'œufs par CSP 23
Tableau 7 : Evolution de la consommation en œufs par habitant et par an (1990-1994) 23
Tableau 8 : Evolution des disponibilités en œufs à couver chair (1970-1995) 25
Tableau 9 : Evolution des importations en cheptel reproducteur chair (1980-1995) 26
Tableau 10 : Evolution des disponibilités en œufs de consommation (1979-1995) 27
Tableau 11 : Evolution de la production et des importations en poulettes démarrées (1979-1995) 28
Tableau 12 : Evolution des importations des reproducteurs ponte (1992-1995) 30
Tableau 13 : Part des Etats-Unis dans la production mondiale de maïs et soja (graines et tourteau) et des exportations (1988-1994) 34
Tableau 14 : Evolution des capacités de production en aliments de l'ONAB (1975-1995) 37
Tableau 15 : Evolution de la demande globale en aliments volailles (1975-1995) 37
Tableau 16 : Structure des capacités de production par secteur 38
Tableau 17 : Structure de la fabrication des aliments volailles et évolution (1985-1995) 39
Tableau 18 : Part des aliments volailles dans la production totale de l'ONAB (1985-1995) 40
Tableau 19 : Evolution des capacités d'abattage et des disponibilités en cheptel (1976-1980) 42
Tableau 20 : Evolution des capacités d'incubation et production de poussins (1976-1980) 42
Tableau 21 : Evolution de la production de poulets et des capacités d'abattage (1986-1995) 43
Tableau 22 : Evolution des parts de marché possibles par secteur dans le segment de l'abattage (1976-1995) 44
Tableau 23 : Evolution des parts de marché "poussins d'un jour chair" 45
Tableau 24 : Parts du marché mondial détenues par les principales firmes 55
Tableau 25 : Evolution des capacités de production et de la demande en aliments volailles (1976-1980) 68
Tableau 26 : Evolution des disponibilités en OAC 69
Tableau 27 : Répartition des disponibilités en OAC 69
Tableau 28 : Evolution des disponibilités en OAC (de 1982 à 1989) 76
Tableau 29 : Evolution globale des capacités d'incubation des offices avicoles (de 1982 à 1989) 76
Tableau 30 : Evolution de la répartition des OAC et des parts de marché du poussin chair (1982 à 1989) 77

Tableau 31 : Evolution des prix de quelques produits de large consommation (DA courant) 87
Tableau 32 : Taux d'utilisation des capacités disponibles 92
Tableau 33 : Evolution des parts de marché du segment reproducteurs chair (1992-1995) 95
Tableau 34 : Evolution des parts de marché dans le segment incubation 96
Tableau 35 : Evolution de la commercialisation par les anciens acteurs des reproducteurs démarrés et OAC (1990-1995) 100
Tableau 36 : Quantités commercialisées et parts de marché pour les reproducteurs démarrés (1990-1995) 101
Tableau 37 : Ventilation des reproducteurs démarrés commercialisés par l'EPE spa ORAVIE par région (1991-1995) 102
Tableau 38 : Evolution des capacités de production annuelle de poulette démarrées (1990-1995) 106
Tableau 39 : Evolution de la demande en pondeuses démarrées (1990-1995) 109
Tableau 40 : Evolution des parts de marché de l'EPE spa ORAVIE dans les deux autres régions : Centre et Ouest (1991-1995) 110
Tableau 41 : Evolution des parts de marché pour les aliments pour poulet de chair (1990-1995) 111

Schéma 1 : Etapes pour la fabrication d'aliments composés en Algérie 36
Schéma 2 : Croisements avicoles (croisement à 4 voies) 56
Schéma 3 : Phases de sélection et de production et niveau d'intégration de la filière avicole algérienne 57
Schéma 4 : Filière avicole algérienne 59
Schéma 5 : Situation de la sous-filière "chair" (1980), flux physiques 70
Schéma 6 : Schéma de fonctionnement de la filière avicole (1980) 72
Schéma 7 : Evolution des parts de marché au sein de la sous-filière chair (année 1994) 98
Schéma 8 : Situation de la sous-filière ponte et part de marché (année 1995) 107

Graphique 1 : Evolution de la consommation (1979-1995) 18
Graphique 2 : Représentation de la consommation en œufs 24
Graphique 3 : Ventilation spatiale des capacités de production de l'ONAB 41
Graphique 4 : Répartition des capacités d'abattage 43
Graphique 5 : Répartition des capacités d'incubation 44
Graphique 6 : Répartition des capacités en reproducteurs "chair" 46
Graphique 7 : Répartition des capacités de production en poulet de chair 47
Graphique 8 : Répartition des capacités de production en œufs de consommation 48
Graphique 9 : Ventilation des capacités en reproducteurs "chair" 49
Graphique 10 : Evolution des cours du poulet de chair (période de janvier à septembre) 104
Graphique 11 : Evolution du prix des aliments pour pondeuses (HT) (1980-1995) 108

Bibliographie générale

ABDOUN, Rabah .- Les réformes économiques en Algérie .- in : Monde en développement, Tome 23, n° 89-90, 1995, pp. 155-162.

ALLAOUA, A. .- L'aviculture algérienne de l'émergence à la recherche d'une cohérence .- Volume I, Paris Grignon, 1992 .- 341 pages (thèse de Doctorat).

BAUMOL, J. William et KYU SIK LEE .- Théorie des marchés contestables .- in : Problèmes économiques, n° 2243, 2 octobre 1991, pp. 21-27.

BIDAULT, Francis .- L'analyse de la concurrence .- in : Le champ stratégique de l'entreprise .- par F. BIDAULT, Economica, Paris, 1988, pp. 123-160.

BENFRID, Mohamed .- Le développement de l'aviculture industrielle en Algérie .- Essai de bilan .- Institut National Agronomique, Alger, avril 1988 .- 40 pages.

BERTRAND, Jean-Pierre ; LAURENT, Catherine et LECLERQ, Vincent .- Le monde du soja .- La Découverte, Paris, 1984 .- 121 pages.

BESSAOUD, Omar .- L'agriculture en Algérie, de l'autogestion à l'ajustement .- in : Options Méditerranéennes, Série B, n° 8, 1994, pp. 89-103.

BOUTONNET, Jean-Pierre et SIMIER, Jean-Paul .- Les viandes .- Paris, Economica, 1995 .- 110 pages.

BOUYACOUB, Ahmed .- Libéralisation des prix et consommation alimentaire des différents groupes sociaux .- in : Les Cahiers du CREAD, n° 38, 3ème trimestre 1995, pp. 111-134.

CHIKHI, Saïd .- Ajustement structurel, configuration sociale et précarisation des conditions d'existence en Algérie .- in : Les Cahiers du CREAD, n° 37, 1er trimestre 1994, pp. 7-26.

CORIAT, Benjamin et WEINSTEIN, Olivier .- Les nouvelles théories de l'entreprise .- Paris, Librairie Générale Française, Référence 519, 1995 .- 217 pages.

CORM, Georges .- Algérienne : une réforme mal aimée ? .- in : Monde arabe, Maghreb-Machrek, n° 139, janvier-mars 1993, pp. 9-26.

FABRE, J. .- L'aviculture dans la Communauté Européenne, la politique agricole commune, l'organisation commune des marchés de la volaille, l'économie des filières avicoles en France et en Europe et dans le Monde .- ESAM, Montpellier, 1994 .- 60 pages.

FENARDJI, Faysal .- Les filières avicoles intensives au Vénézuela et en Algérie, Etudes comparatives de la dépendance en matières premières pour l'alimentation des volailles et recherches de solutions .- Master of Science, IAM.M, mars 1993 .- 222 pages.

LAURET, François .- Sur les études des filières agro-alimentaires .- in : Economies et sociétés (Cahiers de l'ISMEA), Tome 17, n° 5, mars 1993, pp. 721-739.

MALASSIS, Louis .- Economie agro-alimentaire, économie de la consommation et la production agro-alimentaire .- Tome 2, Paris, Edition CUJAS, 1973 .- 437 pages.

MALASSIS, Louis .- Nourrir les hommes .- Paris, Dominos Flamarion, 1994 .- 126 pages.

MARLET, Hélène .- Dynamique des échanges internationaux de maïs .- in : Economie et sociologie rurale, Série Notes et documents, n° 104, juin 1994 .- 107 pages.

MARCHESNAY, Michel .- L'environnement concurrentiel .- in : Management stratégique, par M. Marchesnay, Paris, Eyrolles, 1993, pp. 84-98.

MERAD-BOUDIA, Abdelkader .- "Industrialistes" et "Réformateurs" face à la crise algérienne .- in : Recherche international, n° 43-44, hiver-printemps 1996, pp. 107-143.

MORVAN, Yves .- Fondements d'économie industrielle .- 2ème édition, Paris, Economica, 1991 .- 639 pages.

MONTIGAUD, Jean-Claude .- L'analyse de filières agro-alimentaires, méthode et premiers résultats .- in : Economies et sociétés (Cahiers de l'ISMEA), AG 21, n° 6, juin 1992, pp. 59-83.

PEREZ, Roland .- Introduction méthodologique sur l'articulation filières-stratégies .- in : Economie industrielle, problématique et méthodologie, Paris, Economica, 1983, pp. 69-74.

PEREZ, Roland .- Les stratégies des firmes multinationales alimentaires .- in : Economie rurale, n° 231, janvier-février 1996, pp. 21-26.

PEREZ, Roland .- Contraintes stratégiques et logiques d'action des groupes agro-alimentaires .- in : Economies et sociétés (Cahiers de l'ISMEA), AG n° 20, juillet 1989, pp. 9-26.

PEREZ, Roland et LAURET, François .- Méso-analyse et économie agro-alimentaire .- in : Economies et sociétés (Cahiers de l'ISMEA), AG n° 21, octobre 1992, pp. 99-118.

PORTER, Michaël E. .- Choix stratégiques et concurrence .- Paris, Economica, 1990 .- 421 pages.

PORTER, Michaël E. .- La stratégie concurrentielle, concepts clés .- in : L'avantage concurrentiel, Paris, Inter Editions, 1986, pp. 11-45.

PLANE, Patrik .- Les fondements théoriques des politiques de privatisation dans les PED .- in : Problèmes économiques, n° 2411, 15 février 1995, pp. 13-17.

RAINELLI, Michel .- Economie industrielle .- Paris, Dalloz, 1993, 2ème édition .- 138 pages.

RAINELLI, Michel ; GARROUST, p. et DE BANDT, Jacques .- Les filières de production .- in : Traité d'économie industrielle, Economica, 1988, pp. 233-249.

SIMIER, Jean-Paul .- La production mondiale de viande .- Paris, Solagral, Réseau Stratégie alimentaire, novembre 1993 .- 153 pages.

SOUFFLET, J.F. .- Ajustement et adaptation sur les filières .- in : Economies et sociétés (Cahiers de l'ISMEA), AG 17, n° 5, mai 1983, pp. 741-781.

STEVENS, Paul .- La sélection avicole française et le rôle du SYSAAT .- in : Comptes rendus de l'Académie de l'Agriculture de France, Vol. 76, n° 6, 1990, pp. 31-41.

TAÏBOUNI, Abdelkader .- Réformes économiques et ajustement structurel en Algérie .- in : Alternative Sud, L'ajustement structurel au Maghreb, Vol. II, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 81-131.

YON, B. .- Structures des filières et stratégies des firmes .- in : Economies et sociétés (Cahiers de l'ISMEA), Série AG n° 17, mai 1983, pp. 823-837.

Documents statistiques

CYCLOPE .- Les marchés mondiaux .- Paris, Economica, Année 1996 .- 587 pages (consulté également pour les années 1986-1987, 1989-1990, 1992, 1994, 1995).

FMI, Washington .- Statistiques financières internationales .- FMI, juillet 1996 .- 678 pages.

GATT, Genève .- Les marchés internationaux de la viande, 1993-1994 .- GATT 1994 .- 149 pages.

ONS, Alger .- Annuaire statistiques de l'Algérie .- ONS, 1994 .- 448 pages (consulté également pour les années 1980, 1981, 1985, 1987, 1990, 1991, 1994).

Table des matières

Introduction 1

Problématique 3

Méthodologie 7

Première partie :
La dynamique de transformation de la filière avicole et ses déterminants 13

Chapitre I – L'aviculture dans les apports protéiques et processus de substitution aux importations 15

Section I. L'aviculture dans la politique alimentaire 15

1. La politique alimentaire 15
A. Les politiques explicites 16
B. Les politiques de régulation par les prix 16

2. Le rôle de l'aviculture dans la satisfaction des besoins 17
A. Le niveau de consommation 20
B. La diffusion des produits avicoles 22

Section II. Le processus de substitution aux importations et son évolution 24

1. Sous-filière chair 25

2. Sous-filière ponte 27

3. La formation et l'apprentissage 31

Conclusion du chapitre II 31

Chapitre II – La structuration de la filière avicole 33

Section I. Déterminants structurels : rôle des industries d'amont et d'aval 33

1. Le rôle des industries des aliments du bétail : les industries d'amont 33
A. Le modèle maïs-soja 34
B. Evolution des capacités de production 36
a] Structure de la fabrication de l'ONAB 40
b] Ventilation spaciale des capacités de production de l'ONAB 41

2. Le rôle des industries d'aval 42
A. Evolution des capacités d'abattage entre 1976 et 1980 42
B. Evolution des capacités de production par l'ONAB 42
a] La production du poussin chair 42

b] La production du poulet et capacités d'abattage : leur évolution entre 1986 et 1995 43
C. Evolution des parts de marché 44

3. Evolution du processus de structuration 46
A. L'aviculture sous la compétence de l'ONAB (1970)1981 46
a] L'amont de la filière 46
b] L'aval de la filière 47
B. L'aviculture sous l'égide des offices avicoles (1981-1990) 48
a] L'amont de la filière 49
b] L'aval de la filière 50

4. Autres déterminants structurels 51
A. Le facteur social 51
B. Les incertitudes et la fréquence des transactions 52
C. L'opportunisme des fournisseurs 52
D. Les aspects techniques 52
E. Les aspects économiques 53

Section II. La filière avicole : niveau d'intégration et politiques incitatives des pouvoirs publics 54

1. Schéma d'obtention du produit commercial 55

2. Niveau d'intégration de la filière avicole algérienne 57

3. Les différents segments de la filière 58
A. Le segment reproducteurs 58
B. Le segment couvoirs 58
C. Le segment engraissement 58
D. Le segment abattoirs 60
E. Le segment poulettes démarrées 60
F. Le segment production d'œufs de consommation 60
G. Le segment conditionnement d'œufs 60

4. Les politiques incitatives des pouvoirs publics 60
A. Subvention du prix des aliments 61
B. La politique de crédit aux éleveurs 61
C. La fiscalité 62

Conclusion du chapitre II 62

Deuxième partie :
La transition vers l'économie de marché et comportements des acteurs : aspects stratégiques **65**

Chapitre I – Les réformes économiques et la transition vers l'économie de marche **67**

Section I. Domination par l'amont et mécanismes de fonctionnement avant 1990 67

1. Domination de l'amont par l'ONAB (1970-1981) 67
A. Les aliments pour volaille 68
B. Les facteurs de production avicoles 69
a] Les œufs à couver (OAC) 69
b] La poulette démarrée 71
C. LLes principaux opérateurs 71

2. La domination de l'amont par les offices régionaux de l'aviculture (1981-1990) 73
A. Le rôle de la structure centrale 73
B. Le rôle de la COOPAWI dans la filière 74
a] La détermination des objectifs 74
b] La distribution des facteurs de production : une fonction centrale 74
c] La collecte des produits finis 75
d] Vulgarisation des techniques et assistance des producteurs 75
C. La domination amont de la sous-filière chair 76
D. La domination amont de la sous-filière ponte 78

3. La restructuration et ses effets 78
A. Pour la sous-filière chair 80
B. Pour la sous-filière ponte 81

Section II. La transition vers l'économie de marché 81

1. Les raisons de ces réformes : quelques indicateurs 82
A. La chute de la "rente" pétrolière 82
B. La dette extérieure 83

2. Les réformes économiques 83
A. La réforme du domaine agricole de l'Etat 83
B. L'autonomie des entreprises publiques 84
C. La libéralisation du commerce extérieur 85
D. Le système des prix 85
E. Effets des réformes sur le consommateur : les prix 86

Conclusion du Chapitre I 87

Chapitre II – Les réformes économiques : bipolarisation et comportements des acteurs **89**

Section I. L'année de transition et bipolarisation de la filière (1990) 89

1. La sous-filière "chair" 90
A. Le segment reproducteurs chair 90
B. Le segment incubation (couvoirs) 91
C. Le segment engraissement poulet chair 91
D. Le segment abattoirs avicoles 91

2. La sous-filière "ponte" 91
A. Le segment poulettes démarrées 91
B. Le segment pondeuses 91

3. Les aliments pour volailles 92

4. Taux d'utilisation des capacités 92

Section II. Comportements des acteurs : aspects stratégiques 94

1. Les nouveaux entrants 94
A. Le segment reproducteur chair 94
B. Le segment incubation 96

2. Les anciens acteurs 99
A. La sous-filière chair : un oligopole ouvert 99
a] L'EPE spa ORAVIE : une stratégie de différenciation 101
b] Le réseau, une nécessité pour la remontée de filière : le centre des grands-parentaux 102
c] La lutte pour la domination et ses conséquences : la perturbation du marché 103
B. La sous-filière ponte : un oligopole fermé 106
a] Les réformes économiques et leurs effets sur la sous-filière ponte 108
b] Le segment Poulettes démarrées : un espace de concurrence oligopolistique 109
C. La production des aliments pour volailles : évolution des parts de marché 110

Conclusion Chapitre II 112

Conclusion générale 113

Liste des sigles 116

Liste des tableaux et graphiques 117

Bibliographie 119

Table des matières 122

CIHEAM
Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
Collection "Thèses & Masters"

Numéros parus :

1/ **Fernandez Canadas (Priscilla),** 1987 - Les importations de céréales pour l'alimentation animale en Espagne : l'impact de l'entrée dans la CEE - 135 p.
2/ **Koutsou (Stavriani)**, 1988 - Impact de l'émigration sur les systèmes agraires et le marché foncier (Etude comparative de deux villages de la Thrace du Nord-Est de la Grèce) - 102 p. + ann.
3/ **Bokias (Efthimios)**, 1988 - Le marché des oléagineux en Grèce : enjeux et perspectives.- 89 p. + ann.
4/ **Brum (Argemiro Luis)**, 1988 - L'évolution et les tendances du marché du soja. Le rôle de la CEE.- 189 p. + ann.
5/ **Deybe (Daniel)**, 1989 - Politiques agricoles et érosion des sols en Argentine : une méthodologie pour leur analyse - 95 p.
6/ **Vicien (Carmen)**, 1989 - Les modèles de simulation comme outil pour la construction de fonctions de production : une application à la mesure de l'efficacité de la production agricole - 133 p.
7/ **Brunschwig (Gilles)**, 1990 - Systèmes d'élevage extensif d'altitude dans les Andes Centrales du Pérou - 368 p. (200 FF)
8/ **Bravo (Gonzalo)**, 1990 - Méthodes d'appréhension de la diversité d'exploitations agricoles (propositions pour un renouvellement de la démarche suivie à l'INTA, Argentine) - 96 p.
9/ **Dorado (Guillermo)**, 1990 - Fonctionnement technico-économique et gestion de l'exploitation agricole dans une perspective de développement (propositions théoriques et méthodologiques pour la région pampéenne de l'Argentine) - 82 p. + ann.
10/ **Segre (Andrea)**, 1990 - Dynamique de la consommation et du système agro-alimentaire italien - 207 p.
11/ **Malorgio (Giulio)**, 1990 - Etude comparée des résultats technico-économiques de la production spécialisée de viande bovine dans deux zones difficiles française et italienne - 112 p.
12/ **Ait-Alhayane (Khadija)**, 1990 - Les représentations du désert et de la désertification en Afrique du Nord - 87 p.
13/ **Soulé (Bio Goura),** 1992 - Echanges frontaliers de produits agro-pastoraux et dynamisme du monde rural en pays Gourma (Burkina-Faso - Ghana - Togo) - 113 p.
14/ **Perucca (Clorinda),** 1992 - Diagnostic paysager des systèmes de production paysans de la province de Misiones-Argentine - 133 p.
15/ **Farolfi (Stefano)**, 1992 - Dynamique de la disponibilité et de la consommation alimentaire dans les pays de l'Europe de l'Est : le cas de la Pologne.- 170 p.
16/ **Ladjili (Khaled)**, 1992 - Hydraulique paysanne - hydraulique étatique : économie de l'agriculture irriguée au Cap-Bon (Tunisie) - 252 p.
17/ **Blaskovic (Hana),** 1992 - Une analyse du système de production agricole socialisé dans la région continentale de la Croatie et les possibilités de réorganisation : tentative d'utilisation des modèles - 130 p
18/ **Luzietoso (Nguala)**, 1992 - Les enjeux du développement agricole au Zaïre : modernisation et transformation des sociétés lignagères dans la vallée de l'Inkisi - 89 p.
19/ **Hacherouf (Adelmadjid)**, 1993 - Evolution historique et comparative de la consommation alimentaire dans les pays du Maghreb Central. Algérie - Maroc - Tunisie.- 135 p.
20/ **Temri (Leïla)**, 1993 - Analyse concurrentielle d'un secteur aquacole - 92 p.
21/ **Maronicolaki (Maria)**, 1993 - Facteurs déterminants des performances des industries agro-alimentaires grecques en matière d'exportation - 131 p.
22/ **Arfa (Lamia)**, 1994 - Les exportations agro-alimentaires tunisiennes vers le marché de la CEE: évolution, compétitivité et perspectives - 112 p.
23/ **Martinez Santamarta (Alvaro)**, 1994 - Les innovations dans la filière huile d'olive en Espagne. - 100 p.

24/ **Afouda (Alix),** 1994 - Politiques nationales et échanges frontaliers de produits agro-alimentaires entre le Nord Nigéria et le Nord Cameroun : exemple de l'espace Garoua-Gamboru - 108 p.
25/ **Trimouille (Anne),** 1994 - Les couples produit/territoire et le management de la qualité : application aux entreprises du secteur fruits et légumes frais - 99 p.
26/**Amine Khodja (Abdelhafid),** 1995 - Déterminants de la dépendance en orge de l'élevage ovin steppique : le cas de la région de M'sila en Algérie - 110 p.
27/ **Sampaio (Maria Lucia da Cunha),** 1995 - Le développement des filières traditionnelles et régionales de production agricole en zones méditerranéennes défavorisées : le cas de la filière des fromages régionaux de la Beira Baixa (Portugal) - 101 p.
28/ **Preda (Stefano),** 1995 - Budgets agricoles et politiques socio-structurelles : évolution des dépenses en agriculture dans la région Emilie-Romagne et analyse comparée avec la Catalogne (1980-1992) - 219 p.
29/ **Tlili (Mohamed),** 1995 - Essai de simulation d'impact des nouvelles mesures économiques (PASA 2) sur le secteur céréalier en Tunisie. Etude de cas : Behaya - 108 p.
30/ **Bode (Ridvan),** 1995 - L'économie paysanne albanaise et la transition vers l'économie de marché (Réflexions sur la région de Dévolle) - 95 p.
31/ **Antonelli (Annarita),** 1995 - Environnement et commerce international : enjeux de l'approche économique des procédés et méthodes de production - 79 p.
32/ **Blanco Fonseca (Maria),** 1996 - Analyse des impacts socio-économiques et des effets sur l'environnement des politiques agricoles : modélisation de l'utilisation agricole des ressources en eau dans la région espagnole de Castille-León - 132 p.
33/ **Chemingui (Mohamed Abdelbasset),** 1996 - Contribution à l'étude de l'avantage comparatif et de la position concurrentielle des agrumes tunisiens sur le marché communautaire : cas de l'orange maltaise - 160 p.
34/ **Bengaraa (Abdelaziz),** 1996 - Organisation et dynamique industrielles des filières de production animale au Maroc - 86 p.
35/ **Frenn (Georges),** 1996 - Le secteur des boissons au Liban : dynamique des marchés et analyse concurrentielle de l'industrie - 80 p.
36/ **Bossuet (Luc),** 1996 - Transformation des territoires ruraux, d'une gestion corporatiste aux multi-usages : le cas de l'Aveyron - 96 p.
37/ **Rodriguez Gomez (Fernando),** 1997 - Développement durable? Le problème de la dissociation entre plans de conservation et plans de développement. Le cas de la petite région de la Garrotxa (Catalogne) - 121 p.
38/ **Mimouni (Monder),** 1997 - Utilisation de l'approche multicritère pour une analyse intégrée des problèmes économiques et environnementaux . Cas de l'UCPA Borj Hamdouna en Tunisie - 85 p.
39/ **Louhichi (Kamel),** 1997 - Utilisation d'un modèle bio-économique pour analyser l'impact des politiques agri-environnementales : cas des techniques de conservation des eaux et du sol en Tunisie. Application à la ferme Sawaf - 130 p.
40/ **Sousa Fragoso (Rui Manuel de),** 1997 - Evaluation des impacts socio-économiques du développement de l'irrigation : le cas de l'agriculture dans la région de l'Alentejo - 85 p.
41/ **Harbi (Rabah),** 1997 - L'aviculture algérienne, dynamique de transformation et comportement des acteurs - 125 p.

L'aviculture algérienne : dynamique de transformation et comportement des acteurs

HARBI (Rabah)

Résumé : Cette étude met en évidence le rôle joué par l'aviculture dans la politique alimentaire de l'Algérie. Elle met en relief l'importance de la mise en place d'une filière avicole nationale qui doit remplacer les importations. Elle analyse les déterminants ayant favorisé une politique d'internalisation des transactions qui développe toute la filière : alimentation du bétail, matériel génétique et produits de consommation (poulet et oeufs). Après les réformes économiques entreprises à partir de 1987-88 et l'institutionnalisation de l'économie de marché, elle fait ressortir les effets de la bipolarisation sur les dysfonctionnements de la filière. Cette étude montre également le comportement des acteurs et leurs effets dans cette phase de transition à l'économie de marché, ainsi que les premiers impacts des réformes sur les filières.

Mots-clés : Etat ; Aviculture ; Accouvage ; Politique alimentaire ; Production d'oeufs ; Production de viande ; Monopole ; Algérie.

Algerian aviculture: dynamics of change and actors' behaviour

***Abstract**: The study points out the role of poultry in Algeria's food policy. It shows the importance of national poultry industries as a substitute to imports. It analyses the determinants having favored a policy of internalization of transactions which develops the whole 'filière': livestock feed, germplasm and goods (chicken and eggs). After the economic reforms initiated since '87-'88 and the institutionalization of the market economy, it brings out the bipolarization effects on the dysfunctions of aviculture. This study also shows the actors' behaviour and their effects at this stage of transition as well as the first impacts of reforms on aviculture.*

***Keywords**: State; Aviculture; Egg incubation; Food policies; Eggs production; Meat production; Monopolies; Algeria.*

ISBN : 2-85352-171-0
Prix : 75 F

Numéros à commander au :

CIHEAM-IAMM
Bureau des Publications -
3191, route de Mende - BP 5056
34033 Montpellier Cedex 1 (France)

Tél. : 04 67 04 60 00 - Fax : 04 67 54 25 27

prix : 75FF (le numéro), sauf mention contraire

EDESSA Centro di Tratamento di Documentos Cientificos
Centro dos Serviços Reprograficos CSR
REPROGRAPHIE INDUSTRIELLE - EDITIONS - PHOTOCOPIES - REDUITES - COPIES COULEURS - IMPRIMERIE
0467 842 766

Le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

Créé en 1962 sous l'égide du Conseil de l'Europe et de l'OCDE, le CIHEAM est une organisation inter-gouvernementale rassemblant quatorze pays méditerranéens : Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie et ex-Yougoslavie. La FAO et la Commission Européenne participent également comme observateurs au conseil d'administration du Centre.

Quatre instituts (Bari, Chania, Montpellier et Zaragoza) dispensent des enseignements post-universitaires de niveau Master of Science. Le CIHEAM anime des réseaux de recherche en Méditerranée, favorise l'organisation d'enseignements spécialisés dans les pays membres, tient des séminaires et colloques rassemblant des techniciens et scientifiques spécialistes des questions agricoles de la région, publie des ouvrages sous le titre *« Options méditerranéennes »*.

Au travers de ses activités, le Centre favorise le dialogue Nord/Sud et la coopération internationale dans la zone, pour le développement de l'agriculture dans la région méditerranéenne.

The International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies

Established in 1962 under the auspices of the Council of Europe and the OECD, CIHEAM is an intergovernmental organization of fourteen countries: Albania, Algeria, Egypt, France, Greece, Italy, Lebanon, Malta, Morocco, Portugal, Spain, Tunisia, Türkiye and ex-Yougoslavia. The FAO and the European Commission participate on CIHEAM's Board of Directors as observers.

Four institutes (Bari, Chania, Montpellier and Zaragoza) provide post-graduate education at the Master of Science level. CIHEAM animates Mediterranean research networks, promotes the organization of specialized education cycles in member countries, holds seminars and workshops bringing together technicians and scientists specialized in Mediterranean agriculture, and publishes works in the series "Options Méditerranéennes".

Through these activities, CIHEAM promotes North/South dialogue and international cooperation for agricultural development in the Mediterranean region.